



**Les monnaies sociales en Europe au cœur
de logiques économiques plurielles.**
Quelle articulation au marché, à l'Etat et au
principe de réciprocité ?

Directeur : Prof. Marthe Nyssens

Lecteur : Prof. Isabelle Cassiers

Mémoire présenté par **Claire Oldenhove**
En vue de l'obtention du titre de
Master 120 en Sciences Economiques
Orientation Générale - Finalité Spécialisée

ANNEE ACADEMIQUE 2010-2011



Economics School of Louvain/UCL • Place Montesquieu 3 • 1348 Louvain-la-Neuve
Economics School of Louvain/FUNDP • Rempart de la Vierge 8 • 5000 Namur

Avant-Propos

Je tiens à remercier très particulièrement ma directrice de mémoire, Marthe Nyssens, sans qui je n'aurais pas eu le même intérêt pour le sujet. Elle fait partie des personnes qui m'ont donné un autre regard sur la science économique. Sa disponibilité, sa rigueur scientifique, ses lectures attentives, conseils et remarques très pertinents tout au long du cheminement de ma recherche m'ont été très précieux.

Mes remerciements vont aussi à ma lectrice, Isabelle Cassiers, pour le temps et l'attention consacrés à la lecture de ce mémoire.

Merci également à Bernard Simon, Christophe Levannier et Luc Belval de m'avoir éclairée de manière passionnante sur leur expérience de terrain. Ils sont à mes yeux les précurseurs d'un mouvement citoyen en transition, rendu possible grâce aux nombreuses heures qu'ils offrent bénévolement.

J'ai aussi une reconnaissance toute particulière à ma famille pour leurs encouragements ainsi que les relectures et conseils de forme qu'ils m'ont donnés.

Enfin, je remercie les étudiants de mon option « économie et société » avec qui pendant deux ans j'ai parcouru un bout de chemin passionnant, riche en réflexions et en projets. Merci à mes amis pour ce qu'ils m'apportent chacun chaque jour.

Table des matières

AVANT-PROPOS	5
TABLE DES MATIÈRES	7
INTRODUCTION	11
PARTIE I : OBJET D'ÉTUDE	13
CHAPITRE 1 : THÉORIE SUR LES MONNAIES SOCIALES.....	13
1. Motifs d'émergence	13
2. Terminologie.....	13
3. Origine	14
4. Finalités.....	16
5. Typologies et catégories de base	17
5.1. Remarques préliminaires	17
5.2. Quelques typologies de Blanc	18
PARTIE II : APPORT ANALYTIQUE.....	25
CHAPITRE 2: THÉORIES MONÉTAIRES	25
1. La monnaie moderne	25
1.1. Fonctions de la monnaie	25
1.2. Fonctionnement de la monnaie moderne	26
2. Les limites du fonctionnement monétaire.....	29
2.1. Une monnaie entre violence et confiance.....	29
2.2. Quelques discussions autour de la monnaie moderne	29
CHAPITRE 3 : CONSTRUCTION DU CADRE D'ANALYSE	31
1. Méthodologie.....	31
2. Apport théorique de Polanyi.....	32
2.1. Définition substantive de l'économie	32
2.2. Trois formes d'intégration	32
2.3. Quelques thèses centrales chez Polanyi.....	34
3. Question de recherche.....	35
4. Cadre d'analyse	36
4.1. Les indicateurs clés.....	36
4.2. Synthèse du cadre d'analyse.....	43
PARTIE III : APPLICATION DU CADRE D'ANALYSE À TROIS TYPES DE MONNAIES SOCIALES EN EUROPE	45
CHAPITRE 4 : LES SYSTÈMES D'ÉCHANGE LOCAL (SEL).....	45

1. Sept critères de base	46
1.1. Taille.....	47
1.2. Type d'accès.....	47
1.3. Type de biens et services échangés	47
1.4. Émission monétaire	48
1.5. Convertibilité.....	48
1.6. Gouvernance interne.....	48
1.7. Gouvernance externe	49
2. Selon les typologies de Blanc.....	51
3. Un autre éclairage, dans notre cadre d'analyse	52
3.1. Principe dominant.....	52
3.2. Relations entre acteurs.....	52
3.4. Type de prestations.....	54
3.5. Valeur de circulation	54
3.6. Modèle institutionnel.....	55
3.7. Objectif social.....	55
3.8. Fonctions monétaires.....	57
4. Synthèse SEL	58
CHAPITRE 5 : REGIOGELD, LE CAS DU CHIEMGAUER.....	59
1. Sept critères de base	62
1.1. Taille.....	62
1.2. Type d'accès.....	62
1.3. Type de biens et services échangés	62
1.4. Émission monétaire	63
1.5. Convertibilité.....	63
1.6. Gouvernance interne.....	64
1.7. Gouvernance externe	64
2. Selon les typologies de Blanc.....	65
3. Un autre éclairage, dans notre cadre d'analyse	66
3.1. Principe dominant.....	66
3.2. Relations entre acteurs.....	67
3.4. Type de prestations.....	68
3.5. Valeur de circulation	68
3.6. Modèle institutionnel.....	68
3.7. Objectif social.....	68
3.8. Fonctions monétaires.....	70
4. Synthèse pour la monnaie Chiemgauer.....	71
CHAPITRE 6 : LA MONNAIE SOL.....	73
1. Sept critères de base	75
1.1. Taille.....	75
1.2. Type d'accès.....	76
1.3. Type de biens et services échangés	76
1.4. Emission monétaire	77
1.5. Convertibilité.....	77
1.6. Gouvernance interne.....	78
1.7. Gouvernance externe	79
2. Selon les typologies de Blanc.....	80

3. Un autre éclairage, dans notre cadre d'analyse	80
3.1. Principe dominant.....	80
3.2. Relations entre acteurs.....	82
3.4. Type de prestations	83
3.5. Valeur de circulation.....	83
3.6. Modèle institutionnel.....	84
3.7. Objectif social	84
3.8. Fonctions monétaires.....	87
4. Synthèse pour la monnaie SOL	88
CHAPITRE 7 : MISE EN PERSPECTIVE DES TROIS TYPES DE MONNAIES SOCIALES ÉTUDIÉES	89
1. Combinaison des principes économiques de Polanyi	89
2. Complémentarité par rapport à la monnaie moderne	91
CONCLUSION.....	95
BIBLIOGRAPHIE ET AUTRES SOURCES.....	99
INDEX DES ABRÉVIATIONS	107
ANNEXE	109
A. 1. DÉFINITION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	109

Introduction

Ouvrir notre regard sur l'économie, tel est l'intérêt central de cette recherche sur les monnaies sociales, qui s'intègrent dans une dynamique plus globale, celle de l'économie sociale¹. Les grands défis actuels, qu'ils soient démocratiques, écologiques, sociaux, économiques, sont trop souvent renvoyés au rang des experts, considérés comme trop complexes donc peu accessibles, ou trop éloignés des intérêts citoyens. L'économie sociale, au contraire, replace le citoyen au cœur des activités économiques et illustre l'économie dans toute sa pluralité. Elle concilie activités économiques et finalités sociales, qui semblent parfois inconciliables selon la théorie dominante. Un des volets de l'économie sociale porte sur les types de consommation et d'échange. Comme nous le verrons dans cette recherche, les monnaies sociales sont un outil concret au service de cette fin de l'économie sociale ainsi qu'un levier pour répondre à certaines failles du système dominant.

Vu la place centrale et omniprésente que la monnaie occupe dans nos vies, il semble primordial de la questionner et de comprendre sa place dans la société, en tentant d'examiner les tenants et aboutissants du système monétaire. Sa finalité mérite alors d'être redéfinie ainsi que les moyens d'y parvenir. La science économique dominante présente en général la monnaie comme un instrument sur un marché, régulé par les politiques monétaires des Banques Centrales dans le but d'atteindre une stabilité économique globale. Les dimensions parallèles de la monnaie sont souvent passées sous silence. Les monnaies sociales, étant des monnaies citoyennes comme nous allons le voir, permettent au contraire une réappropriation du phénomène monétaire et une meilleure compréhension, à petite échelle, du rôle de cette monnaie et de ses impacts. Elles sont aussi dites complémentaires à la monnaie moderne, comblant certains manquements et complétant certains principes du système dominant.

Nous avons fait le choix de nous attarder dans le cadre de cette recherche aux monnaies sociales en Europe. Le phénomène retient particulièrement notre attention parce qu'il est récent, ancré dans la conjoncture actuelle et semble à nos yeux être un terreau de qualité dans une période transitionnelle de la société. Afin d'avoir un regard transversal sur l'objet d'étude, nous avons opté pour une analyse comparative de trois types de monnaies sociales, analysées chacune à la lumière des trois comportements économiques de Polanyi (1975) : le marché, la redistribution et la réciprocité. Cet angle de vue sur les monnaies sociales nous permettra de créer une grille de lecture adaptée, de l'appliquer aux différents cas d'étude et d'amener un dialogue entre la littérature existante et les expériences de terrain analysées.

Dans un premier temps, les monnaies sociales seront définies et mises en contexte, donnant une idée générale sur l'objet d'étude. Sept critères clés seront utilisés pour comprendre les

¹ Pour une définition de l'économie sociale et solidaire, voir l'annexe 1 de ce mémoire.

typologies de Blanc, et seront utiles dans la suite du mémoire pour comprendre le fonctionnement interne de chaque dispositif.

La deuxième partie sera consacrée à la précision du cadre de recherche. Dans un premier chapitre, certains fondements théoriques de la monnaie moderne seront mis en exergue. Cette étape est centrale avant d'appréhender une approche alternative de la monnaie. Nous tenterons de comprendre les fonctions de la monnaie moderne, la place qu'elle prend dans la société actuelle et le mode de fonctionnement monétaire de manière générale. Ensuite certaines limites de la monnaie moderne permettront de comprendre pourquoi et comment certains dispositifs alternatifs se mettent en place. Le deuxième chapitre de cette partie sera consacré au cadre d'analyse de notre recherche. Après avoir développé la méthodologie de recherche ainsi que l'apport analytique de Polanyi, nous pourrions préciser comment nous en sommes arrivés à la question de recherche et, sur cette base, construire un cadre d'analyse rigoureux, basé sur les trois formes d'intégration de Polanyi (1975) et sur sept indicateurs de base.

Enfin, la troisième partie se concentrera sur l'analyse de terrain de trois dispositifs en particulier : les Systèmes d'Échange Local en Belgique et en France, le Chiemgauer en Allemagne et le SOL en France. Les sept critères clés (Blanc 2006c) feront d'abord office de description générale et permettront de situer ces monnaies dans les typologies soutenues par Blanc. L'application de notre cadre d'analyse permettra par la suite de positionner ces monnaies sociales sous un autre angle de vue, celui de l'articulation des principes économiques de Polanyi. La mise en perspective des résultats obtenus pour chaque exemple permettra en définitive de tirer certaines conclusions quant à l'articulation des principes économiques pluriels pour le cas des monnaies sociales en Europe et de compléter ou de nuancer les apports de Blanc.

L'objectif principal de cette recherche est de mettre en lumière une manière alternative d'appréhender la monnaie, avec un regard holiste. L'analyse des monnaies sociales nous permettra de montrer qu'il est possible de combiner de manière efficace et spécifique à chaque initiative, diverses formes d'intégration économique (le marché, la redistribution et la réciprocité). Nous illustrerons, dans ce cadre, les différentes modalités de mise en place et dans quelle mesure les monnaies sociales permettent de pallier certains manquements de la monnaie moderne et de donner quelques réponses aux différentes crises actuelles.

Partie I : Objet d'étude

CHAPITRE 1 : THÉORIE SUR LES MONNAIES SOCIALES

1. Motifs d'émergence

La création récente, dans l'hémisphère nord comme dans celui du sud, de multiples monnaies dites sociales, traduit explicitement la voix citoyenne, à une période bien particulière de l'histoire du capitalisme. Depuis la révolution industrielle et en particulier avec le phénomène de globalisation, les citoyens sont confrontés au quotidien, avec une intensité de plus en plus forte, aux impératifs du capitalisme. Les impacts de l'idéologie dominante sur la conception de la monnaie sont inhérents à la compréhension de l'émergence des monnaies sociales.

L'argent est central dans la vie de chacun mais il ne répond bien souvent plus, selon les promoteurs de monnaies sociales, aux aspirations des citoyens. Il devient en effet une fin en soi, bien plus qu'un moyen. A côté de son rôle initial de facilitateur des échanges, il devient de manière de plus en plus marquée l'objet d'une accumulation, très souvent fictive et ainsi déliée du marché des biens et services réels. En effet, les mécanismes de spéculation financière poussent de plus en plus vers une autonomie de la sphère financière par rapport à la sphère réelle. Viveret pense dans ce cadre que les monnaies sociales répondent « à des dérèglements majeurs des monnaies dominantes » (Viveret, 2004, p.1). Repenser le système monétaire est donc indéniablement un pilier nécessaire à une société en transition (Arnsperger, 2010). Kennedy affirme à propos des crises financières et bancaires et à propos des inégalités croissantes dans la redistribution des ressources, que « les raisons les plus importantes, peu connues et rarement discutées ouvertement, se trouvent dans le mode de fonctionnement de notre système monétaire » (Kennedy, 2006, p.103).

Le défi de cette transition serait alors notamment de remettre la monnaie à sa juste place, au service du bien-être et de la facilité des échanges. « L'enjeu [des monnaies sociales] est bien de rendre possible une réappropriation démocratique de la création monétaire au profit d'une autre approche de la richesse centrée sur la valeur ajoutée écologique et sociale » (Viveret, 2011a, p. 136).

2. Terminologie

Monnaies sociales, complémentaires, locales, parallèles... sont autant de dénominations qui évoquent une conception de la monnaie bien différente des lieux communs. En région francophone, il n'existe pas encore de consensus quant à une dénomination universelle de ces différents types de monnaies « alternatives ». Dans les pays anglophones, on les rassemble

sous l'appellation de CC's², initiales passe-partout, pouvant englober tant le sens de « complementary » que de « community currencies ». Les difficultés à s'accorder sur une expression particulière proviennent d'abord de la grande diversité des monnaies sociales et ensuite du caractère assez récent du phénomène. Afin d'éviter les à priori ou connotations, nous trancherons comme Blanc pour une terminologie commune : les « monnaies sociales » (Blanc, 2006a, p. 11), embrassant un large panel d'initiatives. Nous emploierons cependant certaines terminologies de Blanc dans cette introduction théorique.

Nous pouvons à présent formuler une définition générale, embrassant la diversité des monnaies sociales : il s'agit des dispositifs de création d'une monnaie parallèle à la monnaie dominante, sous l'impulsion et au service des citoyens, en vue de localiser, dynamiser et/ou faire évoluer les échanges de biens, services ou savoirs. Nous reviendrons sur ces mobiles sous-tendant les monnaies sociales.

3. Origine

Nous nous intéresserons principalement aux monnaies sociales contemporaines (Blanc, 2006a, p. 16). Il est cependant important de noter que les premières idées fondatrices de ce mouvement émergent au début du XX^{ème} siècle (précisément à l'époque de la Grande dépression des années 30). Nous évoquerons ici seulement les expériences fondatrices marquant encore aujourd'hui les théoriciens des monnaies sociales. Tout d'abord, avec sa théorie de la monnaie franche, Gesell (1862-1930) évoque l'idée d'une monnaie affranchie du taux d'intérêt, représentant le coût du crédit. Son but est de rendre la détention de monnaie coûteuse, taxant davantage ceux qui détiennent de l'argent sans le dépenser que ceux qui en ont besoin et désirent obtenir du crédit. Il propose alors un concept de monnaie fondante (Blanc, 2000, p.218), qui par définition perd de la valeur au cours du temps. Afin que les billets en circulation conservent leur valeur nominale, les détenteurs de monnaie doivent acheter des timbres-monnaies de mois en mois (Gesell, 1948, p. 213). La préférence pour la liquidité, devenant coûteuse, implique une accélération de la circulation monétaire.

Ensuite, la première expérience concrète considérée comme ancêtre des monnaies sociales contemporaines est l'expérience de Wörgl en 1932-1933 en Autriche : mise en place locale des idées fondatrices de Gesell. Bien que stoppée presque aussitôt qu'elle avait été lancée, elle connut une réussite certaine, provoquant une crainte de la part des instances nationales (Blanc, 2006a, p. 15).

La vague actuelle des monnaies sociales démarre dans les années 1980 sur l'île de Vancouver au Canada. Des LETS³ (« Local Exchange Trading Systems ») se créent et la monnaie y est pensée en tant qu'outil lié directement à l'échange et à la confiance qui en résulte. L'échange

² Voir par exemple le titre du portail en ligne « IJCCR », International Journal of Community Currency Research, ou encore le site web <www.cc-literature.de>, revue de la littérature concernant ces types de monnaies.

³ Un index des quelques abréviations de ce mémoire figure à la fin du document.

précède la monnaie, remettant l'accent sur cette dernière au service du bien-être des citoyens plutôt que comme fin en soi. Concrètement, il s'agit d'une monnaie entièrement scripturale, créant simultanément un débit et un crédit sur les comptes lors d'un échange. Ce système n'implique donc aucune création de monnaie puisque le solde global des comptes reste nul au total. Cette initiative novatrice se répand rapidement, sous diverses formes, dans les pays anglo-saxons pour s'exporter en Europe occidentale dans les années 90 et en Europe de l'est dès 2000. Ce phénomène est même inscrit, depuis les années 90, à l'échelle mondiale, avec de nombreux exemples en Amérique latine, en Asie et quelque peu en Afrique (Blanc, 2006a, p.16).

Ce bref aperçu historique ne représente que les balbutiements d'un phénomène qui se définit par sa diversité et sa capacité de reproduction. Par ailleurs, il faut noter son ampleur assez considérable à l'échelle mondiale, depuis ces vingt ou trente dernières années. Les monnaies sociales « recouvrent tout de même plus de 4000 systèmes à travers le monde, touchant une cinquantaine de pays et environ un million de personnes » (Leblanc, 2011, p.23). L'ère de la globalisation, la diffusion et l'accès à des moyens de communications universels tels qu'internet et les expériences passées, participent à la diffusion de plus en plus importante des monnaies sociales dans le monde. De plus, les dispositifs acquièrent une reconnaissance croissante au fil des années, passant d'un caractère artisanal à un réel champ d'expérimentation (Blanc, 2007b). D'une région du monde à l'autre, et surtout entre les pays du Sud et les pays du Nord, les dynamiques sous-jacentes sont extrêmement différentes. Le contexte économique et social, la culture, le type de gouvernement... sont autant de variables qui influencent les mouvements citoyens tels que celui des monnaies sociales. Dans un souci de précision de la recherche, tout comme dans une optique de compréhension approfondie du phénomène, nous focaliserons notre analyse sur les initiatives de monnaies sociales en Europe.

4. Finalités

Blanc souligne particulièrement trois mobiles déterminants des monnaies sociales (Blanc, 2006c).

Tout d'abord, le rôle de *localisation des échanges* vise à maintenir les dynamiques de production, consommation et revenu dans un même espace, au niveau local. Cette localisation engendre une protection par rapport aux éventuels chocs extérieurs et donc une certaine stabilité contra-cyclique, par exemple en période de crise monétaire ou financière.

Le deuxième mobile est la *dynamisation des échanges*. Le rôle de la monnaie est alors principalement axé sur l'accélération des échanges, avant d'être un moyen d'investissement ou de création de nouvelles activités productives (Blanc, 2007a, p. 36). Des mécanismes d'incitation tels que ceux de Gesell énoncés ci-dessus contribuent à éviter la conservation excessive de monnaie ou l'accumulation, ce qui engendre une circulation beaucoup plus rapide que pour la monnaie classique. En parallèle, l'accès au crédit est facilité dans les dispositifs de monnaies sociales afin de donner l'opportunité à chacun de participer aux échanges. Il y a donc un refus explicite de la logique très inégalitaire d'accès au crédit classique, basée essentiellement sur un calcul de coût du crédit (taux d'intérêt) et sur la condition de garantie économique. Au sein des dispositifs de monnaies sociales, bien que la viabilité financière soit une condition sine qua non de leur existence, le crédit ne repose donc pas uniquement sur ce calcul de rentabilité. Dans de nombreux cas, celui-ci est même libéré du taux d'intérêt. Dans d'autres dispositifs comme la banque Palmas au Brésil qui octroie des microcrédits, le crédit a un coût. Soit le taux d'intérêt est alors bonifié, c'est-à-dire qu'il est réduit par rapport aux taux classiques, soit l'octroi de crédit repose sur des mécanismes de garantie collective ou sur une condition de viabilité du projet. Les crédits sont donc dans tous les cas plus accessibles que ceux des institutions bancaires classiques. Il faut cependant noter que, malgré cette finalité commune, les mécanismes d'octroi de crédit et d'émission monétaire sont très variables d'un type d'initiative à l'autre. Nous développerons plus en détail ces distinctions dans la section suivante.

La dernière finalité est la *transformation de la nature des échanges*. Cette dimension plus normative est une source de divergences parmi les monnaies complémentaires. A des niveaux très divers, plus ou moins éloignés de la logique de marché, les promoteurs de monnaies sociales entendent modifier les liens entre les acteurs économiques, faire évoluer les règles de l'échange et même repenser la monnaie hors du cadre dominant, considéré comme restrictif. Cette dernière finalité aide à repenser la monnaie de l'intérieur, comme une institution ayant un impact décisif sur son environnement. « Contrairement aux lieux communs les plus répandus, la nature d'une monnaie n'est pas neutre, et toutes les monnaies ne se valent pas. » (Leblanc, 2011, p.22). Les revendications peuvent être par exemple la mise en exergue de la confiance comme consubstantiel à l'échange ou encore l'encouragement à une consommation socialement et/ou écologiquement responsable.

5. Typologies et catégories de base

5.1. Remarques préliminaires

Certaines typologies et distinctions sont primordiales en vue d'une bonne compréhension de notre objet de recherche. Blanc, à travers ses multiples publications, fournit une excellente base d'analyse à exploiter dans ce mémoire.

Une première caractéristique partagée par l'ensemble des monnaies sociales est la logique citoyenne. Comme énoncé ci-dessus, la création de monnaie alternative répond à une réappropriation par la société civile des mécanismes monétaires. Il s'agit en fait d'une réponse aux manquements de la logique capitaliste et de l'action des pouvoirs publics. Au-delà de ce point commun, de nombreuses caractéristiques distinguent les initiatives entre elles.

Les typologies établies par Blanc se basent sur sept critères fondamentaux et récurrents (Blanc 2006c) :

- *Taille du dispositif* : Les enjeux, impacts, et conditions de viabilité dépendent de ce premier critère. Par exemple une monnaie sociale à grande échelle nécessite une structure organisationnelle plus complexe et peut représenter, pour les institutions globales, une crainte de perte de souveraineté monétaire plus importante.
- *Accès* : L'utilisation de certaines monnaies nécessite une adhésion volontaire, tandis que d'autres sont accessibles à tous, automatiquement, sur un territoire donné par exemple.
- *Nature des biens, services et savoirs échangés* : Les biens et services échangés peuvent avoir un lien de substitution plus ou moins aisé par rapport à ceux proposés sur le marché. Aussi, certains dispositifs requièrent une variété minimale d'activités variables. Enfin, quelques types de monnaies sociales tels que les Systèmes d'Echange Local (SEL) refusent que les membres échangent au sein du réseau des biens et services liés directement à leur profession.
- *Emission* : Certaines monnaies sociales, selon leurs formes, nécessitent des contrôles plus importants que d'autres quant à la quantité de monnaie émise, tandis que d'autres évitent toute création monétaire, même artificielle.
- *Convertibilité* : La monnaie parallèle peut être liée de manière très variable à la monnaie nationale. La convertibilité peut être totale, partielle ou inexistante selon le type de monnaie.
- *Gouvernance interne* : Ce critère concerne particulièrement les mécanismes internes de prise de décision. La démocratie est en général d'application, mais avec des intensités diverses et selon des mécanismes variés. Le lien hiérarchique entre les membres du dispositif doit être approfondi afin de bien comprendre ce critère.

- *Gouvernance externe* : Les types de relations avec les organismes extérieurs et en particulier avec les pouvoirs publics déterminent souvent l'horizon des monnaies sociales. Les soutiens, s'ils existent, ont des intensités et implications diverses. Fare⁴ (Blanc et Fare, 2011, p.24-29) propose une grille de lecture intéressante sur les types de soutien apportés par les pouvoirs publics et distingue les manières dont ceux-ci mettent en valeur les dispositifs tels que les monnaies sociales :
 - Les pouvoirs publics peuvent d'abord manifester une *attitude négative de méfiance ou de menace* ressentie vis-à-vis des monnaies sociales. Toutefois vu leur petite taille, les dispositifs ne menacent généralement pas la souveraineté monétaire. Ils sont par conséquent habituellement tolérés mais souvent bornés par des lois ou menacés de disparaître.
 - Une deuxième attitude des pouvoirs publics est celle de *désintérêt ou de négligence*, qui implique que les pouvoirs publics n'apportent aucun soutien, ni financier, ni matériel. Cette attitude est fréquente lorsque les dispositifs sont encore trop neufs pour inspirer la confiance des autorités.
 - Troisièmement, un *soutien logistique et financier* peut être apporté, tout en maintenant une certaine distance, laissant aux initiatives leur autonomie. Ce lien entre les pouvoirs publics et les initiatives sociales est idéal pour laisser aux dispositifs une marge de manœuvre large.
 - En quatrième lieu, les dispositifs peuvent être intégrés dans des politiques publiques spécifiques. Bien plus que tolérés ou soutenus, ils deviennent alors de réels *outils de politiques publiques*. Un risque d'instrumentalisation technocratique des initiatives survient alors. Un pilotage « top-down » des infrastructures consiste alors à intégrer verticalement celles-ci dans des « objectifs d'intérêt général définis par la collectivité publique » (Blanc et Fare, 2011, p.29).
 - Enfin, l'étape ultime est l'institutionnalisation des dispositifs. Il s'agit alors d'introduire un *cadre légal* adapté aux monnaies sociales. Cette inclusion dans l'horizon législatif leur permet de sortir de l'illégalité, d'avoir une certaine viabilité et peut leur donner une impulsion de développement. Cette étape donne donc une première légitimité aux innovations sociales et s'avère être un enjeu majeur actuellement.

5.2. Quelques typologies de Blanc

Certaines typologies de Blanc aideront à affiner notre cadre d'analyse. Chaque typologie articule plus particulièrement certains critères de la section précédente, mettant en lumière des distinctions claires. Au vu de la complexité des initiatives de terrain, nous ne prétendons pas à l'exhaustivité mais tenterons de faire une synthèse la plus fidèle possible à la réalité.

⁴ Intervention de Fare à ce sujet au colloque international sur les monnaies sociales et complémentaires à Lyon les 17 et 18 février 2011.

5.2.1. Localisme territorial, localisme communautaire

Le localisme peut prendre diverses formes (Blanc, 2000, p.209 ; Blanc, 2011) mais monnaie locale ne signifie pas automatiquement monnaie sociale. Afin de rester dans le cadre des monnaies sociales et pour respecter la condition d'impulsion citoyenne, nous n'analyserons pas les monnaies locales d'origine institutionnelle (Blanc, 2006a), liées à une logique de souveraineté, ni celles liées à une firme capitaliste suivant un motif de profit uniquement (Blanc, 2011, p.6). Parmi les monnaies sociales, il est éclairant de distinguer deux types de localisme.

Le premier type, *localisme territorial*, est une monnaie réduite à un territoire particulier, mais accessible à tous. Il ne nécessite donc aucune adhésion. Ce type de monnaie locale est souvent lié à la monnaie nationale et convertible. L'impulsion d'une telle monnaie vise souvent à dynamiser le développement local et à améliorer les capacités de résilience.

Le *localisme communautaire* est quant à lui réduit aux membres de la communauté créée. L'adhésion précède donc l'utilisation de la monnaie dite communautaire. Ce principe implique, plus que dans les monnaies territoriales, une fidélité dans les valeurs de la communauté, puisqu'il faut y adhérer avant de devenir membre. Cette monnaie est souvent inconvertible en monnaie nationale et est généralement de type scriptural (cf. infra). Elle vise principalement à souder les liens au sein d'une communauté.

5.2.2. Monnaie multilatérale et monnaie complémentaire

La distinction entre monnaie multilatérale et monnaie complémentaire (Blanc, 2006b ; Blanc 2007) implique essentiellement une articulation entre les critères d'émission monétaire, de convertibilité et d'accès au crédit. Elle suppose aussi une utilisation contrastée des monnaies manuelles ou scripturales. Un point commun est la facilitation d'accès au crédit.

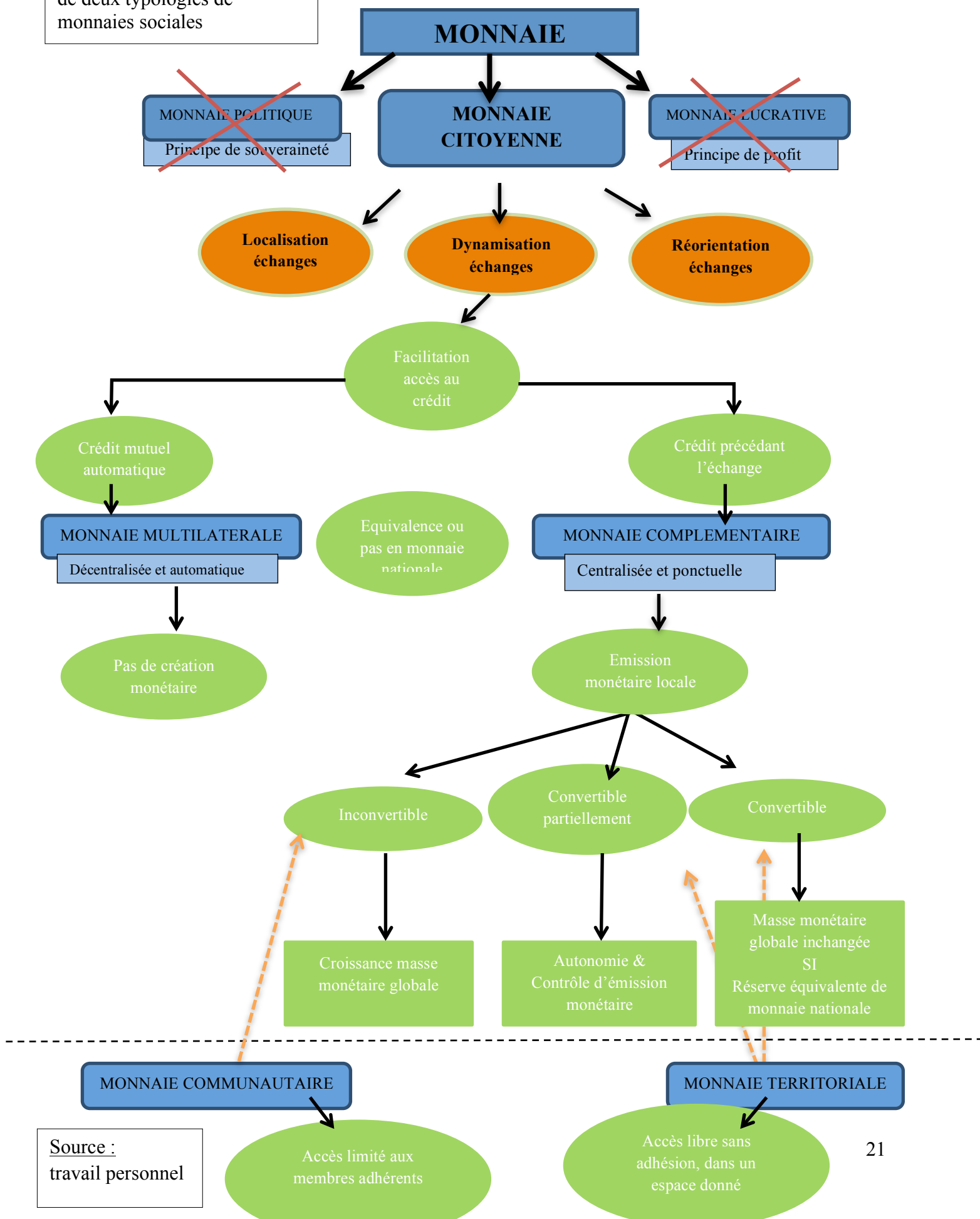
La première catégorie, *monnaie multilatérale*, est une monnaie émise de manière décentralisée et automatique, c'est-à-dire que la monnaie est consubstantielle à l'échange. Il s'agit d'une monnaie essentiellement scripturale, à savoir un moyen d'échange et de paiement basé sur des comptes écrits et non sur une monnaie tangible, papier par exemple. Le crédit est basé sur la confiance mutuelle des acteurs économiques. Débit et crédit sont alors inscrits simultanément dans les comptes de ceux-ci, laissant le solde global à zéro. La question de l'émission monétaire ne pose donc pas de problème. Nous pouvons également caractériser ce type de monnaies de « monnaies à crédit mutuel » (Blanc et Fare, 2011, p.24).

La *monnaie complémentaire*, inversement, repose sur un mode d'émission beaucoup plus classique, géré par une instance centralisée. Elle est généralement manuelle, mais peut être scripturale. Elle nécessite des arbitrages quant à l'émission monétaire car bien qu'il puisse être gratuit, le crédit n'est pas automatique. Autrement dit, le crédit précède l'échange, contrairement au cas de la monnaie multilatérale, ce qui explique une émission monétaire préalable à l'échange. Cette création monétaire a des implications différentes selon la

convertibilité. Si le principe de convertibilité en monnaie nationale est vérifié, la masse monétaire globale peut rester inchangée lors de l'émission de monnaie locale, à condition qu'une quantité équivalente de monnaie nationale soit mise en réserve à cet effet. En outre l'inconvertibilité, bien qu'elle assure les finalités de localisation et de dynamisation, implique une réelle création de monnaie, ce qui peut mettre la stabilité monétaire globale en danger (risque de surémission). Des incitations à la circulation monétaire telles que celles évoquées par Gesell peuvent remédier aux risques de surémission (Blanc, 2006b, p.180). Enfin, certains dispositifs de monnaies complémentaires tentent d'articuler une autonomie plus grande vis-à-vis de la monnaie dominante (permise par l'inconvertibilité) à un contrôle effectif de l'émission monétaire (plus aisé en cas de convertibilité). La convertibilité à sens unique, vers l'intérieur mais pas vers l'extérieur du dispositif, est une solution permettant de combiner ces deux objectifs.

La figure 1.1 ci-dessous synthétise les deux typologies que nous venons d'épingler ainsi que les mécanismes qui les sous-tendent.

Figure 1.1 : Logiques internes de deux typologies de monnaies sociales



Source :
travail personnel

5.2.3. *Quatre générations de monnaies sociales*

Blanc distingue enfin différentes générations de monnaies sociales (Blanc, 2011 ; Blanc et Fare, 2011). Cette typologie articule dans les grandes lignes les divers liens avec les pouvoirs publics. Il s'agit d'une analyse évolutionniste du critère de gouvernance externe, qui implique, comme nous le verrons, des liens différents de convertibilité en monnaie nationale. Nonobstant cette évolution dans le temps, les premières générations peuvent subsister parallèlement aux nouvelles générations.

La *première génération* est fortement distante des pouvoirs publics et des collectivités locales. L'origine de ces types de monnaies se situe dans les années 80 avec les LETS sur l'île de Vancouver au Canada. Il s'agit de monnaies exclusivement inconvertibles, impulsées souvent par des associations locales dans le but de répondre à une insatisfaction du marché et de l'action des pouvoirs publics. Il peut s'agir tant de monnaies multilatérales que complémentaires. Elles sont généralement communautaires et entretiennent des relations très distantes avec les activités économiques formelles. Blanc note que ce type de monnaie connaît généralement une impulsion énergique et un développement rapide au cours des premières années. S'ensuit assez rapidement un essoufflement du mécanisme (Blanc, 2011, p.8). Des exemples de ce type sont selon Blanc les SEL, les LETS et les trueque argentins.

La *deuxième génération* démarre véritablement fin des années 80 aux Etats-Unis. Elle est également caractérisée par l'hypothèse forte d'inconvertibilité mais s'associe plus aux collectivités locales que la génération précédente. Il s'agit des banques de temps, limitant les échanges à des services et utilisant une monnaie multilatérale comptabilisée en temps nécessaire à fournir le service en question. Le but est de compléter les programmes sociaux, visant les personnes marginalisées (personnes âgées, malades...). Ces monnaies sont communautaires, comme la génération précédente. Les partenariats sont souvent significatifs avec les collectivités locales et avec le monde de l'économie sociale et solidaire. L'Accorderie au Québec est une monnaie sociale de cette génération.

Au début des années 90, la *troisième génération* émerge avec l'Ithaca Hour aux Etats-Unis. Contrairement aux deux générations précédente, il s'agit d'une monnaie territoriale plutôt que communautaire. Par ailleurs, elle est complémentaire, nécessitant comme expliqué au point précédent une émission monétaire via l'octroi de crédits ou directement en échange de la monnaie nationale, précédant les échanges. Une réserve de monnaie nationale amorce dans une quantité équivalente l'émission de monnaie locale, contrôlant ainsi les risques d'instabilité économique liée à l'émission. Par un principe de convertibilité partielle, cette génération est à nouveau opposée aux deux précédentes. L'échange de monnaie nationale en monnaie locale est souvent incité alors que le mécanisme inverse n'est pas toujours autorisé et si c'est le cas, est pénalisé. Ces monnaies territoriales visent souvent à influencer les actes de consommation et nécessitent dans ce but un partenariat avec les entreprises et commerces locaux qui doivent accepter la monnaie locale. Les consommateurs sont alors incités à poser des actes de

consommation responsable, dans une direction spécifiquement valorisée par le dispositif de monnaie sociale : plus écologiques, tournés vers l'économie sociale et solidaire, etc. Avec cette troisième vague de monnaies sociales, les collectivités locales s'investissent et manifestent de plus en plus d'intérêt. L'engagement des pouvoirs publics peut être illustré par une acceptation du paiement d'une partie des services publics en monnaie locale ou encore en autorisant les taxes et impôts dans cette même monnaie. L'Ithaca Hour et les monnaies regio sont des exemples de cette génération.

Enfin, depuis le début de ce deuxième millénaire, une *dernière vague de monnaies sociales* s'est développée, plus engagée encore dans la remise en question du système dominant. Contrairement aux trois générations précédentes, les relations avec les collectivités publiques dépassent la seule aide logistique et financière. Il s'agit de relations plus étroites. Cette dernière génération est caractérisée par la combinaison des trois finalités des monnaies sociales (localiser les échanges, dynamiser les échanges locaux et modifier l'essence de ceux-ci) ainsi que par l'articulation de partenariats à des niveaux multiples (européen, national, local, associatif). Ces partenaires apportent notamment un soutien important au niveau logistique, financier et de gestion, fondamental vu la complexité des initiatives locales. Viveret (2011a, p.135-136 ; 2002) est une source d'inspiration pour ce courant de monnaies sociales. Il s'agit de monnaies complémentaires pour la plupart et basées sur un localisme territorial en général. Deux expériences phares de cette génération récente sont la monnaie SOL en France et NU en Hollande.

Partie II : Apport analytique

CHAPITRE 2: THÉORIES MONÉTAIRES

1. La monnaie moderne

Les trois fonctions monétaires seront d'abord approfondies, pour ensuite, dans une deuxième section, aborder les caractéristiques du fonctionnement monétaire moderne.

1.1. Fonctions de la monnaie

La monnaie est pensée dans le système actuel avant tout à travers ses trois fonctions utilitaires/instrumentales : unité de compte, paiement et réserve. Alors qu'historiquement, l'intermédiaire d'échange (ou fonction de paiement) est le critère qui explique principalement l'existence de la monnaie, la hiérarchie ne semble aujourd'hui plus très claire entre ces trois fonctions (Blanc, 2008, p.9). La dernière, fonction de réserve tend de plus en plus à être mise au premier plan. Certains auteurs tentent pourtant de démontrer que la monnaie fut créée initialement pour faciliter les échanges, en palliant les limites du troc.

1.1.1. Unité de compte

En tant qu'unité de compte, la monnaie répond à une question soulevée par Simmel (1987). Celui-ci met en évidence la subjectivité sous-tendant la fixation de la valeur des biens désirés de manière absolue. Selon lui, une relation économique se crée lorsqu'il y a échange. Dans une logique de troc, on est prêt à sacrifier un bien pour en obtenir un autre. Il s'agit d'une valorisation relative des biens les uns vis-à-vis des autres. Les prix, dans ce cadre, permettent d'objectiver les subjectivités et surtout d'évaluer la valeur d'un bien en comparaison à toute autre marchandise qui existe. On passe alors de la subjectivité d'une valorisation qualitative des objets, à l'objectivité, traduite par une valorisation quantitative. Aglietta & Orléan expriment bien ce passage à la rationalité économique : « C'est parce que sa qualité [de la monnaie] s'exprime dans une quantité homogène que les sujets de l'économie marchande peuvent devenir rationnels » (Aglietta & Orléan, 2002, p.103). La monnaie, à travers cette théorie quantitative, permet ainsi de comptabiliser les échanges et les dettes. Il faut toutefois noter que la valeur de l'argent n'est pas constante puisqu'en cas de forte inflation, « ce n'est plus la monnaie qui mesure le niveau des prix » (Bialès, 2002, p.1) mais bien le contraire. Concrètement, cela signifie qu'une augmentation de la masse monétaire implique une croissance parallèle du niveau des prix et donc une chute de la valeur de la monnaie, qui reflète alors la valeur des biens selon une échelle modifiée.

1.1.2. Moyen de paiement

La fonction de paiement est centrale et permet également de dépasser un inconvénient du troc : la condition de double coïncidence des besoins. Autrement dit, il faut que les individus

se mettent bilatéralement ou multilatéralement d'accord sur les biens qu'ils vont troquer et qu'ils décident par ailleurs de la valeur de ces mêmes biens. Cette situation est rare et est extrêmement coûteuse en cas d'asymétrie d'information, de contrats imparfaits ou de coûts de transaction. La monnaie pallie ce problème, jouant le rôle de tierce partie dans l'échange.

1.1.3. Moyen de réserve

La troisième fonction est celle de réserve, dans un motif de spéculation (Bialès, 2002). La monnaie comme instrument d'épargne est considérée comme un actif sans risque et permet de faire des choix économiques inter-temporels. La fonction de paiement est en quelque sorte retardée dans le temps. L'argent conserve sa valeur au fil du temps et peut même être considéré comme un actif patrimonial liquide, c'est-à-dire que le patrimoine de chacun peut être alloué soit en liquide, soit sous forme de placement bancaire. Cette troisième fonction, rend possible la thésaurisation.

1.2. Fonctionnement de la monnaie moderne

1.2.1. Confiance

D'abord, la monnaie aujourd'hui est une monnaie fiduciaire, c'est-à-dire qu'elle acquiert de la valeur grâce à la confiance qui lui est portée (Théret, 2008, p.817), contrairement aux monnaies anciennes qui avaient une valeur en soi. Par exemple une monnaie constituée par une matière comme l'or ou l'argent a une valeur intrinsèque. La monnaie fiduciaire telle que la monnaie papier aujourd'hui n'a quant à elle de valeur que parce qu'une autorité la lui a conférée. Il s'agit de la notion de *confiance hiérarchique* de Aglietta & Orléan (2002, p.105). En plus d'être déclarée comme telle par une institution gouvernementale, la monnaie doit être acceptée universellement dans la société dans laquelle est circule. Il s'agit d'une confiance basée sur la routine, nommée *confiance méthodique* par Aglietta & Orléan (2002, p.104) : un individu acceptera une monnaie seulement à condition qu'il soit certain qu'elle sera acceptée à son tour par un autre agent, avec qui il pourrait échanger dans un futur proche ou lointain. La monnaie est enfin une convention culturelle entre les membres d'une société, en plus d'être légitimée par l'autorité centrale. Cette troisième facette de la *confiance* est définie comme « *éthique* » (Aglietta & Orléan, 2002, p.105) et expliquée par Théret comme « l'autorité symbolique du système des valeurs et normes collectives, consensuellement acceptées, qui fonde l'appartenance sociale » (Théret, 2008, p.818). La confiance est donc la clé de circulation de la monnaie.

1.2.2. Rareté et concurrence

Ensuite, selon le paradigme dominant, une rareté artificielle doit être maintenue afin de conserver la valeur de la monnaie. En effet, plus la masse monétaire augmente, plus la valeur de la monnaie diminue. Une certaine concurrence s'installe alors entre les agents dans le but de posséder cet argent « rare ». De plus, un autre type de concurrence apparaît, entre les

différentes monnaies, plutôt qu'entre les agents. Cette concurrence est possible lorsque les avoirs sont différenciés en fonction de leur valeur purement quantitative. Il y a alors substituabilité parfaite des biens et services échangés et neutralisation des qualités monétaires (Blanc, 2006d, p.13), c'est-à-dire que la monnaie est considérée uniquement dans son rôle de quantificateur, pour faciliter les échanges, hors de tout aspect subjectif ou social. Ces deux critères réunis caractérisent une monnaie « fongible », c'est-à-dire capable d'« être fondue et sommée quelle que soit la forme qu'elle prend (pièces, billets, monnaie scripturale) et quels que soient l'origine et le contexte du revenu monétaire ainsi fondu. » (Blanc, 2008, p.9). La monnaie doit donc respecter une convertibilité parfaite.

1.2.3. Souveraineté monétaire

Selon le paradigme dominant, la monnaie est propre à chaque nation. Elle est donc exclusive/unique au niveau national. Etant considérée comme universelle, elle est valide si elle est capable d'assumer simultanément les trois fonctions monétaires (cf. supra). Cette souveraineté monétaire est mise en place pour des questions économiques mais aussi dans un objectif politique. L'Etat-Nation utilise alors la monnaie comme instrument de pouvoir. En pratique, la monnaie est régulée par les banques centrales, qui ont le contrôle sur la masse monétaire en vigueur.

L'analyse de l'horizon des monnaies aujourd'hui prouve pourtant, comme le premier chapitre de ce mémoire l'a illustré, une grande diversité des dispositifs. De nombreuses monnaies parallèles existent, ayant des usages spécifiques bien souvent. La théorie dominante de la monnaie examine ces types d'initiatives uniquement en tant que sphère résiduelle de la monnaie souveraine.

1.2.4. Masse monétaire : mécanisme de l'argent-dette

La masse monétaire totale ne se limite pas à l'argent en circulation, mais comprend aussi les dépôts en banque, pouvant être échangés en liquide à tout moment. La monnaie en circulation est donc à la fois manuelle et scripturale. Les banques, par leur processus d'octroi de crédit et de dépôts bancaires, permettent la création ou suppression de monnaie sur le marché (Greco, 2006, p.123). Les dettes marquées sur les comptes de clients dans les banques et enregistrées lorsque celles-ci leur accordent des prêts, peuvent impliquer une création monétaire si le taux de réserve n'est qu'une proportion des dépôts bancaires. Ce mécanisme de création de monnaie par les banques est appelé le multiplicateur monétaire. Nous pouvons communément appeler cette ère, celle de monnaie de crédit. Il s'agit donc d'une création monétaire scripturale, mais qui pourrait s'avérer problématique si les déposants, ayant droit à leur dépôt en liquide, étaient nombreux à le réclamer simultanément. Les réserves bancaires pourraient alors s'avérer insuffisantes, ce qui créerait un manque de liquidité sur le marché.

La banque centrale est souveraine et a la responsabilité de contrôler ces fluctuations. Les moyens de contrôle sont indirects⁵. Bien que les Banques Centrales aient un rôle primordial dans la stabilité économique global, nous ne nous attarderons pas sur leurs politiques monétaires car le mécanisme qui nous intéresse ici est celui de la création monétaire issue des crédits accordés par les organismes financiers aux agents non financiers.

1.2.5. Monnaie sur un marché

Les modèles économiques dominants analysent la monnaie avant tout comme un instrument des institutions financières sur un marché, dont la valeur est régulée par un équilibre entre l'offre et la demande. Si on considère la monnaie comme une marchandise, le taux d'intérêt est son prix, qui permet de fixer cet arbitrage entre offre et demande. Il s'agit d'un cycle qui se renouvelle et qui participe à la situation économique globale. L'argent créé par la dette et les taux d'intérêt est prêté à d'autres agents qui investiront à leur tour dans les instances de production. L'épargne est donc réinvestie par les individus dans les entreprises, qui améliorent leur efficacité et génèrent de la sorte un profit plus élevé. Les investisseurs seront alors récompensés par un retour en capital de la part des entreprises. L'accumulation du capital permet aussi une augmentation de la consommation pour les agents, au bénéfice des entreprises. Ce cycle est celui de la croissance économique potentiellement infinie (Jackson, 2010, p.95-105). Dans ce cycle sans fin, la monnaie est considérée avant tout comme un outil ayant trois fonctions instrumentales, plutôt que comme une totalité sociale.

⁵ Opérations d'achat et de vente d'obligations d'Etat, fixation d'un taux de réserve minimum pour les banques, ou modification du taux d'escompte.

2. Les limites du fonctionnement monétaire

2.1. Une monnaie entre violence et confiance

Les auteurs tels que Viveret, Saiag (2011), Aglietta & Orléan, Théret, approchent la monnaie dans toute son ambivalence, en tant qu'institution à la frontière entre violence et confiance. La monnaie de crédit, créée sur un principe de dette, peut, il est vrai, être la source d'une plus grande capacité de circulation monétaire et de liberté. Elle donne alors l'opportunité à ceux qui n'ont pas assez de capital, d'échanger grâce aux crédits bancaires. Mais lorsque les taux d'intérêt incitent à des accumulations excessives, et placent in fine la fonction de réserve bien avant les autres, la monnaie conduit par elle-même à un blocage de l'échange, phénomène paradoxal compte tenu de sa raison d'être. Viveret (2007, p.1) exprime ce paradoxe en soulignant que la marchandisation croissante de toutes les sphères de la société accentue la sur-monétarisation et la sous-monétarisation, qui par elles-mêmes bloquent l'échange: d'un côté l'écrasante majorité des êtres humains n'a tout simplement pas les moyens d'échanger, il s'agit de la sous-monétarisation ; de l'autre, une très petite minorité détient presque tous les capitaux mondiaux, bloquant une importante quantité d'argent, qui « ne se recycle plus dans l'économie réelle » (Viveret, 2007, p.1). Face à cette limite du système dominant, un élargissement du cadre d'étude semble primordial. Réduire la monnaie à ses trois fonctions instrumentales (cf. supra) ne fait d'ailleurs plus consensus dans la littérature. Certains vont même jusqu'à affirmer que les crises financières et monétaires ne sont pas anodines et découleraient en partie des mécanismes du fonctionnement monétaire lui-même (Kennedy, 2006, p.103).

2.2. Quelques discussions autour de la monnaie moderne

D'abord le maintien de la valeur de l'argent par un mécanisme de *rareté et de concurrence* est fortement critiqué car il est la cause d'un pouvoir disproportionné de la monnaie elle-même. Greco dénonce le fait qu'aujourd'hui, « quiconque contrôle l'argent, contrôle tout » (Greco, 2006, p.121).

Cette réflexion sur le pouvoir est directement liée à la question des *inégalités*. Le taux d'intérêt participe à la création de ces inégalités. Il amplifie en effet le fossé existant entre ceux qui ont de l'argent à la base et en accumulent davantage grâce à lui, et ceux qui n'en ont pas et dont la dette augmente de plus en plus car le taux d'intérêt représente un coût croissant. De là peut naître un certain jugement envers la monnaie moderne, dite monnaie de crédit. Greco exprime ce mécanisme : « l'argent et les opérations bancaires (...) [créent] une pénurie artificielle mettant les gens dans une situation de concurrence destructive les uns envers les autres » (Greco, 2006, p.121). Partant de ce constat, certains théoriciens promeuvent des dispositifs innovants par rapport au taux d'intérêt, dans l'objectif de pallier en partie les inégalités. Les monnaies sociales sont un exemple de ce type.

Concernant la *souveraineté*, Blanc (2006, p.17) met en lumière la multiplicité des relations qui existent entre les monnaies. La relation d'équivalence sous-tendant la théorie néoclassique et son hypothèse de fongibilité parfaite de la monnaie n'est en réalité qu'un type de relation parmi d'autres. Quelques dispositifs, dont certaines monnaies sociales, sont alors totalement autonomes et évitent volontairement toute articulation les uns vis-à-vis des autres.

Enfin nous pouvons envisager la monnaie au-delà de sa *quantité*, à travers ses qualités. Nous entendons par là la reconnaissance d'autres rôles, souvent plus subjectifs ou parfois difficiles à quantifier, que la monnaie joue. Bialès (2002) ajoute aux fonctions utilitaires de la monnaie ses fonctions socio-économiques. D'autres auteurs nous engagent à considérer la monnaie comme fait social total, engageant dans un processus dynamique toutes les institutions de la société, qu'elles soient économiques, morales, juridiques, religieuses... (Van Campenhoudt, 2001, p.114-117). Une approche interdisciplinaire serait pertinente pour cette conception de la monnaie. Il serait judicieux de repenser le fonctionnement du système monétaire en lui-même, qui se veut aujourd'hui unique et exclusif, plutôt que les utilisations de la monnaie, qui peuvent, il est vrai, entrer dans un contexte non monétaire, tout en fonctionnant exactement comme la monnaie moderne. Aglietta & Orléan (2002) relèvent le manque de compréhension intrinsèque de la monnaie dans l'idéologie dominante, par exemple par rapport à son rôle social.

CHAPITRE 3 : CONSTRUCTION DU CADRE D'ANALYSE

1. Méthodologie

Afin de favoriser les allers-retours entre théorie et pratique, cette recherche sera structurée en deux étapes complémentaires.

La première étape est la construction d'un cadre d'analyse, qui structurera d'emblée la mise en perspective comparative des trois cas pratiques étudiés par la suite. Le choix d'une telle grille de lecture favorise le dialogue entre la littérature existante et les expériences de terrain analysées. Nous partirons des apports théoriques de Polanyi, qui distingue trois types de comportements économiques : le marché, la redistribution et la réciprocité. Nous étayerons alors une grille d'analyse simplifiée créée par Gardin (2008, p.98), pour aboutir à une nouvelle grille de lecture (figure 2.1) : approfondissement de multiples caractéristiques, de manière comparative pour chaque principe économique de Polanyi.

Dans un second temps, nous concentrerons nos recherches de terrain sur trois types de monnaies sociales en Europe : le Système d'Echange Local (SEL) appartenant selon Blanc à la première génération ; les monnaies regio, d'application en Allemagne, et plus particulièrement le dispositif Chiemgauer ; la monnaie SOL, dispositif plus récent et développé en France depuis 2007. La grille de lecture citée ci-dessus guidera nos observations et nos entretiens. Le choix de ces trois cas d'étude a été guidé par la nécessité de souligner la diversité, mais aussi de mettre en exergue certaines tendances communes de ce domaine en Europe. Chacune des monnaies locales choisies appartient donc volontairement à une catégorie de monnaie distincte, ce qui nous permettra de passer en revue des modes de fonctionnement divers, retrouvés dans de nombreuses autres initiatives en Belgique ou à l'étranger. Conscients du risque de survoler un nombre trop important de points, nous avons opté pour une vision large du sujet, avec l'avantage de considérer les monnaies sociales comme des outils dans une dynamique globale de transition.

Les typologies de Blanc relevées dans la partie I de notre recherche ainsi que les critères de fonctionnement de base permettront dans un premier temps de situer les monnaies étudiées. L'inscription des dispositifs dans notre grille de lecture (figure 2.1) constituera par la suite le cœur de cette recherche. Cette mise en perspective de trois types de monnaies sociales nous permettra d'avoir un regard différent sur les typologies de Blanc et éventuellement d'amener un regard critique ou de les compléter.

Nous réaliserons trois entretiens approfondis semi-dirigés d'environ deux heures auprès des trois fondateurs et/ou promoteurs de chacun des trois types de dispositifs étudiés : Bernard Simon pour le SEL, Christophe Levannier pour le Chiemgauer et Luc Belval pour le SOL. Ces interviews comparées nous permettront de confirmer, compléter ou adapter les informations issues de la littérature. Quelques entretiens téléphoniques supplémentaires avec d'autres promoteurs de monnaies sociales nous ont permis de compléter certaines informations plus

précises. Par ailleurs, l'analyse de divers documents internes ou externes aux structures étudiées nous a éclairé sur le mode de fonctionnement de chacune d'elles : chartes de fonctionnement, bases de données disponibles sur internet, comptes rendus de diverses réunions, directives européennes ou belge...

2. Apport théorique de Polanyi

Nous arrivons ici à l'éclairage de notre question de recherche. Le constat d'une diversité d'instruments monétaires développé dans la partie I nous appelle à recontextualiser la théorie sur la monnaie. De plus, les débats sur la monnaie moderne relevés au chapitre précédent prouvent toute la complexité du système monétaire et son inscription au cœur de multiples dimensions sociétales. A la recherche des bases d'un cadre d'analyse remettant l'économie dans un contexte large, nous nous sommes arrêtés sur certains apports fondamentaux de Karl Polanyi (1886-1964). Ses idées doivent être remises dans le contexte historique dans lequel se situe l'auteur.

2.1. Définition substantive de l'économie

Polanyi propose à côté de la définition formelle de l'économie, une définition substantive soulignant l'importance de l'interaction des individus avec leur environnement et l'institutionnalisation de ce mécanisme (Polanyi, 1977, p.31). L'économie est alors le moyen et le processus de satisfaction des besoins matériels des citoyens (Polanyi, 1977, p.20). La définition formelle quant à elle considère l'économie comme le processus d'utilisation la plus efficace de moyens donnés. Selon la théorie dominante, il faut alors allouer efficacement des ressources rares entre les individus qui font des choix rationnels. Il s'agit des calculs d'optimisation sur la base de contraintes. Polanyi met en exergue la tendance actuelle à réduire la première définition de l'économie, plus humaine, à celle plus formelle. Il critique le fait qu'à travers cette vision, on analyse seulement les besoins et envies des citoyens qui peuvent être mis en équilibre sur un marché, donc dans une situation de rareté (Polanyi, 1977, p.29).

2.2. Trois formes d'intégration

Polanyi cherche à comprendre comment les économies sont institutionnalisées: il faut « d'abord s'attacher à la façon dont l'économie acquiert unité et stabilité, c'est-à-dire à l'interdépendance et à la récurrence de ses éléments » (Polanyi et Arensberg, 1975, p.244). Il propose alors de remettre les échanges économiques dans le contexte de trois formes d'intégration, qui ne sont pas évolutives dans le temps, mais sont présentes simultanément aux différentes époques : réciprocité, redistribution et échange. Au cours du temps, selon les sociétés et selon les domaines, ces modes de circulation sont donc combinés différemment. Les formes d'intégration représentent le principe dominant et institutionnalisé dans chaque type d'économie, indépendamment de la culture et du modèle politique. Chaque forme d'intégration est motivée par certaines structures et/ou par des attitudes personnelles.

Cependant Polanyi insiste sur le fait que les modes de circulation qu'il distingue ne sont pas « de simples agrégats des diverses formes de comportement individuel » (Polanyi, 1975, p.245). Des formes institutionnalisées doivent alors précéder les comportements économiques personnels et permettent d'atteindre les effets sociaux attendus. Décrivons à présent brièvement ces formes d'intégration :

- La relation d'échange au sens de Polanyi est caractérisée par des mouvements de biens et services entre des individus indépendants les uns des autres. Le *marché* entre en jeu uniquement dans une certaine forme d'échange différente du troc, lorsqu'une structure extérieure permet la formation des prix (Polanyi, 1975, p. 248). Celui-ci n'émane donc pas naturellement des échanges individuels (Polanyi, 1977, p.37), mais à l'inverse, les comportements d'échange émanent du marché. La motivation de l'échange sur le marché est alors le gain que chaque individu retire de la transaction. Polanyi situe dans l'histoire le début de la prédominance du marché sur les autres formes d'intégration, lorsque la terre, le travail et la monnaie deviennent des marchandises fictives.
- La *redistribution* nécessite une instance centralisée qui collecte et redistribue selon des mécanismes divers, en fonction de la culture, du système politique, etc. La centralisation des ressources peut avoir lieu au niveau international, national, régional ou encore local. Notons que ce principe est fondamental pour le maintien de l'Etat social (Lemaître, 2009, p.57). Cependant, la redistribution peut se mettre en place dans diverses civilisations, quelle que soit l'époque (tribus, cité-Etat, féodalité, Etat-providence et services sociaux...). Les raisons qui la sous-tendent sont multiples et les groupes concernés peuvent être tant permanents que temporaires.
- La *réciprocité* est le mode de circulation mettant en avant l'importance du lien social. Afin que ce principe économique puisse se réaliser, les individus ou groupes doivent pouvoir être mis en relation symétrique les uns vis-à-vis des autres. Il peut s'agir de rapports multilatéraux, au-delà des simples relations de personne à personne caractérisant le troc. On retrouve alors le principe de don et contre-don expliqué par Mauss comme l'obligation de « donner, recevoir, rendre » (Van Campenhoudt, 2001, p.111). La réciprocité est possible s'il existe globalement une adéquation entre les dons et contre-dons. Au niveau collectif, un don nécessite donc une équivalence par le biais d'un autre don. Ce mécanisme de circulation de biens et service s'effectue sur une base volontaire. Polanyi donne l'exemple du système de réciprocité familial trobiandais selon lequel les hommes sont toujours responsables de leurs neveux et nièces dans les familles de leurs sœurs. Cela ne signifie pas que les maris de leurs sœurs rendraient ce service directement. De manière indirecte, si la femme de ce premier trobiandais a un frère, ce dernier viendrait prendre soin des enfants (Polanyi, 1975, p.246). La réciprocité peut avoir sa place dans des communautés permanentes ou pas.

Nous reviendrons plus en détail sur ces formes d'intégration dans la cadre d'analyse. La section suivante développera quelques éclairages de Polanyi à propos de la question monétaire, ainsi que certaines articulations entre les formes d'intégration.

2.3. Quelques thèses centrales chez Polanyi

Premièrement, dans son œuvre *La Grande Transformation* (1944), Polanyi tente de prouver que le marché est une construction historique. L'idée maîtresse de son œuvre est l'indignation face au pouvoir démesuré de l'économie de marché sur la sphère sociale. « Au lieu que l'économie soit encastrée dans les relations sociales, ce sont les relations sociales qui sont encastrées dans le système économique » (Polanyi, 1983, p.88). Il situe historiquement cette prédominance du marché lors de la marchandisation fictive de la terre, de la monnaie et du travail. A l'époque, il affirmait qu'une « grande transformation » était en marche, caractérisée par un processus de réencastrement de l'économie dans les dimensions sociales, politiques, culturelles, en réaction à la montée du crédo libéral dès le milieu du XIX^{ème} siècle. Le principe de marché autorégulateur perdrait alors selon lui rapidement sa place dominante. Les interventions étatiques et initiatives réciprocatrices, répondant aux failles de ce marché autorégulateur, s'organiseraient en tant que mécanisme d'autodéfense contre le capitalisme. L'évolution historique depuis l'après-guerre n'avalise pourtant pas totalement ses prédictions. La tendance ne s'est pas inversée comme il l'avait prévu. Peu après la publication de son livre sur *la Grande Transformation*, l'illusion d'un compromis social était néanmoins à portée de main avec le Pacte social en 1944 suivi de la période des Trente Glorieuses (1945-1975), caractérisée par l'apogée de la croissance et la redistribution des fruits de celle-ci au sein de la population. Cependant depuis lors, l'abandon progressif de ce duo Marché/Etat et le maintien écrasant du principe de marché est observé. Malgré le fossé historique, nous retiendrons sa thèse générale d'une nécessité d'encastrement de l'économie dans la société, par une reconnaissance des divers comportements économiques imbriqués les uns dans les autres, jouant chacun un rôle particulier (Cattacin, 2001, p.77). Il insiste sur le fait qu'un marché autorégulateur désencastré est une utopie puisque son institutionnalisation doit être précédée d'un ordre démocratique le soutenant (Lemaître, 2009, p.330).

Deuxièmement dans *La Grande Transformation*, Polanyi relativise le lien entre la monnaie et l'échange marchand, en rendant celle-ci antérieure à celui-ci. Il dépasse donc la « fable du troc » (Servet, 1993, p.1135), selon laquelle la monnaie serait apparue naturellement d'une tendance de l'homme à troquer et à chercher le gain dans ses échanges (Maucourant, 2005, p. 73). Il considère la monnaie comme centrale quelle que soit l'époque, dans son objectif de règlement de dettes, de liens sociaux et de relations politiques. La monnaie suit alors une forme d'irréversibilité expliquée par le fait que « les formes et pratiques monétaires se perpétuent alors que les formes d'organisation sociale qui les ont engendrées disparaissent » (Servet, 1998, p.237). A travers une définition substantive de l'économie, la monnaie, au-delà

de ses fonctions utilitaires, est donc examinée comme un vecteur d'intégration sociale et comme une institution holiste⁶.

Troisièmement, Polanyi distingue les monnaies modernes dites « all purpose money » des monnaies primitives, « special purpose money » (Polanyi, 1975, p.249-260). Le premier type désigne des monnaies assurant sous une même forme toutes les fonctions monétaires d'échange, de compte et de paiement. Cette monnaie moderne est caractérisée par une fongibilité parfaite (Blanc, 2008, p.10). Concernant les monnaies primitives, des formes spécifiques jouent chacune des rôles différents.

Blanc incite à dépasser la thèse de Polanyi concernant les aspects monétaires, afin que la théorie reflète mieux l'économie réelle. En particulier, la distinction que ce dernier fait entre monnaies primitives et monnaies modernes ne correspond pas à la réalité observée aujourd'hui. En effet, le système monétaire est caractérisé, à côté de la monnaie dominante, par de nombreuses monnaies à usages spécifiques, telles que les monnaies sociales. Polanyi pose deux hypothèses qui semblent trop strictes concernant la monnaie moderne (Blanc, 2008, p.11) : la première hypothèse est celle que celle-ci assure simultanément les trois fonctions de compte, paiement et réserve ; la deuxième stipule que les instruments monétaires modernes sont entièrement fongibles et peuvent donc être échangés contre tout autre avoir monétaire, quelle que soit la forme. Nous verrons que le cas des monnaies sociales, pourtant inscrit dans le paysage moderne, ne correspond pas toujours à ces hypothèses fortes.

3. Question de recherche

Nous en arrivons, après une introduction théorique, à l'étape de spécification de la question de recherche. Reprenons brièvement le fil des idées qui nous a amenés à ce stade de la recherche.

La première partie nous a éclairés quelque peu sur la diversité de la vague des monnaies sociales, guidées par trois finalités⁷ plus ou moins marquées selon le type de dispositif et articulant de multiples critères⁸. Une analyse de cette diversité a permis à Blanc de classer les monnaies sociales en différents types.

Ensuite dans le début de cette deuxième partie, les limites de l'analyse de l'institution monétaire moderne nous ont amenés à la conclusion que la monnaie est une institution holiste, n'étant pas envisagée comme telle par la théorie dominante. La compréhension du système monétaire et de ses enjeux au sein de la société, ainsi que la reconnaissance de certains dispositifs parallèles tels que les monnaies sociales, nécessitent alors un cadre d'analyse plus large que la simple instrumentalité économique. Polanyi nous éclaire sur l'encastrement de

⁶ L'approche holiste appréhende les faits sociaux au cœur de la société, évitant d'analyser séparément certaines parties.

⁷ Pour rappel ces finalités sont la localisation des échanges, leur dynamisation, ainsi que la transformation de leur nature.

⁸ Ces critères sont : la taille du dispositif, le type d'accès automatique ou par adhésion, le type de biens et services échangés, le mécanisme d'émission, le principe de convertibilité, la gouvernance interne et externe.

l'économie dans d'autres dimensions sociétales. Il repère globalement trois formes d'intégration économique : le marché, la réciprocité et la redistribution.

Notre recherche vise à analyser les logiques sous-jacentes aux monnaies sociales, sur la base de la théorie de l'encastrement de Polanyi.

Au regard des trois finalités et des dynamiques des monnaies sociales, nous pouvons poser l'hypothèse qu'elles se situent chacune de manière spécifique par rapport à la logique de marché, de réciprocité et à celle de l'Etat, distinguées par Polanyi. Nous tenterons de tester cette hypothèse à travers trois exemples concrets de monnaies sociales en Europe appartenant à différentes générations au sens de Blanc (2011) : les SEL en Belgique et en France, la monnaie SOL en France et les regio en Allemagne.

La question de recherche est donc la suivante : « *quelles sont les articulations des monnaies sociales en Europe au marché, à l'Etat et au principe de réciprocité ?* ».

4. Cadre d'analyse

Les trois logiques économiques de Polanyi seront approfondies de manière transversale à travers leurs paramètres clés. Nous analyserons successivement la motivation dominante, puis les échanges et les types de structures sous-tendant les différentes logiques, pour enfin approcher la question monétaire elle-même.

Les travaux de Gardin (2006b, 2008) sont à la base de notre modèle d'analyse. Nous partirons d'une synthèse sur les « critères distinctifs de la pluralité des comportements économiques » (Gardin, 2008, p.98), que nous étayerons par la mise en évidence d'indicateurs clés.

Notons avant de développer le cadre d'analyse de notre recherche, que le principe de marché développé ici correspond au marché de type capitaliste et pas aux économies de marché au sens de Braudel (2008). Celui-ci définit les économies de marché dans un sens très large comme la vie économique qui prend forme dès qu'un échange a lieu. Le capitalisme, économie de marché autorégulateur, est selon lui un type particulier au sein de cette vie économique (Braudel, 2008, p.23). Les caractéristiques mises en exergue dans la figure 2.1 correspondent à cette catégorie particulière, à savoir le principe de marché autorégulateur.

4.1. Les indicateurs clés

4.1.1. Principe dominant

D'abord suivant le principe de *marché*, les individus isolés sont unilatéralement guidés par leur objectif de gain personnel. La coordination de ces utilités individuelles débouche sur un équilibre de marché.

La *redistribution* quant à elle est motivée par une obligation sociale. Dans les sociétés européennes, l'Etat social est l'instance centrale de redistribution. Selon l'idéal-type d'Etat Providence⁹ correspondant au pays étudié, la redistribution s'effectue suivant des dynamiques et des intensités variées.

Enfin la *réciprocité* est motivée par un objectif de lien social. Celui-ci se traduit sous de multiples formes, mais toujours dans une logique de « complémentarité et d'interdépendance volontaire » (Servet, 2007, p.264). Les transactions sont pensées au cœur des relations sociales (Blanc, 2007a, p.40). Il s'agit d'une logique de don/contre-don qui se comprend dans un sens plus large que la simple générosité gratuite ou qu'un don réciproque bilatéral.

4.1.2. Échange

A) Relations entre les acteurs

Marché

Le collectif étant appréhendé dans la logique de marché comme l'agrégat des agents individuels, une échelle de comparaison et de mise en relation des acteurs sur un marché doit être fixée. Or qui dit équilibre de marché signifie aussi comparaison quantitative. Les agents sont alors mis en relation de symétrie les uns envers les autres à travers la quantité d'objets et de services échangés. La participation à l'échange est dès lors conditionnée par le capital initial des acteurs et chacun trouve sa place sur le marché selon ses moyens, qui sont parfois limités. Une certaine concurrence s'installe alors pour posséder les biens rares, sous une contrainte budgétaire. Les contrats jouent le rôle de formalisation des relations d'équivalence instrumentale entre les agents, limitant a priori le lien qui les unit à l'opération en cours (Servet, 2007, p.265). Bien que la finalité soit la transaction économique, des liens de clientèle, parfois très forts, se créent et peuvent rentrer dans une stratégie marketing. Nous ne pouvons donc pas réduire le marché aux liens économiques purement anonymes et détachés de toute considération sociale, bien que l'idéal-type néoclassique le conçoive comme tel dans un marché en concurrence parfaite et avec information complète. Les contrats peuvent en définitive être de court, moyen ou long terme.

Redistribution

Dans le cas de la redistribution, les transactions passent par un centre. Par exemple dans nos Etats sociaux, les contribuables participent au financement par le biais de l'imposition. Ces réserves centralisées sont ensuite redistribuées selon certains critères. Le principe de redistribution nécessite, quel que soit le contexte, une instance centralisée, vers laquelle influent des transactions, qui sont redistribuées par la suite. Il existe donc une relation hiérarchique entre les acteurs de l'échange puisque une tierce partie (Etat, chef de tribu,

⁹ Le lecteur intéressé par les idéaux-types d'Etat social inspirés d'Esping-Anderson (1999) trouvera une première introduction à ce sujet dans un article de Merrien (2006).

dispositif d'assurance...) a le pouvoir de décision et de fixation, de manière verticale, des critères d'octroi des parts redistribuées. Notons que les relations hiérarchiques peuvent être très diverses. Les organisations bénéficiaires sont confrontées, selon leurs finalités, à un arbitrage entre plus ou moins d'autonomie.

Réciprocité

Les relations de réciprocité se distinguent de celles de marché dans la mesure où la symétrie liant les acteurs repose non sur une équivalence quantitative mais sur une équivalence qualitative. Cette dernière correspond à la disposition qu'ont les objets de l'échange à répondre à une attente parfois subjective et non quantifiable. Les agents se mettent en relation selon leurs capacités (Servet, 2007, p.269) plutôt que selon leurs moyens. Les relations sont horizontales au contraire de la redistribution, qui suit une logique de verticalité. La logique intrinsèque est alors celle du don/contre don au sens large, exigeant une contrepartie. La réciprocité reprend alors un ensemble de relations : échange multilatéral, remboursement sans équivalence stricte, services ou cadeaux rendus à valeur égale, traditions se perpétuant de génération en génération... (Gardin, 2006, p.29-30). Bien que les « dons » puissent être dénués de toute compensation matérielle, une contrepartie en termes de réputation, attention, solidarité (intergénérationnelle)... se cache dans la majorité des cas derrière l'acte de générosité, contribuant au bien-être de chacun. Cattacin (2001, p.79) nomme cette conception la « réciprocité complexe » qu'il définit au niveau collectif comme un don sans retour instantané, « mais où l'on devient, d'une certaine manière, le bénéficiaire indirect du don de par l'augmentation de la « vertu » dans la société » (Cattacin, 2001, p.80). Cependant, cette contrepartie est non fixée dans le temps et non liée par un contrat comme dans la logique de marché. La réciprocité a pour objectif de personnaliser les échanges et de souder par ce biais les liens sociaux sur un horizon de long terme.

Notons que ces relations d'équivalence ne se réduisent pas toujours à des groupes homogènes tels que des communautés locales. Si c'est le cas, il s'agit d'un type de réciprocité appelé « réciprocité entre pairs » par Gardin (2006b, p.50). Lorsqu'on rentre au contraire dans une logique de réciprocité multilatérale (Gardin, 2006b, p.55), des acteurs hétérogènes aux rôles et horizons multiples sont mis en relation symétrique.

Distinctions importantes

Il est important de noter que les indicateurs développés ici correspondent à un idéal-type de chaque forme d'intégration, permettant une distinction claire. La réalité, elle, est hybride. Gardin souligne par exemple certains cas pour lesquels les logiques de marché et de réciprocité sont combinées. Le commerce équitable est un modèle de ce genre, dont la viabilité repose sur des achats de biens sur un marché, mais dans le respect des conditions de production et dans une optique de solidarité à l'échelle globale (Gardin, 2008, p.100). Il donne également l'exemple des fondations d'entreprises qui font des dons à des associations,

s'inscrivant à priori dans la logique du don, mais dont l'objectif est en partie d'améliorer la réputation de l'entreprise et d'ainsi diversifier la stratégie marketing. Il est alors difficile de classer cette action dans l'une ou l'autre forme d'intégration.

Par ailleurs certains auteurs confondent les concept de redistribution et de réciprocité. Servet relève cette erreur fréquente dans l'interprétation de la théorie du don de Mauss. Selon lui, il ne faut pas confondre la protection de la solidarité. L'un découle de la redistribution tandis que l'autre est lié à la réciprocité (Servet, 2007, p.262). Il faut toutefois noter que ces deux concepts convergent quant à leur inscription dans un tout social. Le principe de marché au contraire appelle à une autonomie vis-à-vis du social, du politique, du spirituel...

B) Types de prestations échangées

Les *échanges marchands* sont caractérisés par la circulation de biens et services quantifiables sur un marché, ou rendus quantifiables par un processus de monétarisation.

La centralisation et *redistribution* peuvent quant à elles prendre diverses formes : imposition, subvention, soutien en nature... Les différents types de prestations échangées influencent en partie les relations autonomes ou de dépendance par rapport aux pouvoirs publics, comme nous l'avons brièvement développé autour du critère de gouvernance externe (cf. supra).

Enfin la *réciprocité* est caractérisée par l'échange de services et de biens sous la forme de dons/contre dons (cf. supra).

C) Valeur de circulation

Cette section nous appelle à considérer la théorie de la valeur.

Selon l'offre et la demande, les prix s'ajustent sur le *marché* afin d'atteindre un équilibre. Les achats et ventes sont dès lors comptabilisés selon une valeur économique, qui correspond au prix sur le marché dans cette première forme d'intégration. Cette valeur est donc instrumentale et quantifiée.

Ensuite dans le cas de la *redistribution*, la valeur est sociale, plus qu'économique. Les critères d'utilité sociale sont fixés préalablement par les autorités hiérarchiques, qui répartissent leurs ressources vers les organismes répondant aux besoins sociaux. Les taxes et subventions sont donc les unités de circulation, représentant la valeur sociale des transactions.

Enfin, dans la cadre de la *réciprocité*, il ne s'agit plus d'une résultante de l'équivalence quantitative entre offre et demande comme pour le marché. « La réciprocité exige une réponse adéquate, non une égalité mathématique »¹⁰ (Polanyi et Arensberg, 1975). Les dons nécessitent une certaine réciprocité, certes, mais pas une équivalence exacte. Lorsque la

¹⁰ Citation reprise par Gardin (2006b, p.29).

réciprocité est appréhendée dans son idéal-type, la valeur représente le lien social qui unit les acteurs.

Concernant la fixation de la valeur, nous pouvons faire un bref détour philosophique sur le lien entre prix et justice. A son époque, Aristote réfléchissait déjà à cette question. Il distinguait la « valeur d'échange », relation quantitative de l'échange d'un bien contre un autre et la « valeur d'usage », relation qualitative de capacité qu'a un bien à répondre à un besoin particulier. Le deuxième type permet selon lui de déterminer un prix naturel, fixé mutuellement par les acteurs économiques de manière juste, de sorte qu'après l'échange, les individus se trouvent exactement dans la même situation relative qu'avant. En effet, si la valeur d'échange correspond dans une parfaite proportion à l'évaluation réelle de l'objet par les individus (valeur d'usage), l'échange est juste. Il s'agit de la théorie du « juste prix » (de Tarde, 1907, p.24). Aristote dénonce au contraire les situations dans lesquelles la valeur d'échange ne correspond pas à la valeur d'usage, laissant une marge de profit pour le vendeur qui majore le prix par rapport à la valeur réelle. Bowring (2000, p.375-376) insiste également sur le fait que lorsque les besoins eux-mêmes sont influencés par la rationalité économique, les valeurs d'échange ne correspondent plus à la définition culturelle universelle de celles-ci. Autrement dit, quand les prix indiquent uniquement un taux d'équivalence entre les biens, sans engager aucun jugement éthique, la valeur d'échange diverge inévitablement de la valeur d'usage. Dans ce contexte, la réciprocité tente d'inverser la relation prix-valeur qui existe dans l'économie de marché. Le prix sur le marché est déterminé naturellement à l'équilibre entre offreurs et demandeurs et la valeur d'échange découle alors de ce prix. La réciprocité au contraire engage d'abord une réflexion sur la valeur sociale de l'échange, puis la fixation (parfois par un processus de négociation) du prix correspondant à cette valorisation. Servet (2007, p.269) explique alors l'apparition de discriminations positives sur les prix, dans le respect de cette valeur socialement définie.

4.1.3. Structure

A) Modèle institutionnel

Lorsque la structure est large, les échanges de *marché* se réalisent aisément entre les individus. En effet, plus la variété de biens et services échangés est importante, plus les opportunités d'échange se multiplient. Le marché se caractérise ainsi par sa « mise en interdépendance d'un nombre croissant d'offreurs et demandeurs » (Bayon et Servet, 1998, p.331).

La *redistribution* peut se mettre en place quel que soit le niveau de civilisation (Polanyi et Arensberg, 1975, p.247), à condition qu'une autorité centralisée soit en place pour orchestrer les va-et-vient. Que ce soit au niveau des tribus de chasseurs primitifs, des familles, des cités-Etat, des châteaux à l'époque médiévale, des États-providence aujourd'hui, le principe de redistribution s'applique aisément.

Comme nous l'avons énoncé ci-dessus, les relations de *réciprocité* nécessitent une symétrie entre les individus ou entre les groupes. Cette symétrie se retrouve dans des groupes d'appartenances permanents tels que la famille, la tribu, les cités-Etats... ou au sein de communautés ou d'associations volontaires ou semi-volontaires, dans lesquelles les membres manifestent un certain mutualisme (Polanyi et Arensberg, 1975, p.247). Dans le respect de la proximité relationnelle recherchée, les structures sont généralement assez locales.

B) *Objectif social*

Les objectifs sociaux se déclinent en fonction de conceptions particulières de l'efficacité et de l'équité.

Suivant le paradigme néoclassique, un équilibre est qualifié d'optimum social lorsqu'il n'est pas possible d'augmenter le bien-être d'un individu sans diminuer celui d'au moins un autre individu. Cet équilibre social sur le *marché* est appelé « optimum de Pareto ». Il est déterminé par la tangente liant les courbes de contrats des différents individus dans la boîte d'Edgeworth, sous la contrainte budgétaire de chacun. Il s'agit d'un équilibre moyen, maximisant le bien-être global dans la société. Rappelons que l'équilibre moyen diverge de l'analyse du niveau médian, ne prenant pas en compte les disparités entre individus. Un équilibre Pareto Optimal peut dès lors être très inégalitaire.

La deuxième forme d'intégration consiste en la *redistribution* d'une partie des ressources communes à une certaine tranche de la population. Il faut souligner que l'objectif de cette redistribution et la manière dont elle est mise en place dépendent des critères d'utilité sociale édictés par l'autorité centralisée. Par exemple, la redistribution verticale doit être distinguée d'une redistribution horizontale. La première vise directement la réduction des inégalités, ciblant son action sur les couches les plus pauvres de la population, tandis que la deuxième pallie certains risques sociaux universels, sans distinction des situations socio-économiques lors de l'allocation des ressources du centre vers l'extérieur. En conclusion, avant de pouvoir fixer les objectifs sociaux liés à un principe de redistribution, un débat éthique large sur la conception de l'équité dans les instances concernées doit se tenir.

Enfin concernant la *réciprocité*, l'équilibre social optimal semble à priori tendre vers plus d'égalité. En effet selon l'idéal-type de réciprocité, des liens sociaux forts se nouent entre individus hétérogènes (ou non) dans une relation horizontale. Chacun a donc à priori une chance égale de participer aux échanges au sein des groupes symétriques. Cependant, cet objectif égalitaire n'est pas gagné d'avance. En effet, rien n'assure que les communautés d'échange réciproque soient accessibles à tous, et même à l'intérieur de ces mêmes groupes, certaines dérives risquent d'entraver la symétrie entre les acteurs.

4.1.4. Monnaie

Dans nos sociétés, la monnaie est presque omniprésente et joue un rôle primordial. Cependant selon la forme d'intégration adoptée, elle peut être appréhendée très différemment. Quelle que soit la forme d'intégration, les deux premières fonctions instrumentales, à savoir le compte et le paiement, sont prises en considération. En effet, dans toute situation, la monnaie joue un rôle de facilitateur des échanges. Mais les divergences apparaissent lorsqu'on tente de comprendre la place et le rôle de ces échanges.

Comme nous l'avons vu sous diverses facettes, la monnaie peut d'abord être vue comme un instrument sur le *marché* des biens et services. Mais au-delà de ce rôle, la monnaie est aussi une marchandise en soi. Les agents font des choix d'arbitrage entre épargne et investissement en fonction du coût de la monnaie, à savoir le taux d'intérêt, et de caractéristiques individuelles telles que l'aversion au risque. Elle fait donc l'objet de placements stratégiques, ce qui nous amène à concevoir une troisième fonction, celle de réserve. La monnaie est alors perçue comme un actif patrimonial, pouvant être accumulée au fil du temps sur un compte épargne ou faisant l'objet de placements spéculatifs. La neutralisation des qualités monétaires, considérant la monnaie uniquement à travers ses fonctions instrumentales, permet une équivalence entre les différents types de monnaie, et donc une fongibilité parfaite de la monnaie elle-même (Blanc, 2006d, p.13).

Les instances centrales de *redistribution*, afin de rester fidèles à leur conception de l'équité, doivent pouvoir évaluer correctement les sommes collectées et redistribuées. La monnaie facilite dès lors considérablement les transactions. Celles-ci sont comparées entre les bénéficiaires et respectent des règles d'équité préalablement définies.

Enfin lorsque la *réciprocité* est en place, la monnaie est utilisée en priorité pour créer des relations sociales durables et/ou de proximité. La fonction instrumentale de facilitateur des échanges se double d'une fin sociale. Des fonctions socioéconomiques doivent donc être ajoutées aux fonctions instrumentales. Bialès (2002) entame ce travail en essayant de mettre en lumière la place de la monnaie dans le collectif. Il considère la monnaie, dans ses fonctions socioéconomiques, en tant que « principe de normalisation et de socialisation » et en tant que « règle sociale ». La prise en compte des qualités monétaires va à l'encontre de l'hypothèse de fongibilité du principe de marché et peut impliquer une certaine subsidiarité monétaire¹¹ ou même une autonomie d'une monnaie locale vis-à-vis de la monnaie dominante (Blanc, 2006d, p.14-17).

¹¹ Blanc définit la subsidiarité monétaire comme « une complémentarité entre d'une part la monnaie nationale, ensemble d'instruments sans limitations de validité par principe dans le cadre de l'espace national, et d'autre part un ensemble d'instruments monétaires parallèles dont la validité est restreinte par principe et qui couvrent des usages spécifiques dans des espaces sociaux et économiques prédéterminés. L'idée est que ces instruments paramonétaires assurent des fonctions que la monnaie nationale ne peut pas assurer ou assure mal. » (Blanc, 2000, p.317).

4.2. Synthèse du cadre d'analyse

La figure 2.1 ci-dessous synthétise les idées principales développées dans cette section, constituant la grille de lecture qui sera appliquée aux trois types de monnaies sociales étudiées, choisies explicitement pour leur diversité.

Figure 2.1 : Les trois formes d'intégration de Polanyi et leurs indicateurs

	MARCHÉ	REDISTRIBUTION	RÉCIPROCITÉ
Principe dominant	Gain	Obligation	Lien social
ÉCHANGE			
Relations entre acteurs	Symétrie entre acteurs sous condition d'équivalence quantitative des biens et services échangés ⇒ <i>Anonymat de l'échange, concurrence</i> ⇒ <i>Chacun selon ses moyens</i> ⇒ <i>Contrats de court, moyen ou long terme</i>	Relation hiérarchique avec une autorité centrale <i>Varie selon le type de régulation en place</i>	Relation horizontale de symétrie entre groupes et entre acteurs individuels ⇒ <i>Personnalisation des échanges : relations sociales durables</i> ⇒ <i>Chacun selon ses capacités</i>
Type de prestations échangées	Achat/vente de biens et services	Imposition et Subvention, soutien logistique	Don/contre-don, bénévolat
Valeur de circulation	Valeur économique = prix relevant de l'équilibre de l'offre et la demande sur le marché (expression de la rareté)	Valeur sociale = Taxes, subventions (critères d'utilité sociale fixés préalablement par les pouvoirs publics)	Réponse adéquate plutôt qu'égalité mathématique Dans l'idéal, valeur traduisant le lien social

STRUCTURE			
Modèle institutionnel	Large structure : mise en interdépendance croissante d'offreurs et demandeurs	Autorité centrale (chef de tribu, cité-Etat, féodalité, Etat-providence et services sociaux...)	Groupes d'appartenance hérités (famille, ethnie...) et associations volontaires ou semi-volontaire avec un certain mutualisme
Objectif social	Equilibre Pareto optimal : Bien-être social moyen sans tenir compte des disparités	Redistribution des revenus vers un certain type de population (varie selon la conception de l'équité)	Idéal-type d'égalité des chances de participer à l'échange : relation horizontale entre acteurs MAIS en réalité, principe et application de l'égalité très variable
MONNAIE			
Fonctions monétaires	Monnaie comme... ⇒ facilitateur des échanges : fonctions de compte, de paiement ⇒ actif patrimonial : fonction de réserve <i>Fongibilité parfaite de la monnaie</i>	Monnaie comme facilitateur des échanges, dans un objectif social global: fonctions de compte, de paiement	Monnaie comme lien social : fonctions de compte, de paiement, fonctions socioéconomiques <i>Subsidiarité et autonomie = articulation possible des monnaies</i>

Source : travail personnel

Partie III : Application du cadre d'analyse à trois types de monnaies sociales en Europe

CHAPITRE 4 : LES SYSTÈMES D'ÉCHANGE LOCAL (SEL)

Les systèmes d'échanges de biens et services tels que les SEL ont vu le jour dans les pays anglo-saxons, initialement sur l'île de Vancouver au Canada au début des années 80. D'abord sous forme d'expérimentation puis par une reconnaissance plus formelle en 1983, les LETS (« Local Exchange Trading Systems ») sont des associations ayant leur propre monnaie et permettant, en leur sein, des échanges réciproques multilatéraux. Les LETS sont non seulement à l'origine des SEL francophones mais représentent aussi les premières générations de monnaies sociales. Ces types de systèmes ont connu une expansion rapide d'abord dans les pays anglo-saxons puis, dès 1994 sous le nom de SEL (Systèmes d'échange local) dans les régions francophones, en France et en Belgique. Quelques dispositifs voisins des SEL sont aujourd'hui observables également en Italie, Allemagne, Suisse, Pologne, République tchèque, Espagne et au Pays-Bas. Ils se développent presque essentiellement dans les pays occidentaux. Notons que les LETS représentent une catégorie plus large que les SEL.

Une ébauche de Charte a été établie par l'association française Sel'idaire, organe de référence pour tous les SEL de France. Nous nous basons sur cette Charte car les initiatives belges sont très proches, en tout cas dans les finalités, des françaises. Notons que Sel'idaire ne prétend pas représenter les SEL, car ce serait au détriment de la spécificité de chacun d'eux. L'association Sel'idaire respecte leur diversité, les promeut et accompagne leur développement. Tous les SEL sont donc à priori indépendants les uns des autres. Malgré une certaine diversité, ils s'inspirent des expériences de leurs collègues et les chartes de différents SEL convergent sur de nombreux points. Nous pouvons alors dégager le fonctionnement général des SEL, issu de la Charte de l'association Sel'idaire, « l'Esprit du Sel » :

« Le Système d'Échange Local offre la possibilité d'échanger autrement et librement, en privilégiant le lien plutôt que le bien dans le respect des personnes, en valorisant la responsabilité de chacun, la coopération et la solidarité. (...) »

Le Système d'Echange Local qui se réfère à la présente charte dite « Esprit du SEL », exprime sa volonté de :

- *expérimenter et développer des pratiques d'échanges estimées en unités locales, sans argent, de manière loyale et équitable, au sein d'un territoire de proximité ;*
- *faire vivre des valeurs solidaires fondées sur le dialogue, la confiance, la convivialité, le lien social et la réciprocité au sein du groupe ;*
- *fonctionner de manière démocratique et participative au moyen de structures transparentes et autogérées, en toute indépendance vis-à-vis des partis politiques et de mouvements religieux ou idéologiquement exclusifs ;*

- *œuvrer dans le respect des équilibres naturels tout en favorisant l'épanouissement des participants, dans le respect du rythme personnel de chacun* (Sel'idaire, 2003, rubrique « Qui sommes-nous ? », La Charte « Esprit du SEL »).

Le SEL « coup d'pouce » par exemple s'articule autour de trois grands piliers, qui sont la convivialité, la dimension utilitaire et la dimension citoyenne. La dernière dimension, permet de considérer les projets SEL comme des projets-pilote, afin de « *tester un autre système d'échange* » (interview 12/07/11).

Pour la majorité, il s'agit d'associations de fait, mais certains SEL tels qu'en Belgique ceux de Villers-la-Ville, Chaumont-Gistoux et Wavre sont constitués en ASBL. Ils sont en général créés sous l'impulsion de quelques citoyens.

Le principe de fonctionnement est simple : les membres de la communauté proposent chacun une série de services (ou biens) qu'ils sont prêts à offrir. Sur cette base, les échanges réciproques démarrent. Par exemple Monsieur X donnera des cours d'anglais à Madame Y, qui préparera un repas de fête pour Monsieur Z, qui lui-même acceptera de faire des travaux de plomberie chez Monsieur A, et ainsi de suite. Chacun est donc producteur et consommateur en même temps. L'échange est alors comptabilisé au débit et au crédit des comptes, du demandeur et de l'offreur. La monnaie est scripturale, inscrite sur les comptes des membres, et le solde global est égal à zéro, n'impliquant aucune création monétaire au total. La transparence est respectée, permettant un droit de regard sur les comptes des uns et des autres. Chaque individu participe à l'intérêt collectif (Blanc et Ferraton, 2007, p.8). Il est important de comprendre que ces échanges ne sont pas nécessairement simultanés et que l'équivalence ne doit pas être prévue à l'avance. La dynamique du système est lancée par ceux qui demandent, et repose ainsi sur les dettes réciproques dans une logique coopérative. Une crainte généralisée de s'endetter figerait alors le système. En outre le crédit gratuit pallie en partie cette crainte. Par ailleurs on peut noter que dans la majorité des SEL, il existe une limite aux soldes des comptes, tant en positif qu'en négatif, incitant chacun à les maintenir en équilibre. La liberté est aussi un principe commun aux divers SEL, laissant le choix aux membres d'accepter ou refuser de rendre des services.

1. Sept critères de base

Avant d'approfondir ces critères, il est éclairant de relever une distinction que Blanc et Ferraton (2007) proposent entre les LETS à dominance réciproitaire et ceux à dominance marchande. Ces derniers ne rejettent pas la logique marchande. Au contraire selon leur interprétation, la citoyenneté peut s'acquérir à travers le marché (Blanc et Ferraton, 2007, p.8) et l'inclusion dans celui-ci est une priorité. Les pauvres en sont cependant souvent exclus. Ils situent alors le problème de la pauvreté non pas dans le fonctionnement du système lui-même mais dans la mauvaise affectation et circulation de la monnaie nationale. Réguler les flux de richesses entre le niveau local et le niveau externe serait donc l'objectif de ce type d'associations. Les LETS à dominance réciproitaire marquent au contraire une distance plus

importante vis-à-vis du marché, considéré alors comme non inclusif. L'analyse des critères de cette section nous permettra de situer les SEL dans l'une ou l'autre catégorie.

1.1. Taille

Afin de permettre une diversité minimale des services et biens échangés en leur sein, les SEL doivent avoir une taille minimale. D'un autre côté, plus le dispositif est local, plus il permet une proximité sociale. Bernard Simon, responsable du SEL coup d'pouce de Villers-la-Ville (et des alentours), insiste sur le risque d'une croissance trop importante de la taille des SEL. Il met en lumière le fait qu'en général lors de l'impulsion du système, les membres sont très impliqués et motivés à l'idée de le faire démarrer, chacun se sentant responsable de la réussite du projet naissant. Néanmoins selon lui, lorsque le projet s'élargit trop, le risque est que les membres se sentent « *dans une relation de moi face à un gros navire où il n'y aurait plus cette dimension de communauté locale* » (interview 12/07/11) alors que la dynamique relationnelle est primordiale pour la viabilité et la cohérence du système. En général les SEL se scindent à partir d'une certaine taille, bien qu'aucune règle ne prévoie cette limite en général.

1.2. Type d'accès

L'inscription dans un SEL est systématiquement précédée d'une adhésion aux valeurs du projet et souvent d'une cotisation. Une Charte est garante de ces valeurs. Dans certains SEL comme le « coup d'pouce », l'adhésion doit être réitérée chaque année via la cotisation. Cette méthode permet de contrôler et de sanctionner, éventuellement par une exclusion du réseau, ceux qui ne respecteraient pas l'esprit du SEL en question.

1.3. Type de biens et services échangés

Les échanges peuvent être tant de services, de biens ou encore de savoir(-faire). Les membres inscrivent dans un catalogue (électronique) les biens et services qu'ils sont prêts à rendre, dans une catégorie d'offre permanente. Par ailleurs en général, chacun peut inscrire, en parallèle, des annonces ponctuelles telles que le rangement d'un grenier, des cueillettes de fruits, etc. Une restriction importante caractérise néanmoins les SEL, au contraire de certains LETS dans les pays anglo-saxons: l'interdiction d'échanger des services liés à la profession de celui qui offre son temps. Les SEL se défendent alors de toute critique concernant la concurrence déloyale et protègent les indépendants eux-mêmes. Ce critère marque une distance entre les SEL et les LETS à dominance marchande. Ces derniers acceptent non seulement que les membres exercent leur fonction professionnelle au sein du réseau mais permettent aussi les échanges bi-monétaires, facilitant davantage encore ces échanges de nature professionnelle.

1.4. Émission monétaire

Comme expliqué ci-dessus, les SEL correspondent à une monnaie multilatérale, inscrite directement sur les comptes des membres lors des échanges. Il n'y a donc pas d'émission monétaire puisque le solde global est toujours à zéro. Les dettes de uns sont en effet compensées automatiquement par les créances des autres.

1.5. Convertibilité

Concernant la convertibilité, les SEL se différencient à nouveau de certains LETS (à dominance marchande) par le fait qu'ils refusent toute convertibilité en monnaie nationale. Ils vont même plus loin dans la réflexion en tentant d'éviter toute équivalence ou comparaison avec la monnaie nationale. Simon insiste pour le cas du SEL coup d pouce sur cette distance par rapport à la monnaie nationale :

« [Au lancement du dispositif en 1997,] on n'était pas tout à fait clairs là-dessus et on a changé de monnaie à cause de cela. En 1997, c'était encore le franc belge. Notre unité était l'étoile et c'était 300 étoiles pour une heure (...) Il y avait un lien un peu inconscient avec le franc belge, 300 francs de l'heure et ils y avaient un peu des dérives à cause de ça (...) Quand il y a des SEL qui se créent, je les pousse vraiment à avoir comme équivalence l'heure [dans le sens de une unité égale à une heure] »
(interview 12/07/11).

1.6. Gouvernance interne

Inscrite dans la Charte commune des SEL (cf. supra), la démocratie fait partie des valeurs centrales à intégrer dans les Systèmes d'Échange Local. Dans la majorité des cas, le processus décisionnel suit un mode d'organisation assez traditionnel avec une Assemblée Générale reprenant l'ensemble des membres effectifs, qui élit un Comité de Coordination pour un an souvent. Les Assemblées Générales ont lieu au moins une fois par an, afin de prendre toutes les décisions importantes telles que le montant de la cotisation annuelle à payer. En réponse à la taille croissante de certains SEL, la gestion quotidienne est souvent décentralisée dans des comités de quartiers ou autres groupements plus locaux. Cette décentralisation garantit des choix adaptés aux circonstances et une proximité entre les membres et les organisateurs. Les relais locaux sont compétents pour la promotion du SEL dans la localité et la communication entre les membres du village, de l'entité, du quartier et le reste du SEL (Règlement du SEL coup d pouce, 2011). Ils doivent donc avoir une position d'animateurs de groupe, mais pas de leaders qui auraient la mainmise sur les décisions à prendre, et ce n'est pas toujours évident d'assurer cette condition. Aussi, bien que la participation des membres lors des Assemblées Générales soit fortement incitée, il n'est pas évident non seulement d'avoir un taux de présence satisfaisant, mais aussi de faire participer chacun dans les débats de manière équivalente, particulièrement quand le groupe est nombreux. Certaines méthodes spécifiques à

chaque SEL peuvent inciter les participants à prendre la parole et à s'investir dans le processus décisionnel. Par exemple certains SEL préparent les discussions par petits groupes de travail, séparés par sujets à traiter¹².

Notons que certains responsables de SEL tentent de repenser le système de l'intérieur, pour tenter de pallier les dérives de la démocratie représentative. Les SEL peuvent alors être un lieu d'innovation sociale et d'expérimentation, dans le domaine de la démocratie et au-delà. Par exemple un groupe de réflexion s'est mis en place récemment dans un SEL de Wallonie, animé par une personne formée à la sociocratie¹³, pour tester la faisabilité d'un tel modèle¹⁴. Il s'agit seulement des premiers pas d'une réflexion, mais l'idée germe ici et là.

1.7. Gouvernance externe

Nous appliquerons ici aux SEL les différents comportements que les pouvoirs publics manifestent à l'égard des monnaies sociales¹⁵. Les débuts pour les SEL n'étaient pas évidents, car les pouvoirs publics se montraient assez frileux vis-à-vis de ces dispositifs novateurs. En effet, les échanges au sein des SEL n'étaient pas toujours compris à priori et les pouvoirs publics avaient encore du mal à situer leur place dans le système. Les échanges réciproques dans les SEL étaient considérés comme un moyen d'échapper à l'imposition nationale. Notons que dans certains pays anglo-saxons, les échanges au sein des LETS sont soumis à imposition au même titre que les échanges sur le marché. La différence s'explique par l'intégration des échanges de nature professionnelle dans le système. On comprend alors que la frontière entre échanges réciproques au sein des LETS et sur le marché ne soit pas toujours étanche. Aussi, la place des chômeurs dans les SEL était critiquée, d'abord parce que bénéficier des allocations de chômage tout en profitant des services échangés dans les SEL peut être considéré comme un cumul d'avantages, ensuite parce que les institutions de protection sociale peuvent craindre que le temps consacré à s'investir dans le SEL rende le chômeur moins disponible sur le marché du travail.

Aujourd'hui ces débats sont quelque peu clarifiés et les pouvoirs publics, bien qu'ils ne soutiennent que très peu les SEL et LETS, les tolèrent et dans certains cas les reconnaissent légalement¹⁶. Par ailleurs en Belgique plus particulièrement durant ces quelques dernières

¹² Information recueillie lors d'une interview le 12/07/11.

¹³ La sociocratie vise à changer le mode de gouvernance, afin de permettre aux membres d'un système de se gouverner un maximum eux-mêmes et peut être définie par ses quatre grands principes : décision par consentement ; cercles correspondant aux différents niveaux de prise de décision, interconnectés entre eux ; double lien entre chaque cercle et son cercle de niveau supérieur permettant un contrôle tant de manière ascendante que descendant ; élection sans candidat (information issue du site <http://www.sociocratie.net/Theorie/index.php>).

¹⁴ Information recueillie lors d'une interview le 12/07/11.

¹⁵ Voir dans la partie théorique sur les monnaies sociales le point sur les différents types de régulation et rapports aux pouvoirs publics.

¹⁶ Par exemple en Australie en 1995, un amendement est passé sans opposition au Parlement, nommé « Deahm Amendment », destiné à faire évoluer les conditions d'allocations de chômage auprès de la sécurité sociale. Cet

années, certaines instances publiques ont reconnu explicitement l'existence des SEL. D'abord la région Wallonne, dans son projet de déclaration de politique régionale 2009-2014, « Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire », fait preuve d'un intérêt pour les monnaies complémentaires. Le paragraphe suivant est extrait d'une partie concernant la nécessité de considérer l'économie sociale comme un secteur économique à part entière : *« Par ailleurs, toujours en lien avec cette nécessaire diversification des modèles d'échange et de développement économique, le Gouvernement lancera une étude sur les expériences pilotes autour du concept de monnaies complémentaires (notamment celle de Gand) et sur leur application possible secteur par secteur en Wallonie. »* (Déclaration de politique régionale wallonne 2009-2014, p.57). Ensuite en juillet 2010, l'ONEM¹⁷ publiait une directive en vue de reconnaître légalement certaines conditions dans lesquelles les chômeurs peuvent prendre part à des échanges au sein des SEL en Belgique (Directive ONEM 07/07/10). Sous des conditions particulières, les activités exercées au sein du SEL sont apparentées par l'ONEM à des activités bénévoles énoncées à l'article 45bis de l'Arrêté Royal du 25 novembre 1991¹⁸, pouvant ainsi être cumulées légalement avec des allocations de chômage. Notons également que certaines collectivités locales soutiennent indirectement les SEL en leur offrant des locaux ou certains services d'ordre logistique.

Par ailleurs en Belgique, les CPAS¹⁹ manifestent un intérêt croissant pour les activités des SEL en tant que moyen d'insertion pour les demandeurs d'emploi en situation précaire²⁰. Certains membres de SEL, tels que le fondateur du SEL coup d'pouce, bien qu'ils ne soient pas contre l'insertion de demandeurs d'emploi dans leur réseau, pensent qu'il est important que ceux-ci soient responsables personnellement au sein de la communauté d'échange, et pas via leur CPAS. Quelques SEL belges pourtant, tel que celui de Waterloo, acceptent le CPAS en tant que membre, au nom des demandeurs d'emploi qu'il représente. « Une gestion stricte doit alors être mise sur pied pour que les échanges soient réellement donnant-donnant » (PV InterSel 02/07/11 p.7). Au sein du SEL de Waterloo, les relations avec le CPAS sont, à ce jour, plutôt unilatérales. Les moyens pour les SEL de rendre ce que le CPAS offre (prêt de

amendement supprime la disposition selon laquelle les activités effectuées au sein des LETS sont comptées dans le total des revenus évalués par la sécurité sociale, à condition que les chômeurs participent aux LETS uniquement pour des activités ponctuelles, qu'ils restent disponibles sur le marché de l'emploi et qu'ils soient en recherche d'un emploi, et enfin que le LETS respecte bien les conditions de localisme et qu'il permette aux membres d'entretenir leurs compétences et facilite ainsi l'entrée sur le marché du travail (Williams, 1997, p. 8-9). Tout revenu gagné en dollars au sein des LETS ne rentre cependant pas dans ces conditions d'exemption. Il s'agit donc, en plus d'une tolérance à l'égard des LETS, d'une législation qui encourage positivement à y participer.

¹⁷ Office National de l'Emploi en Belgique.

¹⁸ Consulté en ligne le 13/07/11 sur :

<http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1991112550&table_name=loi>.

¹⁹ Centre d'action publique en Belgique.

²⁰ Information recueillie lors d'une interview le 12/07/11.

salles et contribution financière au fonctionnement) ne sont pas encore vraiment mis sur pied, bien qu'une réflexion soit en cours à ce sujet²¹.

L'absence d'un inter-SEL structuré et donc le manque de demandes concrètes et claires adressées aux pouvoirs publics est aujourd'hui un obstacle à la collaboration avec les pouvoirs publics²². Or en région Wallonne, la proportion des nouveaux SEL créés ces deux ou trois dernières années est impressionnante²³. C'est pourquoi l'idée de créer une « plateforme InterSel » était discutée lors de la réunion InterSel du 2 juillet 2011 en Belgique.

En conclusion, on peut dire que les autorités publiques ont dépassé le stade de la méfiance vis-à-vis des SEL. Par contre, une majorité d'entre elles ne s'implique d'aucune manière dans leur sens, et est assez indifférente. Il est toutefois important de relever une certaine proximité avec les collectivités locales dans de nombreux cas. Généralement elles acceptent de prêter des salles ou du matériel, apportant un soutien logistique. Aussi, comme les quelques exemples développés ci-dessus le prouvent, le cadre légal évolue petit à petit en faveur des initiatives tels que les SEL. Ceux-ci restent néanmoins très autonomes et indépendants vis-à-vis des pouvoirs publics. Par essence, ils se veulent issus d'une communauté d'adhérents, sous l'impulsion de quelques citoyens et ne pourraient pas être lancés par des collectivités locales. Lors d'une réunion interSel en Belgique, les membres se sont mis d'accord sur l'idée que « créer un lien [avec les pouvoirs publics] est important (assister aux fêtes, obtenir des subsides ou des aides matérielles) mais il ne faut pas que les SEL deviennent dépendants. » (PV interSel 02/07/11, p.8).

2. Selon les typologies de Blanc

Blanc classe les SEL comme une monnaie communautaire, nécessitant une adhésion. Il s'agit également d'une monnaie multilatérale, caractérisée par sa décentralisation et sa circulation automatique. Elle est appelée par Blanc monnaie à crédit mutuel, impliquant automatiquement l'inscription du crédit et du débit sur les comptes des acteurs lors d'un échange. Les SEL font aussi partie, selon lui, de la première génération de monnaies sociales. Pour rappel, il identifie cette génération par l'inconvertibilité, par l'émergence en réaction aux manquements des apports du marché et des pouvoirs publics, d'où un faible lien avec les activités économiques extérieures et une distance par rapport aux pouvoirs publics. Blanc caractérise également les monnaies sociales par un engouement de départ suivi d'un rapide essoufflement du dispositif.

Les définitions de monnaie communautaire et multilatérale nous semblent caractériser correctement les SEL, dans leur fonctionnement. Cependant la catégorie dite de première génération doit à notre sens être nuancée. Bien que les SEL fassent partie des premières

²¹ Information recueillie auprès de Marie-Christine Mullenarts, fondatrice du SEL de Waterloo.

²² Information recueillie lors d'une interview le 12/07/11.

²³ Une liste ajournée des SEL francophones en Belgique est disponible à l'adresse suivante : <<http://sites.google.com/site/selletsbe/les-sel>>. Les années 2010 et 2011 ont vu naître de nombreux SEL en Belgique.

expériences de monnaies sociales, ils ne cessent de se développer et connaissent même un succès franc dans certaines régions, comme en région wallonne en Belgique. L'essoufflement que Blanc met en exergue correspond certainement à la réalité de certaines expériences mais ne peut pas faire l'objet d'une généralisation. Ensuite comme nous l'avons souligné, les relations avec les pouvoirs publics ne sont pas totalement absentes, bien que souvent distantes. De plus, Blanc classe les SEL et les LETS dans cette même génération, alors que des différences importantes les séparent. Les SEL semblent correspondre plus aux LETS à dominance réciproitaire, se distanciant volontairement des échanges marchands. Les LETS à dominance marchande, comme nous l'avons vu, se rapprochent beaucoup plus des échanges marchands traditionnels. Vu les différences qui les séparent, on peut se demander si les classer dans une même génération est pertinent. De plus, la caractéristique d'inconvertibilité, critère central dans la première génération de monnaies sociales, ne convient pas non plus pour de nombreux LETS anglo-saxons, qui appliquent une convertibilité partielle.

3. Un autre éclairage, dans notre cadre d'analyse

3.1. Principe dominant

Les SEL sont dominés avant tout par un principe de don/contre don, qui se met en place à travers les mécanismes de réciprocité multilatérale expliqués ci-dessus. Le fait que les gens se soient rencontrés lors de l'échange est au moins aussi important que l'objet de l'échange lui-même. Les SEL sont alors considérés comme des dispositifs facilitant les échanges dits « affectifs » (Blanc et Ferraton, 2007, p.4). L'échange est donc au service du lien social, dans une logique d'interdépendance volontaire des agents. Les objectifs des SEL tournent autour de ceci : « l'entraide, l'échange de services et les relations plus solidaires et conviviales au sein des communautés villageoises. » (Charte du SEL coup d'pouce, 2011). De plus, de nombreux SEL explicitent dans leur charte une certaine opposition aux principes de rentabilité et de profit. La finalité dominante se rapproche donc clairement de la logique de réciprocité.

3.2. Relations entre acteurs

Un débat s'impose pour évaluer quels types d'échanges ont lieu : est-ce du bénévolat, des activités lucratives ? Il semble qu'aucune de ces catégories ne soit appropriée aux SEL car la logique réciproque ne correspond pas à celle du don caractérisant le bénévolat, et la fin de lucre ne se présente que dans le cas où des professionnels sont impliqués dans le dispositif (Blanc et Ferraton, 2007, p.13).

Les agents peuvent échanger au sein des SEL à condition de faire l'effort de rentrer en contact personnellement avec d'autres agents, dont les offres de services correspondent à la demande. Un contrat informel se crée alors entre ceux-ci, après discussion des conditions dans lesquelles le service va être rendu et du montant de celui-ci. Le contrat se base essentiellement sur la confiance entre les deux agents. Aucune obligation formelle ne lie les individus, mais bien une

obligation morale et une pression du groupe. Au plus le lien social qui unit les acteurs existe au préalable, au plus la confiance sera aisée à installer. Les organisateurs de SEL mettent alors régulièrement en place des lieux de rencontre en tout genre, afin de resserrer les liens entre les membres : soirées-jardin, réunions d'information, marchés, etc. Les relations sont personnelles, au contraire du marché où les individus se rencontrent en tant qu'acteurs économiques, au service d'une transaction économique. Soulignons que les deux catégories de LETS à dominance marchande et réciproitaire se rejoignent sur ce point, refusant l'anonymat et les relations contractuelles formelles, centraux dans l'idéal-type néoclassique. La distinction entre les deux types réside dans la manière de mettre cette idée en place.

Dans l'idéal, les SEL visent à créer des relations sociales durables entre leurs membres. En pratique, de nombreux liens se créent mais une rotation importante des membres ne facilite pas les relations de long terme. Le responsable du SEL coup d'pouce relève une large proportion d'entrées et de sorties, car beaucoup de personnes sont intéressées au départ, puis se rendent compte de leur manque de temps pour s'investir. Les relations durables nécessitent donc un investissement émotionnel et temporel.

Aussi, les échanges n'ont pas lieu entre des acteurs indépendants les uns des autres, mais plutôt interdépendants entre eux et liés au groupe. La transparence permet au groupe d'avoir un regard sur ses membres, qui « intériorisent » chacun l'entité collective et participent à sa construction (Bayon et Servet, 1998, p.330).

Ces deux premières idées rapprochent les SEL du principe de réciprocité et marquent une distance intrinsèque au principe de marché. Nous pouvons toutefois relever la présence de certains rapprochements au principe de marché, ou du moins de difficultés à trancher pour l'un ou l'autre principe. Tant sur le marché qu'au sein des SEL, il existe un arbitrage entre liberté et obligation. Sur le marché les individus indépendants sont symétriques par l'équivalence quantitative entre les biens qu'ils échangent. Ils sont aussi libres de participer à la transaction qu'ils désirent, mais liés par le paiement de cette transaction en équivalence quantitative. Dans les SEL, la liberté est un principe central. Les membres sont toujours libres d'accepter ou de refuser les services qu'on leur demande de rendre et souvent libres de rendre un service gratuitement, s'ils le souhaitent. Ils sont équivalents horizontalement et qualitativement aux autres membres, dans le sens où tout service, quelle que soit la qualification requise, équivaut à une heure de service, abstraction faite des identités sociales des autres (Bayon et Servet, 1998, p.327). Chacun agit ainsi selon ses capacités, plutôt que selon ses moyens financiers. Mais parallèlement à cette liberté, les acteurs sont tenus par leurs comptes SEL, obligeant chacun à équilibrer à long terme les services rendus et reçus. La logique de don-contre don n'est donc absolument pas détachée de tout calcul, à la différence du concept de don pur et gratuit. D'ailleurs la charte des SEL permet généralement au membre de « quitter le SEL quand il le désire, à condition d'avoir au préalable équilibré son compte » dans l'unité interne (Charte du SEL coup d'pouce, 2011). En résumé dans les SEL, bien que la relation

d'équivalence soit différente de celle du marché, une obligation de rendre est bel et bien présente, et comptabilisée.

3.4. Type de prestations

Cf. 1.3. Type de biens et services échangés.

3.5. Valeur de circulation

Au sein des SEL, il n'existe pas, à la différence du marché, de convergence vers un équilibre de prix (Bayon et Servet, 1998, p.330). Les prix ne sont pas publiés préalablement à l'échange car le montant des échanges n'est pas la variable déterminante du système. Cependant certaines tendances concernant la fixation de la valeur sont observées dans l'un ou l'autre SEL.

Dans de nombreux SEL, la valorisation des échanges s'effectue en équivalence-temps. Une heure de travail quelle que soit la qualification requise, équivalant à une heure de travail de quelqu'un d'autre. Toutefois, certains SEL font le choix de valoriser les échanges dans une logique de négociation, permettant aux acteurs d'évaluer mutuellement comment ils considèrent l'échange et suite à une discussion, de se mettre d'accord sur un prix. Cette méthode permet, selon certains de ses promoteurs, de valoriser l'estime portée à l'autre acteur de l'échange, au-delà du service rendu. Cette pratique de négociation est cependant beaucoup plus répandue en France qu'en Belgique, où l'unité de temps est en place presque partout.

Certains refusent volontairement de permettre une négociation des prix afin d'éviter « tout jugement de sentiment et les jeux psychologique »²⁴, menant à des dérives. L'équivalence-temps a alors l'avantage d'être claire et la même pour tous. Concrètement lorsqu'il s'agit d'évaluer des services, l'équivalence-temps est assez claire. Cependant certains d'entre eux, tels que le baby-sitting ont parfois une intensité en travail beaucoup plus faible que d'autres. Dans ce genre de cas, un mode de négociation entre en jeu pour que l'équivalence convienne aux deux parties de l'échange. Lorsqu'il s'agit de prêts ou de cessations d'objets, les valorisations en temps sont moins évidentes. Malgré cela, certains SEL tel que celui de Villers-la-Ville gardent une logique de temps. Dans celui-ci, le prêt d'un bien équivaut à un demi bon'heure et la cessation d'un bien nécessite une négociation non pas sur des prix en euro mais sur une valeur en temps.

Bien que les repères soient différents que le prix sur le marché classique, le temps exprime également une certaine rareté dans la valorisation des ressources matérielles. On pourrait alors croire qu'il s'agit uniquement d'une méthode alternative de valorisation, revenant à maximiser leur intérêt personnel. Cependant, Simon, responsable du SEL coup d'pouce, souligne que « *bien souvent, [pour les échanges d'objets], l'offreur négocie à la baisse et le demandeur*

²⁴ Propos recueilli lors d'une interview le 12/07/2011.

négoce à la hausse, à l'inverse des marchés, brocantes ou souks » (interview 12/07/11), prouve qu'on entre dans une logique différente. Il souligne que les membres ont en commun un désir et un idéal de solidarité, rien que par le fait d'adhérer au système. En lien avec la théorie du « juste prix », la valeur d'échange doit donc correspondre autant que possible à la valeur d'usage. Par exemple un couple retraité, accordant une très petite valeur d'usage à une table de ping-pong, sera souvent prêt à la céder pour presque rien à un jeune couple avec des enfants. Celui-ci sera à son tour prêt à payer une valeur plus élevée pour l'obtenir, à la hauteur de l'utilité que l'objet lui procure. Certains SEL exigent même que les donations de biens soient gratuites. La priorité n'est pas alors d'être propriétaire d'un maximum de ressources rares mais de leur donner une durée de vie la plus longue possible. En général, on ne parle volontairement pas de prix, mais de somme ou de montant, afin d'affirmer un mode de valorisation différent des prix du marché (Bayon et Servet, 1998, p.330). Lorsque les prix sont trop calqués sur les prix du marché, certains auteurs tels que Bowring (2000) relèvent un risque d'isomorphisme marchand, définition sur laquelle nous reviendrons à propos de l'objectif social des dispositifs.

3.6. Modèle institutionnel

Les SEL sont des communautés constituées volontairement par les membres qui adhèrent à la charte de départ. D'autre part, ils se constituent sur la base de groupes d'appartenance territoriaux préexistants tels que le village, la ville ou une région. Les communautés préexistantes telles que les familles, associations... permettent de faciliter la création du SEL, puis renforcent les liens en son sein.

3.7. Objectif social

Cette section nécessite une réflexion sur les objectifs généraux liés aux SEL. En effet, la notion d'objectif social est large et aucune institution ne pourrait, à elle seule, traiter les objectifs sociaux dans leur ensemble. Il faut d'abord clarifier le fait que, comme nous l'avons relevé plusieurs fois, les SEL ne visent pas en première ligne à satisfaire des besoins économiques vitaux, mais à promouvoir des liens sociaux de proximité et de réciprocité. « Il s'agit moins de lutter contre la pauvreté que contre les formes d'exclusion et d'isolement sociaux qu'induit l'organisation marchande de l'économie » (Blanc et Ferraton, 2007, p.6). Les SEL peuvent donc être considérés comme des « outils d'intégration sociale » (PV InterSel 02/07/11, p.7), chacun étant à priori inclus de manière équivalente dans le système, selon ses capacités. Ils sont souvent le résultat d'une insatisfaction de la place que le marché et l'Etat accordent aux valeurs citoyennes telles que la liberté, l'égalité et la responsabilité personnelle (Bayon et Servet, 1998, p.309). Notons que les LETS à dominance marchande au contraire focalisent plus leurs objectifs sur la pauvreté que sur le lien social.

Le responsable du SEL coup d'pouce résume bien l'objectif social du SEL :

« Quel que soit le type, chaque service a la même valeur (...). Ce n'est donc pas l'égalité mais l'équivalence [qui est en place]. On n'est pas égaux car on n'a pas le même nombre d'heures disponibles. Ceux qui sont riches dans le SEL, ce sont ceux qui sont riches en temps en fait, et aussi en investissement, en énergie relationnelle. (...) Et donc ça bouscule un peu les notions de richesse et de pauvreté, qui existent quand-même, mais avec d'autres valeurs. On essaie d'aider ceux qui ont plus de mal à fonctionner au sein du SEL. On a pour objectif à la base que le SEL soit ouvert et qu'il y ait une diversité culturelle et d'âge dans le SEL. Ça c'est dans les objectifs, mais dans la pratique ce n'est pas si évident. Surtout au lancement, il y avait une reproduction sociale assez forte. Maintenant du fait qu'on ose faire de la publicité plus large [vu une certaine reconnaissance légale des dispositifs], qu'on est plus connu et que les gens viennent par le site internet, ça permet une plus grande diversité des membres (...). Il y a tout de même une forme d'inégalité par rapport à ceux qui quittent parce qu'ils n'ont pas pu s'adapter, mais le SEL ne peut pas être trop maternel. On réfléchit à des systèmes de parrainage pour les aider, mais surtout pas trop de 'maternage'. (...) L'important est en tout cas l'autonomie après un certain moment. » (interview 12/07/11).

Comme le relève l'extrait ci-dessus, l'objectif est d'atteindre une mixité sociale et générationnelle, et de donner à chacun la même opportunité d'échanger et de participer à la construction du système, quelles que soient les différences. Certains moyens sont mis en place pour tendre vers cet objectif. Tout d'abord le mode décisionnel est aussi démocratique que possible (cf. supra). Par ailleurs, dans certains SEL comme celui de Villers-la-Ville et les alentours, un compte solidarité permet de venir en aide « à ceux qui ponctuellement ont des gros soucis », par exemple dans le cas d'un incendie, ou d'un accident. L'argent récolté sur ce compte provient de certains membres ayant quitté ou étant décédés, faisant don de leurs réserves de crédit local. Rappelons « qu'un SEL ne doit pas être ni un service d'aide à la personne, ni un système d'assistanat, ni un système de bénévolat. » (PV InterSel 02/07/11, p.8).

En lien avec les inégalités qui existent dans la société, de nombreux SEL ajoutent dans leur Charte l'idée de construction d'un « tissu social local qui ne reproduit ni les rapports sociaux, ni la hiérarchie des qualifications tels qu'ils existent sur le marché du travail. » (Charte du BruSEL, 2006, art.1). A ce propos, il existe d'une certaine manière un lissage des inégalités du système dominant, puisque « les plus démunis, travaillant souvent peu dans l'économie marchande, se retrouvent potentiellement riches au sens des LETS, en [y] consacrant leur temps disponible » (Blanc et Ferraton, 2007, p.4). La notion de richesse est de la sorte déplacée et repensée au-delà de la richesse matérielle. Cependant Bowring (2000) souligne le fait que selon le lien avec le système de marché traditionnel – par exemple les prix calqués ou pas sur celui-ci, l'intégration de professionnels ou pas dans le dispositif, la substitution des biens et services échangés dans les SEL à ceux du marché – il existe un risque, pour certaines monnaies sociales telles que les SEL, de pression du système dominant, menant à une adaptation progressive des dispositifs aux mécanismes de marché. L'intégration graduelle du

principe de marché aux monnaies sociales distancie alors celles-ci de leur objectifs premiers. Il souligne ainsi qu' « aussi longtemps que les membres des SEL échangent sur la base de positions asymétriques importées de l'économie dominante, on aboutira à la reproduction, et même à l'accentuation, des inégalités préexistantes » (Bowring, 2000, p.377). Il s'agit d'un risque d' « isomorphisme marchand », concept explicité par Bidet (2003, p.175) comme un « éloignement du modèle original et un rapprochement du modèle de l'économie dominante », basée sur le principe de marché.

3.8. Fonctions monétaires

La monnaie SEL est une monnaie scripturale et sert principalement de moyen de compte et de paiement. Chaque transaction effectuée en monnaie SEL représente un lien social naissant ou qui se renforce. Les noms des monnaies SEL reflètent d'ailleurs la dimension conviviale (Blanc et Ferraton, 2007, p.6) : « sourire », « flheure », « bon'heure », « graine », « carous'SEL », etc.

Servet définit la monnaie SEL comme « une monnaie locale et non spéculative, qui est un moyen de mesurer les échanges et non une fin en soi, c'est (...) un choix exprimant des valeurs éthiques et morales différentes » (Servet, 1999, p.138). Il n'est pas possible d'épargner en grosse quantité dans cette unité de circulation, ni d'accumuler des dettes. Les comptes sont en effet limités tant en positif qu'en négatif.

4. Synthèse SEL

Figure 3.1 : Les trois formes d'intégration de Polanyi appliquées aux SEL

	MARCHÉ	REDISTRIBUTION	RÉCIPROCITÉ
Principe dominant			Échange au service du lien social dans une logique de réciprocité multilatérale
ÉCHANGE			
Relations entre acteurs	Arbitrage entre liberté et obligation comme sur le marché traditionnel : obligation de rendre comptabilisée dans les comptes SEL		- Interdépendance volontaire des agents entre eux, contrats reposant sur la confiance - Individus équivalents horizontalement et qualitativement : chacun agit selon ses capacités - But de relations sociales durables mais en pratique, rotation importante des membres
Type de prestations échangées			Biens, services et savoirs distincts de ceux liés à la profession de celui qui offre son temps ⇒ distance volontaire du marché
Valeur de circulation	- Si prix trop calqués sur ceux du marché, risque d'isomorphisme marchand. - Parfois équivalence-temps considérées comme une autre manière d'exprimer la rareté		Réponse adéquate : Équivalence-temps ou négociation ⇒ But de se rapprocher du « juste prix »
STRUCTURE			
Modèle institutionnel			Communauté d'adhérents ancrée localement (nécessité d'accepter les termes de la Charte). Communautés préexistantes facilitant la création des SEL et renforçant les liens
Objectif social	Objectif de ne pas reproduire les inégalités présentes sur le marché mais risque d'isomorphisme marchand	Compte solidarité dans certains SEL pour redistribuer ponctuellement à ceux qui ont de gros soucis	- Outil d'intégration sociale (≠ lutte contre la pauvreté) - Égalité des chances de participer à l'échange. - Lissage des inégalités car la notion de richesse diffère de celle du marché (ceux qui disposent de temps sont plus riches que les autres au sein des SEL)
MONNAIE			
Fonctions monétaires			- Monnaie d'échange avant tout. - Transactions en SEL créant ou renforçant un lien social. - Ni accumulation, ni dettes (limites de comptes en positif comme en négatif) ⇒ Monnaie non spéculative

Source : travail personnel

CHAPITRE 5 : REGIOGELD, LE CAS DU CHIEMGAUER

La première inspiration de la monnaie Chiemgauer remonte aux théories de Gesell. Pour rappel ce dernier imagine un nouvel ordre économique fondé sur l'idée d'une monnaie fondante, afin d'augmenter la circulation de celle-ci. Une première application de cette théorie fut expérimentée en Autriche dans les années 1930, en pleine période de récession dans la commune de Wörgl. La monnaie, perdant 1% de sa valeur chaque mois, circulait jusqu'à 40 fois plus rapidement que la monnaie nationale à l'époque (Blanc et Fare, 2010, p.9). Bien que rapidement stoppée par la Banque Nationale d'Autriche, cette expérience reste dans la littérature une référence en matière d'inspiration pour les différents types de monnaies régionales.

Ces dix dernières années, les choses ont beaucoup bougé en Allemagne et des monnaies régionales appelées communément Régiogeld ou monnaie regio fleurissent de manière dynamique. La première fut lancée en 2002, la monnaie Roland, suivie dès 2003 de la création du Chiemgauer²⁵ dans la région du Chiemgau en Haute-Bavière. Cette monnaie est connue pour son expansion rapide et pour son réel intérêt économique, faisant de celle-ci un projet pilote pour toute autre région d'Allemagne ou d'Europe. C'est pourquoi nous nous focaliserons essentiellement sur l'analyse de celle-ci. Les expériences sont très diverses et la principale différence réside dans la convertibilité en euro (Thiel, 2011, p.18). Certaines sont soutenues par une couverture en euro, d'autres pas.

D'abord en tant qu'expérience au sein d'une école « Waldorf », c'est-à-dire à pédagogie Steiner²⁶, l'idée du Chiemgauer était de créer un cycle, intégrant de multiples parties prenantes autour de l'école, au profit du financement d'un gymnase (Gelleri, 2009, p.64-65). Le projet fut mené à bien par une équipe de six étudiantes ayant choisi ce projet comme celui de l'année. Grâce à une monnaie locale, les entreprises faisaient un chiffre d'affaire plus important, en échange d'un sponsor versé à l'école. Les parents, professeurs et étudiants avaient la motivation d'acheter dans les commerces du réseau, afin d'encourager l'école. L'expansion de cette monnaie locale fut telle qu'en 2005, ils décidèrent de séparer le projet de l'école, afin de permettre son développement indépendamment.

Depuis lors, le Chiemgauer s'est étendu de l'autre côté du lac Chiemsee et même au-delà. Il se propagea d'abord dans des organisations à objectif écologique, puis dans tout type de petites et moyennes entreprises locales. Aujourd'hui une part encore importante des échanges en Chiemgauer s'effectue dans des organisations à vision écologique²⁷. De nombreuses autres

²⁵ En allemand, le « Chiemgauer » désigne l'habitant du Chiemgau, faisant un clin d'œil à l'implication des habitants dans le fonctionnement du système régional et aux liens sociaux qui se créent grâce à cette monnaie locale.

²⁶ Steiner imagine une pédagogie selon laquelle l'école n'est pas seulement une manière d'éduquer les enfants. L'école est aussi un lieu de créativité et d'innovation. L'étudiant doit apprendre à être actif dans la société. Les mots clés de la philosophie Steiner sont donc liberté, démocratie et solidarité (Gelleri, 2009, p.65).

²⁷ Information recueillie lors d'une interview le 15/07/11.

monnaies régionales ont vu le jour. En 2008, 28 d'entre elles étaient opérationnelles en Allemagne, Autriche et Suisse et 35 étaient encore au stade préparatoire (Liétaer et Kennedy, 2008, p.104-105). Dès 2003, une association d'utilité publique, nommée Regiogeld, fut lancée sous l'impulsion de Kennedy pour permettre plus d'échanges d'expériences entre les monnaies régionales allemandes et fut institutionnalisée en 2006 (Liétaer et Kennedy, 2008, p.108).

Le fonctionnement global est simple. Une monnaie locale, le Chiemgauer, est utilisée dans la région du Chiemgau, par les membres du réseau, c'est-à-dire ceux qui acceptent d'acheter ou vendre dans cette monnaie. Sont partenaires de l'échange : les particuliers, les entreprises et les associations. Un cycle se met alors naturellement en place et les différentes parties prenantes participent, à leur niveau, au développement et à la promotion du dispositif :

- Les consommateurs peuvent obtenir des billets Chiemgauer aux points de change qui sont en général des commerces locaux ou associations. Le change se fait dans une équivalence normale par rapport à l'euro. 100 euros donnent droit à 100 Chiemgauer. Les bons existants sont ceux de 1, 2, 5, 10, et 50 euros. 3% de cette somme changée vers l'intérieur du système est toujours versée à une association locale, du choix du consommateur. Le consommateur ne paye pas lui-même cette part, mais déclenche le système. Comme nous le verrons, les entreprises payent ce soutien aux associations. Lorsqu'il rentre dans le réseau, le consommateur reçoit une carte de débit appelée « regiocard » et inscrit quelle association sans but lucratif il souhaitera soutenir lors du change. Il a alors l'avantage indirect d'une reconnaissance de son geste altruiste et même un avantage direct car souvent les consommateurs choisissent des associations qui leur procurent une certaine utilité. Par exemple des parents peuvent choisir de soutenir l'école ou le club de sport de leurs enfants. Le particulier peut alors payer soit en cash, soit via la carte de débit lorsque les commerces détiennent un lecteur de carte et aux même prix que les consommateurs qui payent en euro. Les sommes plus petites qu'un Chiemgauer sont remboursées en euro. Par exemple si un achat est d'une valeur de 18,5 euros, le consommateur qui paye 20 Chiemgauer sera remboursé de 1 Chiemgauer et 50 centimes d'euros. Ces consommateurs sont soumis à un « démurage », c'est-à-dire que la monnaie perd de sa valeur au fil du temps. Chaque trimestre, 2% de taux d'intérêt négatif sont payés par les consommateurs afin de prolonger la valeur du bon. Concrètement, ils doivent appliquer un timbre, de 2% de la valeur du billet, sur celui-ci afin de pouvoir continuer à l'utiliser. En pratique, ils échangent un billet « périmé » contre un billet sur lequel est collé le timbre valide, en échange de la taxe. Ce système incite donc à remettre l'argent en circulation aussi vite que possible et à maintenir une demande constante au niveau régional (Gelleri, 2008b). L'épargne est donc fortement déconseillée. Les rentrées des timbres-valeurs servent à financer les frais administratifs du système ainsi que certains projets sociaux déterminés par l'Assemblée Générale.

- Les petites et moyennes entreprises (PME) locales peuvent vendre, acheter et investir en Chiemgauer. Elles choisissent quels biens elles souhaitent vendre dans cette monnaie. Le change des euros vers les Chiemgauer est gratuit, tandis que le change inverse est taxé à 5%. De cette taxe, 3% servent à sponsoriser les associations choisies par les consommateurs et 2% servent à financer le système administratif Chiemgauer. Les entreprises ne sont cependant pas soumises au démurage comme les particuliers. Par ailleurs, pour faciliter les échanges de sommes importantes entre professionnels, elles ont des comptes en banque Chiemgauer, dont les particuliers ne bénéficient pas. Ceux-ci fonctionnent comme des comptes normaux, dans leur banque normale. Etant donné que l'équivalence est exacte en euro, leur comptabilité et facturation peut se faire en euro, ne compliquant pas trop les démarches administratives dues à l'utilisation des Chiemgauer. De plus, des services de gestion des comptes en monnaie régionale sont mis à disposition des entreprises pour leur faciliter la tâche (Gelleri, 2008). La seule différence est que ce compte en banque est considéré comme un compte en Chiemgauer et est inscrit dans les comptes de l'association coopérative Chiemgauer qui s'occupe de centraliser la comptabilité monétaire régionale. Elles sont confrontées au désavantage de payer une taxe de change de 5% lorsqu'elles souhaitent récupérer leurs Chiemgauer en euro, mais en contrepartie les entreprises ont un avantage de fidélisation de leur clientèle. En effet les particuliers sont incités par les associations à utiliser des Chiemgauer, puisque ces dernières en tirent un bénéfice de 3% directement. La circulation électronique de monnaie Chiemgauer, via les comptes en banque, représente aujourd'hui une bonne partie des échanges. Enfin, pour que la viabilité financière du système soit assurée, une cotisation par an est requise pour les PME du réseau. Le but est que le système se finance lui-même à long terme et que les personnes qui s'y engagent de manière durable puissent être rémunérées comme dans tout autre job (Gelleri, 2008b).

Aujourd'hui, on compte 616 PME dans le réseau, 229 Associations, 44 points de change, 553 170 Chiemgauer en circulation. De plus, déjà 187 454 Chiemgauer ont été distribués pour encourager les associations (Chiemgauer, Das bessere Geld für die Region²⁸). Cela signifie qu'environ 3000 Chiemgauer ont été distribués par mois pour des associations sans but lucratif. Environ 2500 utilisateurs ont une carte de débit Chiemgauer (interview 15/07/11).

Avant de poursuivre l'analyse, il est intéressant de relever que le Chiemgauer, grâce à son succès franc, est précurseur de plusieurs expériences similaires. Dans les frontières belges, on compte déjà plusieurs expériences récentes de monnaies régionales dont une à Gand, le Torekes²⁹ et une à Mons, le Ropi³⁰, lancé en octobre 2010 au sein d'une école et suivant les mêmes principes que le Chiemgauer dans l'ensemble.

²⁸ Chiffres en ligne datant du 07/08/11.

²⁹ Pour plus d'information sur le dispositif, voir le site internet suivant : <http://www.torekes.be>.

1. Sept critères de base

1.1. Taille

A ce jour, comme les chiffres ci-dessus le montrent, le système Chiemgauer reste très marginal par rapport aux échanges en monnaie nationale. L'objectif est donc de l'étendre autant que possible dans la région du Chiemgau. Bien qu'un minimum d'environ 200 entreprises soit requis afin de proposer une variété suffisante de produits (Thiel, 2011, p.19), les responsables ne se sont pas fixé de limite, ni de taille théorique minimale à atteindre. Gelleri (2008) affirme explicitement qu'il ne vise pas à amener un changement politique par son système, mais à compléter le système actuel. L'ampleur attendue ne peut donc pas atteindre un niveau comparable au système économique actuel. L'objectif prioritaire est aujourd'hui d'améliorer le système d'information afin de toucher plus de particuliers, car comme les chiffres le prouvent, le nombre de consommateurs par entreprise n'est pas encore vraiment satisfaisant. Cela soit parce qu'ils n'ont pas connaissance du projet, soit parce qu'ils sont arrêtés par la complexité du dispositif. Notons également que les utilisateurs en possession d'une carte de débit ne l'utilisent pas tous de manière régulière, ce qui diminue encore l'utilisation potentielle des Chiemgauer dans le réseau³¹. Les responsables pensent notamment à créer un journal d'information (Gelleri, 2008). Les réseaux économiques et sociaux préexistants au système Chiemgauer ont une influence primordiale sur la diffusion de la monnaie Chiemgauer (Thiel, 2011, p.20).

1.2. Type d'accès

Seuls les détenteurs d'une « regiocard » peuvent participer à l'échange en Chiemgauer, pour des raisons de facilité, car les consommateurs doivent spécifier à la demande de celle-ci quelle organisation ils sont prêts à soutenir lors de l'échange de l'euro vers la monnaie locale. Leur nom ainsi que l'organisation qu'ils désirent soutenir figurent alors sur la carte. Cependant, toute personne désirant échanger en Chiemgauer le peut, sans contrainte de participation active au système, ni d'autre condition particulière. Les PME participant aux échanges et proposant des produits en Chiemgauer sont toutes situées au niveau local, permettant une circulation monétaire réduite à la région concernée.

1.3. Type de biens et services échangés

Les biens et services échangés en monnaie locale sont ceux des PME, commerces locaux ou autres associations acceptant de s'intégrer dans le système. Ils proposent alors chacun une certaine gamme de produits à acheter en Chiemgauer ou en euro. Tous types de biens peuvent

³⁰ Pour approfondir l'expérience, informations disponibles sur le site internet suivant, <http://financethiquemons.agora.eu.org/>.

³¹ *Ibid.*

être échangés en Chiemgauer, pour peu que leur commercialisation soit locale. Il s'agit en somme de biens parfaitement substituables aux biens échangés sur le marché traditionnel, puisqu'ils sont échangés sur un marché imbriqué en quelque sorte dans le marché traditionnel.

Par ailleurs les échanges sont dits de qualité. Au-delà de la qualité intrinsèque du produit lui-même, Christophe Levannier, vice-président de l'association Chiemgauer, met en évidence le fait qu'acheter local est une qualité morale en soi.

1.4. Émission monétaire

A côté de l'association Chiemgauer, une coopérative a été créée afin de gérer la centralisation de l'émission monétaire. Elle comptabilise donc la création monétaire locale totale. Une couverture en euro est automatiquement créée lorsque des Chiemgauer sont mis en circulation, puisque les Chiemgauer sont débités directement de comptes en banque en euro (Gelleri et Levannier, s.d.). En pratique ce sont les commerces qui enclenchent l'émission monétaire lorsqu'ils versent de l'argent sur leur compte dit Chiemgauer. Les points de change Chiemgauer pour les particuliers sont en général des commerces locaux ou petites entreprises. Notons que la coopérative Chiemgauer a été récemment accréditée par un organisme de microfinance allemand, afin qu'elle puisse octroyer des microcrédits en Chiemgauer³². Lorsque les micro-entrepreneurs choisissent de demander un crédit en Chiemgauer plutôt qu'en euros et le remboursent totalement et sans problème, ils reçoivent une prime à la hauteur des taux d'intérêt dus (de 8,9%). En définitive les microcrédits en Chiemgauer sont à taux zéro. Cette collaboration est une première, car jusqu'à présent, très peu de dispositifs de monnaies sociales disposaient d'un moyen de financer des projets naissants.

1.5. Convertibilité

Le choix d'instaurer une convertibilité fut stratégique. L'avantage de l'inconvertibilité est de réellement canaliser le cycle économique dans une région particulière. Cela permet de mettre en place un circuit économique fermé et d'éviter facilement toute accumulation monétaire. Cette méthode comporte cependant des risques économiques importants pour les entreprises et une méfiance accrue de la part non seulement des instances extérieures, mais aussi des potentiels utilisateurs. L'association Chiemgauer a opté pour un système de convertibilité partielle en euro. Ensuite, les modalités précises de son application ont également fait l'objet de discussions importantes. Le taux de change doit être tel qu'il incite à entrer et à rester dans le circuit local, tout en permettant un certain profit et une viabilité financière des entreprises (Gelleri, 2009, p.67).

Les règles sont différentes dans un sens ou dans l'autre, et selon qu'il s'agit d'un particulier ou d'une entreprise. Pour les particuliers, la convertibilité est impossible vers l'extérieur du

³² *Ibid.*

système, une fois que 100 euros sont convertis en 100 Chiemgauer, ils ne peuvent en aucun cas être à nouveau échangés dans l'autre sens et doivent être dépensés. Concernant les entreprises, la création de monnaie Chiemgauer est gratuite, 100 euros font 100 Chiemgauer. Afin d'inciter à faire circuler plusieurs fois l'argent avant qu'il soit échangé à nouveau en euro, la conversion inverse est coûteuse : 100 Chiemgauer donnent droit à 95 euros. 5% de taxes internes sont donc dues à l'association Chiemgauer. Pour rappel de ces 5%, 3% servent à financer les associations non lucratives choisies par les acheteurs et 2% servent à financer les frais administratifs divers liés au Chiemgauer.

1.6. Gouvernance interne

Les deux organes majeurs du Chiemgauer sont l'association Chiemgauer et la coopérative Chiemgauer. La première est l'instance décisionnelle, tandis que la deuxième est en charge de tâches plus administratives et pratiques. L'association Chiemgauer se veut démocratique (Gelleri, 2009, p.70). En pratique, Levannier explique que les fonctions à responsabilités sont prises par ceux qui se portent volontaires, plus que par processus électoral. Etant bénévoles, peu de personnes se portent volontaires pour les postes. Le fonctionnement interne est traditionnel, avec une Assemblée Générale par an, qui en général valide les décisions du groupe de coordinateurs et accepte les personnes qui se portent volontaires pour les différents postes vacants³³. Au sein de la coopérative, chaque personne qui investit, quelles que soient les proportions, a droit à une voix lors de décisions importantes. Il s'agit donc théoriquement d'une démocratie représentative dans les deux instances. Malgré cela en pratique, pour garantir l'efficacité, les responsables prennent en main les décisions importantes, ayant la confiance des membres à priori.

1.7. Gouvernance externe

Levannier explique quelles sont les relations du Chiemgauer avec les collectivités locales :

« On a un projet qui est très citoyen, qui vient vraiment du bas et malgré qu'on soit reconnu nationalement et internationalement (...), les pouvoirs publics locaux jusqu'à maintenant n'ont pas fait beaucoup. On est quand-même reconnu, personne ne va dire que ce n'est pas bien. (...) Mais on a actuellement qu'une seule commune qui soutient activement cette idée. Jusqu'à maintenant on n'était pas très politiques, mais il faut maintenant travailler un peu nos relations politiques. Notre travail en ce moment(...), c'est d'essayer de leur faire comprendre ce qu'on fait, parce que beaucoup sont mal informés. Je vous ai parlé des habitants, des associations, des entreprises, mais en fait le quatrième partenaire ce sont les collectivités locales. Il faut vraiment travailler main dans la main. On a déjà eu des premières discussions avec l'administration du département, pour voir comment les communes pourraient utiliser

³³ Ibid.

la monnaie locale. Au niveau administratif on a déjà eu les premiers éléments de solution. (interview 15/07/11).

Notons en parallèle que la banque nationale allemande, la Bundesbank, ne doit pas craindre une perte de souveraineté monétaire due à la circulation de monnaie Chiemgauer. Certains experts ont en effet réalisé une étude prouvant que les monnaies régionales sont trop marginales pour avoir une quelconque influence sur l'économie nationale (Gelleri, 2008).

En conclusion, on peut dire que les pouvoirs publics montrent actuellement un certain désintérêt pour les monnaies régionales allemandes. Ils tolèrent et certains encouragent passivement, mais presque aucune implication concrète n'est observée aujourd'hui.

2. Selon les typologies de Blanc

La monnaie Chiemgauer se caractérise, à la différence de l'euro, par sa limitation à une région particulière, son utilisation réservée aux détenteurs d'une regiocard et sa limitation dans le temps (Gelleri et Levannier, s.d.). A la lumière de ces principes, on peut conclure que la monnaie Chiemgauer combine deux catégories monétaires : territoriale et communautaire. Par ailleurs, il s'agit sans aucun doute d'une monnaie complémentaire selon les typologies de Blanc. Une émission monétaire est requise et des arbitrages doivent être trouvés quant au principe de convertibilité. La convertibilité partielle du mécanisme Chiemgauer permet une incitation à la localisation tout en assurant une certaine stabilité monétaire globale, du fait de la couverture prévue en euro lors de l'émission monétaire. Aussi, Blanc situe le système Chiemgauer dans la troisième génération de monnaies sociales. Pour rappel cette génération est caractérisée par son ancrage territorial, l'émission monétaire précédant l'échange et des principes de convertibilité variables, mais tels qu'elle soit au moins partielle.

Ces caractéristiques correspondent dans l'ensemble à la monnaie Chiemgauer, avec la nécessité d'ajouter une notion de communauté de membres. Blanc distingue pourtant concrètement les deux premières générations des deux suivantes sur la base de cette caractéristique, les premières étant communautaires et les suivantes étant territoriales. L'exemple du Chiemgauer appelle à nuancer cette distinction, pas si étanche que Blanc la propose. Blanc souligne également à propos de cette troisième génération l'importance des relations avec les pouvoirs publics : « Partnerships with local governments may play an important role in this success, especially when local taxes can be paid with complementary currencies or when local public services can be accessed with it » (Blanc 2011, p.9). Bien que ces relations soient espérées par les promoteurs de monnaies régionales, le constat actuel est moins positif, bien qu'ils y travaillent.

3. Un autre éclairage, dans notre cadre d'analyse

3.1. Principe dominant

A la différence des LETS qui existent déjà en Allemagne depuis 1993 sous le nom de « Talent », le système Chiemgauer vise à dépasser le niveau des relations sociales entre particuliers, afin d'avoir un réel impact économique (Blanc et Fare, 2010, p.9). L'objectif premier du système est alors avant tout le développement économique de la région du Chiemgau, en « connectant des besoins non satisfaits en euros avec les ressources sous-utilisées dans la région » (Liétaer et Kennedy, 2008, p.210). Visant à optimiser les capacités de production existantes (Gelleri, 2009, p.72), la monnaie regio se veut complémentaire à la monnaie nationale et n'a nullement l'intention de s'imposer en alternative³⁴.

La monnaie locale Chiemgauer, mettant en place un circuit court, sert à localiser les échanges et le pouvoir d'achat sur un territoire donné, dynamisant considérablement l'économie locale. L'idée est que toutes les parties prenantes de la région (consommateurs, associations, entreprises et à l'avenir les collectivités publiques) coopèrent tous ensemble pour le développement régional. L'objectif est en définitive d'atteindre un équilibre entre régionalisation et globalisation, intégrant dans l'échange des visions économiques, écologiques et sociales (Gelleri, 2009, p.64). Le secteur bio fut un réel moteur lors de l'impulsion du système Chiemgauer et représente encore aujourd'hui une large proportion des échanges internes. Cette *dimension écologique* est amplifiée par le fait que les transports liés à la production et la vente sont réduits lorsque ces dernières sont localisées. La *dimension sociale* quant à elle est représentée par le soutien apporté aux associations non lucratives. Un *aspect humain* est également considéré car la monnaie facilite les liens de proximité. Levannier ajoute une *dimension politique* à la création de monnaies locales, celle de repenser la monnaie en tant que réel outil d'échange, dans sa logique initiale, et de faire changer les mentalités et les habitudes. Enfin, d'un *point de vue économique*, le système de convertibilité est bien sûr conçu de telle manière que les entreprises puissent rencontrer leurs objectifs de rentabilité et de profit.

Les monnaies regio requièrent certaines normes de valeur et de qualité (Gelleri, 2008b). Huit critères définissent ces normes :

- 1) « gagnant-gagnant pour tous les participants.
- 2) en vue du bien commun.
- 3) mise en œuvre professionnelle.

³⁴ Cette remarque est importante à relever, afin de marquer une distance avec la théorie de Gesell, qui dans son « ordre économique naturel » propose de remplacer dans une réforme radicale les monopoles monétaires par un système de monnaie franche, libérée du taux d'intérêt et dont la valeur diminue au fil du temps. Certains auteurs font l'erreur de lier les régions à cette logique de Gesell, alors que tous les systèmes ne pratiquent pas la monnaie fondante et que ceux qui la mettent en pratique n'ont pas comme objectif de se substituer à l'euro (Liétaer et Kennedy, 2008, p.160-162).

- 4) *transparence des comptes et des mécanismes en jeu vis-à-vis des utilisateurs.*
- 5) *contrôle démocratique par les utilisateurs.*
- 6) *financement ou stratégie financière durable.*
- 7) *circulation garantie.*
- 8) *volonté de collaboration avec les autres projets Regio. » (Liétaer et Kennedy, 2008, p.107-108)*

En définitive le marché est assez central dans le mécanisme Chiemgauer, bien que le lien social (principe dominant de la réciprocité) soit un moyen, servant cette fin économique. Aussi, dans le contexte de la mondialisation, une redistribution vers les régions est désirable.

3.2. Relations entre acteurs

Acheter local représente une qualité de l'échange en soi selon les promoteurs de monnaies régionales, même au-delà de la qualité intrinsèque du produit. Par exemple si j'achète un pain frais préparé de manière artisanale par le boulanger du quartier, je connais sa provenance et je sais que je fais vivre sa famille et sa petite affaire. Le pain des grandes surfaces, bien qu'il puisse éventuellement avoir le même goût que celui du boulanger, ne permet pas à l'acheteur de savoir qui/ce qu'il soutient en l'achetant. A la différence des grosses chaînes de production, le lien direct entre le consommateur et le producteur est possible au niveau local, bien qu'il ne soit pas toujours appliqué. En plus de consolider l'économie locale, la localisation du circuit économique permet donc de consolider les liens non seulement entre consommateurs et producteurs mais aussi entre tous les acteurs de l'économie.

La relation n'est pas vraiment horizontale ni symétrique entre les acteurs économiques car chacun joue un rôle spécifique, mais des relations se créent entre les uns et les autres, dans une logique « gagnant-gagnant ». Les entreprises visent à rendre leur affaire aussi viable que possible et à fidéliser leurs clients. Le Chiemgauer peut alors être considéré comme un outil marketing pour les PME régionales³⁵. Il permet de fidéliser d'une certaine manière une clientèle et d'attirer de nouveaux clients qui auparavant achetaient ailleurs et désirent dorénavant investir dans la région. Les PME participent en parallèle au financement du monde associatif. Elles incitent autant que possible les consommateurs à acheter en monnaie locale et investissent elles-mêmes dans la région. Par exemple un chef d'entreprise doit trouver des moyens de dépenser les Chiemgauer accumulés : achats de matières premières dans la région si possible, dépenses en publicités et en annonces ou encore primes de fin d'année données en Chiemgauer aux employés. Cette dernière technique permet d'une pierre deux coups de dépenser le Chiemgauer et d'inciter les employés à rentrer dans le réseau Chiemgauer³⁶. Les consommateurs font vivre les commerces locaux par leur consommation et choisissent les associations qu'ils considèrent comme utiles à la société. Les associations créent quant à elles

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*

une plus-value sociale et incitent les consommateurs à acheter en monnaie locale dans les PME du réseau Chiemgauer parce qu'une contrepartie leur est due. Les pouvoirs publics ont des nouveaux champs d'investissement dans la localité. Des liens implicites autant qu'explicites se créent alors entre tous les acteurs du réseau. Le réseau s'élargit grâce à la promotion que les acteurs en font.

Les relations sociales de proximité sont donc possibles, mais pas automatiques lorsqu'il y a échange en Chiemgauer. A la lumière de la thèse de Polanyi, on peut conclure que les relations entre acteurs sont entre celles du marché et de la réciprocité. D'un côté l'échange prend place sur un marché (restreint aux PME et petits commerces locaux), régulé par une monnaie locale, dans une relation non symétrique et selon des règles claires d'équivalence économique ; d'un autre côté l'anonymat du paradigme néoclassique dans son idéal-type est peu présent et des relations sociales personnalisées se créent plus facilement que lorsque le consommateur achète dans des grandes chaînes de distribution par exemple.

3.4. Type de prestations

Cf. 1.3. Type de biens et services échangés.

3.5. Valeur de circulation

Les prix des biens consommés en Chiemgauer sont équivalents à ceux échangés en euro. Il s'agit en effet des mêmes biens pouvant être achetés tant en euro qu'en Chiemgauer. Le but de cette équivalence est notamment d'inciter les entreprises à participer au système, facilitant leur comptabilité. Les transactions sont alors aussi aisées que celles effectuées sur le marché traditionnel. Le mécanisme de valorisation des échanges correspond donc à celui du marché.

3.6. Modèle institutionnel

Plus la structure s'élargit dans les limites de la région couverte par la monnaie Chiemgauer, plus les échanges seront nombreux et plus le système sera dynamique. La diversité de l'offre et de la demande permet aux producteurs et consommateurs de se rencontrer plus facilement. Actuellement, en proportion, la demande (les utilisateurs) est un peu trop faible par rapport à l'offre (les PME). Cependant, les avantages mutuels trouvés par chaque partie prenante poussent à l'expansion du système.

3.7. Objectif social

Levannier explique l'impulsion de la monnaie Chiemgauer par le but de sortir d'une logique gagnants-perdants, très marquée aujourd'hui dans une économie peu équilibrée. Dans une logique donnant-donnant, le Chiemgauer permet au contraire d'intégrer un maximum d'acteurs dans l'économie de manière plus horizontale.

Un bref détour sur certains problèmes structurels du système monétaire s'avère utile à la compréhension de l'objectif social du système Chiemgauer. Dans le contexte de la mondialisation et de la croissance de la « machine » économique, Gelleri (2009) s'interroge sur le manque de durabilité et d'équilibre du système global. Il déplore le fait que la logique de subsidiarité ne soit plus appliquée prioritairement au commerce international (Gelleri, 2008). De ce fait l'équilibre entre régionalisation et mondialisation n'est plus de mise. Levannier ajoute à ce propos que *« c'est tellement gros qu'on ne comprend plus le système et que c'est tellement complexe que plus personne ne contrôle notre système économique »* (interview 15/07/11). Gelleri (2009, p.62-63) insiste également sur le problème de la vitesse de circulation de la monnaie (la vélocité monétaire), ayant considérablement chuté ces vingt ou trente dernières années. Il explique que les économistes mainstream considèrent celle-ci comme exogène, et répondent à sa diminution par des théories monétaires expansionnistes. Or cette logique contribue à créer une énorme bulle financière empêchant l'argent d'être réinjecté dans l'économie réelle. Une proportion considérable de la monnaie est bloquée dans la spéculation et fait l'objet du marché des changes. Un réel rapport de force s'installe alors entre les grandes puissances économiques et les entités économiques plus fragiles. Levannier relève également ce mécanisme de gagnants et perdants au niveau planétaire entre les pays développés et les pays du tiers-monde. Les économies de ces pays, déjà plus fragiles à la base, sont écrasées par la concurrence internationale et peu soutenues au niveau global. Levannier explique l'impasse dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui :

« On n'a peut-être pas un problème de volume, mais la monnaie en circulation ne circule pas. Au départ la monnaie était un moyen d'échange, mais ce n'est plus le cas. Il faut qu'il y ait des biens et services derrière cette monnaie. Pourtant seuls 1 ou 2 % de la monnaie est réinjectée dans l'économie réelle, dans une économie d'échange. Donc ça fait un peu réfléchir. Parce que c'est omniprésent, mais on ne se pose pas cette question. D'un autre côté on vit tout le temps par la monnaie. » (interview 15/07/11).

On peut alors dire que la monnaie Chiemgauer met en place une certaine redistribution vers les « perdants » de l'économie capitaliste. Le monde associatif et même les petites et moyennes entreprises souffrent beaucoup de la logique de concurrence, à laquelle ils sont confrontés chaque jour. Pour certains, la dimension lucrative ne correspond pas à leur première finalité. Une sorte de justice ou du moins un équilibre s'installe dans les échanges lorsque chacun y trouve un avantage et qu'une contrepartie est observée. Par exemple les associations incitent à aller acheter dans les commerces locaux, qui en contrepartie financent les 3% destinés à celles-ci. De plus les entrepreneurs locaux profitent des services rendus par ces associations non lucratives qui font vivre la région.

Notons également que le refus de l'accumulation monétaire, découlant du système de monnaie fondante, traite en partie le problème des inégalités entre les détenteurs de capital et les autres. La circulation monétaire, environ trois fois plus rapide que l'euro (Gelleri, 2011, p.64) est

atteinte parce que les membres conservent la monnaie le moins longtemps possible, pour éviter de payer les timbres-valeur. On évite alors que la monnaie émise soit bloquée par quelques personnes qui pourraient se permettre de l'épargner et de l'accumuler de manière exponentielle grâce aux taux d'intérêt. Cependant, certaines inégalités initiales entre les consommateurs persistent, par exemple ceux qui ont plus de moyens financiers à la base pourront consommer plus facilement en monnaie locale puisqu'il leur suffit d'échanger des euros en Chiemgauer.

En définitive, l'objectif est sociétal, puisqu'il vise à repenser la monnaie de l'intérieur et à compléter le système monétaire global pour pallier certains déséquilibres. Il semble que le Chiemgauer suive un certain principe de redistribution vers les PME, mais sans instance centralisatrice, car ce sont les consommateurs qui font le choix de consommer localement et ainsi de soutenir l'économie régionale. L'association Chiemgauer a alors le rôle d'inciter ces comportements économiques. Par ailleurs la monnaie Chiemgauer se rapproche des objectifs sociaux du principe de réciprocité intégrant horizontalement un maximum d'acteurs locaux dans l'économie.

3.8. Fonctions monétaires

La monnaie sert avant tout de moyen de compte et surtout de moyen de paiement. La fonction de réserve n'est pas applicable vu le coût de la conservation de monnaie. On peut donc conclure que la conception de la monnaie se rapproche à cet égard plus du principe de réciprocité, remettant la monnaie dans ses fonctions socio-économiques, en plus des fonctions instrumentales. Levannier insiste sur le fait qu'aujourd'hui l'argent est omniprésent dans nos vies et qu'on réduit souvent théoriquement les objectifs monétaires à la question du profit alors que bien d'autres préoccupations nous font vivre. Il partage son expérience : « *Dans mes études de commerce, on m'a appris que l'important pour les entreprises c'est de faire du profit, or l'économie se limite-t-elle à cela ? Avec le Chiemgauer, bien que le système de ne soit pas du tout parfait, il y a peut-être autre chose que le profit* » (interview 15/07/11).

4. Synthèse pour la monnaie Chiemgauer

Figure 3.2 : Les trois formes d'intégration de Polanyi appliquées aux Chiemgauer

	MARCHÉ	REDISTRIBUTION	RÉCIPROCITÉ
Principe dominant	Objectif central de développement de l'économie dans la région du Chiemgau : Optimiser les capacités de production locales	Dans le contexte de la mondialisation, redistribution vers les régions	Liens de proximité entre toutes les parties prenantes, au service de la fin économique
ÉCHANGE			
Relations entre acteurs	- Achats et ventes sur un marché (restreint aux structures locales) - Equivalence en euro pour les biens et services achetés en Chiemgauer - concurrence entre producteurs mais pas anonymat de l'échange comme dans l'idéal-type néoclassique		Gagnant-gagnant pour tous les participants de l'économie locale. Relations de proximité entre producteurs et consommateurs locaux
Type de prestations échangées	Biens et services parfaitement substituables à ceux échangés sur le marché traditionnel <u>MAIS</u> uniquement ceux des PME et petits commerces locaux		
Valeur de circulation	Equivalence et convertibilité en euro pour les entreprises afin qu'elles rencontrent leurs objectifs de rentabilité et de profit Même mode de valorisation que sur le marché traditionnel.		
STRUCTURE			
Modèle institutionnel	Réseau d'offres et demandeurs aussi étendu que possible pour faciliter les échanges		Réseaux d'appartenance parallèles aidant à l'expansion du réseau
Objectif social		Redistribution, par un système d'incitation, vers les PME et vers le monde associatif sans instance centralisatrice (les consommateurs choisissent les entreprises et associations qu'ils soutiennent en priorité)	- Intégrer de manière plus horizontale un maximum d'acteurs dans l'économie - pallier les déséquilibres entre régionalisation et mondialisation - Monnaie fondante évitant l'accumulation monétaire et atténuant les inégalités entre détenteurs de capital et emprunteurs MAIS certaines inégalités propres au marché subsistent avec le Chiemgauer (dépenses dépendant des moyens en euros)
MONNAIE			
Fonctions monétaires			Monnaie Chiemgauer comme moyen de compte et de paiement (pas de réserve). Tentative de repenser la monnaie au-delà du profit

Source : travail personnel

CHAPITRE 6 : LA MONNAIE SOL

Fruit de la collaboration d'un groupe d'intellectuels menés par Patrick Viveret et de quatre entreprises de l'économie sociale françaises³⁷, la monnaie SOL a été lancée en 2006. Elle fait office de projet pilote en France, dans l'objectif de repenser la richesse et la monnaie. Nous reviendrons plus en profondeur sur les objectifs du système. L'impulsion financière du dispositif a été l'obtention d'un financement conséquent du Fond Social Européen dans le cadre du programme Equal jusqu'en 2008 (Withaker, 2007). Nous reviendrons brièvement sur ce projet Equal dans la partie sur les objectifs sociaux du projet SOL. Sept régions françaises participent aujourd'hui au projet : Bretagne, Nord-pas-de-Calais, Île de France, Rhône-Alpes, Alsace, Aquitaine, Midi-Pyrénées (Fare, 2011, p.58). Certaines villes sont particulièrement dynamiques dans l'implémentation de l'expérience³⁸. Bien que le projet soit centralisé par une association SOL, la mise en application est spécifique à chaque région et adaptée aux besoins régionaux, au monde associatif local et à l'implication des collectivités locales. D'un point de vue financier, l'Europe a financé pendant quatre ans 50% du projet SOL, les quatre collectifs fondateurs finançaient ensemble 20% et les collectivités locales et autorités publiques couvraient les 30% restants. Depuis 2008, le financement a considérablement diminué et les organisateurs du réseau travaillent pour trouver des nouveaux modes de financement, par exemple en tentant d'impliquer davantage les collectivités.

La mise en œuvre du système repose sur des outils existants : carte de fidélité, systèmes d'échange basés sur le temps et monnaie affectée par des collectivités publiques ou autres. De ces trois modes de circulation différents découlent les trois piliers de la monnaie SOL : SOL coopération, SOL engagement et SOL affecté. L'imbrication de ces trois volets fait de cette monnaie un dispositif très complet, mais également assez complexe. Luc Belval, un des responsables du SOL Nord-pas-de-Calais, pense que pédagogiquement il vaut mieux garder les volets indépendants³⁹, bien que leur implémentation parallèle forme un système harmonieux dans l'ensemble. Malgré cela, comme nous allons le voir, des liens se créent entre l'un et l'autre volet.

Le *SOL coopération* consiste en une carte de fidélité électronique destinée à promouvoir le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS). Une définition de ce secteur figure en annexe de ce mémoire. Lorsqu'ils achètent dans des commerces du réseau SOL⁴⁰, les consommateurs reçoivent des primes en SOL, qu'ils pourront alors soit dépenser en payant une partie de leurs achats dans d'autres commerces du même réseau, soit offrir à des projets solidaires de leur choix, soit conserver. La troisième possibilité est accompagnée théoriquement d'une fonte monétaire chaque mois, qui incite les consommateurs à remettre leurs Chiemgauer en

³⁷ Ces organisations sont la Mutuelle assurance des commerçants et industriels de France (MACIF), la Mutuelle assurance des instituteurs de France (MAIF), le Crédit coopératif et Chèque Déjeuner.

³⁸ Par exemple Lille, Carhaix, Grenoble, Toulouse, Rennes, Paris, Mulhouse, etc.

³⁹ Information recueillie lors d'une interview le 22/07/11.

⁴⁰ Seul un certain type de commerces peut être agréé dans le réseau comme nous allons le voir plus loin dans la partie sur le type d'accès.

circulation aussi rapidement que possible. Le fond de fontes⁴¹ constitue une réserve allouée à différents projets votés à l'Assemblée Générale de l'Association SOL. Après une période de trois mois durant lesquels le SOL conserve sa valeur initiale, le montant de cette « fonte » est fixé par le Charte de fonctionnement à 2% par mois pendant les neuf mois suivant, puis 3% par mois durant l'année qui suit, pour enfin perdre le solde de la valeur à raison de 20% pas mois la dernière année. Notons qu'étant encore dans une réelle période d'expérimentation, ces règles ne sont pas mises en application partout. Par exemple dans le Nord-pas-de-Calais, les SOL ne fondent pas encore, mais les responsables pensent à en faire l'expérience afin d'analyser les implications⁴². Ces types de SOL sont adossés à l'euro, avec une équivalence fixée à 1SOL = 0,10€. L'outil électronique est central et les échanges se font entièrement via un « terminal de type bancaire » ou directement via un système de gestion sur internet⁴³. Ce volet coopération du SOL est en définitive un moyen de soutenir l'ESS et/ou les structures respectueuses de l'environnement, de dynamiser cette économie localement et de responsabiliser les consommateurs pour qu'ils soient de réels « consomm'acteurs » (SOL, rubrique SOL coopération).

Le *SOL engagement* encourage les comportements solidaires et les échanges volontaires de services et de savoir, en les valorisant. Certains services rendus bénévolement et considérés comme utiles socialement sont comptabilisés en heures consacrées (1SOL engagement = 10 minutes) et crédités en SOL engagement pour les personnes concernées. En théorie ce crédit devrait être encodé électroniquement, sur la même carte que pour le SOL coopération mais de manière indépendante. En pratique, pour des raisons de facilité pour les utilisateurs, quelques régions telles que la métropole Lilloise utilisent un système de carte papier avec des cases, sur lesquelles des cachets sont appliqués lors de la prestation de services socialement reconnus. Ils peuvent alors utiliser ce crédit de SOL engagement de multiples manières. D'abord ils peuvent participer à des échanges de services pour peu que ceux-ci soient encadrés par un collectif. Ensuite ils ont accès à certains services publics en fonction de l'implication des collectivités. Enfin ils bénéficient parfois de certaines réductions sur des biens et services de l'ESS, comme avec les SOL coopération. Sur chaque territoire, un comité d'associations est responsable de définir quels services seront valorisés par les SOL engagement : comportements à mettre en valeur et rendre visibles (engagement citoyen des jeunes, aides aux personnes en difficulté,...) et/ou selon les besoins spécifiques de la région (SOL, rubrique SOL affecté). Par exemple,

« Depuis environ 2007 en métropole lilloise, un centre social dans un quartier défavorisé souhaitait attirer vers lui des nouvelles personnes et souhaitait que ces nouvelles personnes (...) en risque d'exclusion puissent être positionnées comme

⁴¹ Bien que les SOL perdent de la valeur d'échange, cette valeur n'est pas perdue à jamais parce qu'elle alimente un fond nommé « fond de fontes ».

⁴² Information recueillie lors d'une interview le 22/07/11.

⁴³ Dans le Nord-pas-de-Calais, il n'y a en réalité pas de puce électronique sur les cartes SOL mais seulement le nom de l'utilisateur qui est enregistré dans le système de gestion internet. Lorsqu'un consommateur achète en SOL, le vendeur encode alors directement la transaction dans les comptes en ligne. (interview 22/07/11).

animateurs de nouvelles activités. Ils ont alors proposé sur la base du volontariat, à ceux qui le désiraient, de devenir solistes, donc d'avoir une carte SOL et de signer un engagement. L'engagement était de réfléchir et d'animer de nouvelles activités qu'ils allaient inventer eux-mêmes. (...) Donc les nouveaux bénévoles ont collecté du SOL temps. (...) En réflexion avec le centre social, on a proposé qu'il finance (sur son budget de formation des bénévoles) des formations telles que des stages de secourisme, des formations d'animateurs... utiles à la collectivité. L'idée était de passer d'une reconnaissance à l'intérieur du système à une reconnaissance par la collectivité plus large et de dire que cette richesse locale est aussi une richesse pour la ville et même au-delà. Et donc des formations ont été proposées à l'ensemble des Solistes⁴⁴. Un autre exemple maintenant... avec des étudiants dans la ville de Roubaix l'an passé, c'était l'accès à des activités de type culturel offertes par des structures de la ville. » (interview 22/07/11).

Ce volet permet donc d'allier une notion d'efficacité, parce que certaines structures ont réellement besoin de bénévoles pour leur fonctionnement interne, à une valorisation sociale d'activités responsables.

Le *SOL affecté* permet à la monnaie sociale de servir d'outil de politiques publiques. Les collectivités locales, comités d'entreprises ou encore les mutuelles peuvent décider d'allouer des SOL à certaines tranches de la population, destinés à une utilisation particulière. Les aides sociales permettent alors, d'une pierre deux coups, de soutenir certaines tranches de la population et d'encourager le secteur de l'ESS. Par exemple une catégorie plus défavorisée pourrait recevoir des SOL pour l'achat de produits issus de l'agriculture biologique (SOL, rubrique Sol affecté).

1. Sept critères de base

1.1. Taille

Tout comme la monnaie Chiemgauer, au plus le réseau s'élargit, au plus les échanges sont aisés en son sein. Les synergies dépendent positivement de la taille du réseau (Fare, 2011, p.59). Bien que le projet SOL ne soit d'application que dans quelques régions pilotes en France, les responsables réfléchissent à son déploiement au niveau national et même peut-être au-delà. La monnaie SOL est d'ailleurs le fruit d'une réflexion large sur la question monétaire et celle des indicateurs de richesse. Elle pourrait donc être étendue sur la scène internationale si les résultats de l'expérimentation y poussaient. A ce jour on compte plus de 300 000 SOL en circulation (équivalant à plus de 30000€), plus de 3700 Solistes et plus de 140 organisations de l'ESS proposant des produits en monnaie SOL (Fare, 2011, p.59). Malgré les difficultés de déploiement du système – dues aux problèmes de financement et à la complexité pour les utilisateurs (Fare, 2011, p.59) – les promoteurs du SOL disent répondre à une demande réelle

⁴⁴ « Soliste » est le nom donné au porteur d'une carte SOL.

et affirment que le système continue de grandir. Le problème réside en réalité notamment dans le manque d'effectifs pour donner suite aux demandes. C'est la principale raison pour laquelle le volet engagement du SOL ne décolle pas très bien⁴⁵. Bien qu'elle soit encore loin d'une telle limite, la monnaie SOL doit rester dans des proportions telles qu'elle reste complémentaire à la monnaie dominante.

1.2. Type d'accès

Consommateurs et producteurs du réseau doivent adhérer à la Charte de fonctionnement avant de rejoindre le groupe SOL. Les consommateurs sont tenus de jouer le jeu de l'échange responsable et/ou de l'engagement citoyen. Sous cette seule condition, ils peuvent obtenir une carte électronique marquant leur appartenance au réseau en tant que Solistes, quelle que soit la fréquence d'utilisation. Une cotisation symbolique de 5 SOL par an est débitée du compte des utilisateurs en fin d'année.

Les commerces qui désirent devenir des prestataires SOL doivent tout d'abord rentrer dans les conditions d'une grille d'agrément pouvant varier substantiellement d'une région à l'autre. Un Comité d'agrément se réunit alors deux à trois fois par an pour décider d'accepter ou pas les candidats⁴⁶. Lorsqu'ils sont agréés, les commerces sont membres pour une durée illimitée sauf en cas de retrait volontaire ou d'ajournement prononcé par le Comité d'agrément dans le cas où une entité ne respecterait pas ou plus la Charte de fonctionnement. L'adhésion est donc volontaire tant pour les Solistes que pour les prestataires en monnaie SOL.

1.3. Type de biens et services échangés

Le projet SOL étant décliné en trois volets différents, les biens et services échangés avec ses outils sont également de nature variable. Les SOL coopération servent à payer une partie des produits dans des organisations « qui inscrivent leur action dans le cadre des principes de l'ESS ou (...) qui démontrent leur plus-value sociale, écologique ou citoyenne, tant par l'orientation de leur production de biens et services que par les conditions de réalisation de leur production notamment au service du développement durable. » (SOL, Charte de fonctionnement. Modalités d'agrément⁴⁷). Seuls certains biens et services choisis par les membres prestataires et inscrits dans le catalogue en ligne (SOL, rubrique le SOL en région) sont payables en SOL, parallèlement aux achats en euros. Il existe donc une labellisation pour les personnes morales membres du réseau, mais aussi pour les biens et services proposés dans le circuit court (Whitaker et Delille, 2006, p.391).

⁴⁵ Information recueillie lors d'une interview le 22/07/11.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ Cette Charte est disponible en ligne, via le site web du SOL,
http://www.sol-reseau.org/IMG/pdf/SOL_charte_de_fonctionnement.janv07-2.pdf

En ce qui concerne le volet engagement, les échanges sont uniquement ceux de services et d'actions volontaires entre particuliers et associations. Ils sont comptabilisés en temps et doivent respecter une condition de plus-value pour la collectivité.

En troisième lieu, la monnaie affectée se distribue sous forme de bons destinés à des activités telles que l'accès au cinéma, au théâtre, l'achat de paniers de légumes bio, la participation à des formations, l'accès à certains transports, etc.

1.4. Emission monétaire

Les SOL coopération, lors de leur émission, requièrent une réserve constituée en euros, permettant une certaine stabilité du système monétaire dans son ensemble. Concrètement, les structures qui désirent avoir une réserve de SOL à distribuer aux utilisateurs doivent les échanger contre des euros dans la banque coopérative en charge des SOL, formant une réserve. Les euros en réserve lors de l'échange en SOL peuvent, dans les conditions du respect des objectifs globaux du SOL, faire l'objet de placements financiers, de préférence de nature éthique (Charte de fonctionnement, Achat et remboursement des SOL coopération). L'émission de SOL est ainsi financée par les structures membres.

Les SOL engagement sont émis indépendamment de l'euro, puisqu'ils représentent des minutes. L'émission de monnaie est possible seulement dans le cas où des associations et collectivités locales sont d'accord de proposer une contrepartie à cette monnaie. Par exemple des collectivités publiques acceptent que les détenteurs de SOL engagement bénéficient de l'accès aux piscines, aux activités culturelles, parce qu'elles désirent rendre visible et encourager certains comportements solidaires non valorisés économiquement. Certaines associations ne demandent pas mieux, comme par exemple les théâtres qui ont parfois des difficultés à remplir leurs salles de spectacles et sont heureux d'offrir des places pour la cause des SOL.

La monnaie affectée est l'outil d'une politique publique et repose donc sur les réserves publiques, constituées sur la base des cotisations individuelles en euros. Parce que les SOL affectés sont adossés à l'euro, les dépenses publiques en SOL sont gagées en euros.

1.5. Convertibilité

Les SOL coopération et affectés sont adossés à l'euro, selon une certaine équivalence : 1 SOL = 0,10 €. Actuellement, les membres de l'association SOL pensent à passer à un mode de conversion plus simple : 1SOL = 1€⁴⁸. Cette équivalence n'implique cependant pas une convertibilité automatique. Le remboursement des SOL en euros est fortement découragé par la Charte. En effet les entités qui veulent rééchanger leurs SOL en euros doivent payer une taxe de 5% et ce type de transaction reste « de dernier recours » (Charte de fonctionnement).

⁴⁸ Information recueillie lors d'une interview le 22/07/11.

Achat et remboursement des SOL coopération). Les personnes physiques ne peuvent par contre pas faire cette conversion.

1.6. Gouvernance interne

Au niveau du mode décisionnel, une association SOL représente les différents collèges des acteurs du système : « structures et collectivités agréées, collectivités territoriales appuyant le projet, bénéficiaires et détenteurs de la carte SOL » (Charte de fonctionnement, L'association SOL). Chaque personne qui participe au programme SOL d'une manière ou d'une autre est membre de fait de l'association, acceptant les conditions de la Charte de fonctionnement. Cette association est centralisée et représente tous les SOL de France. Tous les membres de fait peuvent devenir membres actifs et avoir ainsi un droit de vote, après paiement d'une cotisation fixée par le conseil d'administration (15€ donnant droit à 50 SOL en 2010 par exemple⁴⁹) (Association SOL-Statuts⁵⁰). Elle représente la concertation entre toutes les antennes SOL du pays, est garante de la Charte de fonctionnement et des moyens de régulation/labellisation et s'occupe de la gestion et affectation du fond des fontes (Whitaker et Delille, 2006, p.392)... Un conseil d'administration, voté en Assemblée Générale, regroupe les membres fondateurs et les membres qualifiés, les représentants des différentes régions d'expérimentation, des solistes et des membres de soutien, représentant les collectivités qui s'investissent dans le système (SOL, rubrique L'association SOL).

La centralisation donne donc une certaine crédibilité au système. Cependant,

«Une espèce de tension ou contradiction positive entre mouvement d'en haut et mouvement d'en bas [se crée]. (...) On a dans l'intuition même, dans la fabrication des SOL, cette espèce de tension entre l'initiative de grosses entreprises, la volonté de mettre dedans des collectivités, qui au départ n'y étaient pas et puis de construire avec ce qu'on trouve sur le terrain » (interview 22/07/11).

Une logique de décentralisation s'organise alors avec la mise en place de groupes de suivi locaux. Dans le Nord-pas-de-Calais par exemple un groupe opérationnel est en place, permettant des discussions libres au moins trois fois par an. Le quota de présence varie entre 5 et 20 personnes en général⁵¹. Ces Comités locaux sont chargés de la compréhension et formulation des besoins spécifiques des acteurs du territoire, de la mise en place et de la dynamique du système au niveau local, et de l'organisation d'un comité d'agrément pour les entreprises et associations candidates (Whitaker et Delille, 2006, p.392), dans le respect des modalités d'agrément fixées par l'association SOL. Cet organe sert de relais vis-à-vis de l'association SOL.

⁴⁹ Information recueillie sur le site internet du SOL, rubrique l'association SOL, adhérer à l'association SOL.

⁵⁰ Disponible en ligne sur le site internet du SOL, rubrique l'association SOL, statuts.

⁵¹ Information recueillie lors d'une interview le 22/07/11.

Fare (2011, p.59) souligne les difficultés de communication et de compréhension entre les acteurs de terrain et les théoriciens du système. Cependant selon elle, depuis la fin de la phase expérimentale, lorsque les financements européens se sont retirés en 2008, des réflexions sont en cours pour donner de plus en plus d'autonomie aux antennes territoriales.

1.7. Gouvernance externe

Dès le démarrage de l'expérimentation du projet SOL en 2006, impliquer les collectivités locales faisait partie des priorités, notamment sous pression du programme Equal, qui poussait à créer des partenariats multiples entre autre avec la sphère politique. Encore plus aujourd'hui sans financement du Fond Social Européen depuis 2008, l'implication financière des régions est inhérente à la viabilité des projets. Le soutien politique est cependant assez variable d'une région à l'autre.

Théoriquement, les pouvoirs publics pourraient s'investir de différentes manières : d'abord par une reconnaissance et une promotion locale de la monnaie SOL ; ensuite en impliquant d'emblée les services publics dans le réseau, par exemple en proposant l'accès à des services tels que les transports en monnaie SOL engagement ; enfin en soutenant financièrement ou matériellement les structures locales. Aussi les SOL affectés peuvent servir directement d'outil de politiques sociales.

En pratique cependant les SOL affectés sont très peu mis en application. Quelques villes ont tenté des expériences pareilles (Carhaix, Paris,...) par exemple pour permettre à des familles défavorisées de s'acheter des paniers de légumes biologiques (Zawisza, 2007) mais l'impact reste très limité. En général selon Belval, les collectivités locales se montrent curieuses et apportent souvent un soutien financier, même minimal. Cependant certaines collectivités se montrent encore frileuses. Rien n'est jamais gagné d'avance lors des négociations et le processus est très lent. Des différences importantes sont marquées d'une ville à l'autre, Belval l'illustre par son expérience:

« Dans la ville de Lille, il y a un soutien politique mais l'adjointe qui essaie de promouvoir le SOL est en même temps très critique par rapport à l'importance que ça prend et la lenteur de progression. Je pense à une autre collectivité où même si l'adjointe est impliquée beaucoup plus personnellement, elle n'arrive pas à faire prendre des décisions au niveau de la ville. Il y a donc une curiosité ainsi que l'intuition de la part de certains élus qu'il faut soutenir et être dedans, mais ça ne paraît pas toujours très crédible à leurs yeux. En revanche quand je regarde ce qui se passe à Toulouse où la municipalité est acquise au SOL, ils ont mis en place en amont une démarche de lancement de la monnaie, de sensibilisation, de mobilisation de leurs services, d'implication des transports publics. Et donc lorsque la municipalité en collaboration avec l'équipe SOL a décidé de passer à la mise en application de la monnaie, ils ont démarré en force avec 40 boutiques dont les transports locaux, ... Tout ça parce que la municipalité était acquise et a mis des moyens politiques et financiers

et qu'en face elle a trouvé des acteurs qui partageaient le même projet. » (interview 22/07/11).

Cette nouvelle manière de considérer le développement local repose donc sur l'implication des collectivités (Whitaker, 2007). Il faut toutefois reconnaître que le développement du système est plutôt fastidieux et se profile sur un horizon de long terme, notamment parce qu'il est encore assez neuf et qu'il remet en question certaines notions centrales de l'économie. Le programme Equal a permis de donner une impulsion dynamique lors de la première étape du dispositif, mais l'étape actuelle est celle de redynamisation et de recherche de financements alternatifs, afin de perpétuer l'expérience dans la fidélité des intuitions théoriques de départ.

2. Selon les typologies de Blanc

Blanc situe la monnaie SOL dans la catégorie de monnaies communautaires. En effet, il « ne peut être dépensé que dans le circuit des partenaires qui se sont fédérés sur des valeurs communes et ne peut alimenter que des services ou des produits répondant aux critères de cette communauté de valeurs. » (Whitaker et Delille, 2006, p.390). Il ne s'agit pas, comme le Chiemgauer, d'une monnaie territoriale, car la monnaie SOL est étendue dans des régions de la France entière et peut à priori être utilisée partout. Le SOL est aussi une monnaie complémentaire, plutôt de type scriptural que manuel (Blanc, 2006b, p.192). L'émission monétaire par les boutiques qui le désirent précède la distribution de monnaie.

Il s'agit aussi selon Blanc d'une monnaie de quatrième génération, au même titre que l'expérience NU en Hollande. A la différence des autres générations, il souligne une proximité aux pouvoirs publics plus importante qu'une simple aide financière ou matérielle. Cet aspect est vérifié pour certaines régions plus que pour d'autres. Aussi, cette génération de monnaie est caractérisée selon Blanc par des partenariats à de multiples niveaux. Le SOL se définit en effet par un dialogue entre le niveau de terrain et le niveau centralisé, alliant également la théorie et la pratique, et faisant coopérer les particuliers, le monde associatif, les entreprises d'ESS et les instances politiques. Cet engrenage rend le SOL très complet dans un sens, mais également et pas toujours pour un bien, très complexe. Les caractéristiques de la quatrième génération de Blanc semblent donc correspondre d'assez près à celles de la monnaie SOL.

3. Un autre éclairage, dans notre cadre d'analyse

3.1. Principe dominant

A l'aube d'une période que bon nombre de citoyens et théoriciens disent en transition, la monnaie est au centre des réflexions. Les débats bouillonnent autour de divers enjeux : la mondialisation, comme nous l'avons vu pour le Chiemgauer, implique un déséquilibre dans l'économie et un affaiblissement des économies locales ; les indicateurs de richesses tels que le PIB montrent leurs limites et ne permettent pas de combiner richesses non marchandes et richesses marchandes dans la valorisation ; la crise écologique est frappante et exige une

réaction citoyenne et politique ; une crise sociale prive certains individus de sens, etc. Le SOL est une manière de participer à la régulation de ces enjeux actuels (Poulnot, 2009, p.1).

Les trois finalités des monnaies sociales (localisation, dynamisation et réorientation des échanges) sont représentées par les SOL. L'objectif ultime est de penser la monnaie comme un moyen plutôt qu'une fin (Whitaker et Delille, 2006, p.392). Cela passe, selon Viveret (2008, p.2) par un « changement de notre rapport à l'argent, au pouvoir, à la vie » et par une remise en contexte de la notion de richesse. « Le plus important n'est pas de produire de l'abondance face à la pénurie, mais d'organiser un vivre ensemble répondant au désir essentiel de tout humain » (Viveret, 2008, p.2).

Les SOL visent dans l'ensemble à encourager un engagement sociétal des citoyens et des entreprises dans le respect de valeurs éthiques, sociales et écologiques. La combinaison des SOL coopération et engagement, requérant un rapport au temps ainsi qu'à l'euro, est un exemple « d'articulation entre richesses marchandes et richesses non marchandes » (Viveret, 2011b, face aux logiques de captation, l'enjeu démocratique). L'ESS se caractérise par l'hybridation de ces différents types de richesse, mais l'utilisation du SOL sert d'unité de compte valorisant cette hybridation, dans des formes comptables neuves. De plus, l'ESS repose sur le principe de démocratie interne et le fait d'intégrer la monnaie SOL à leurs transactions marque un soutien à la réappropriation démocratique de la monnaie.

La monnaie SOL reste une monnaie complémentaire à la monnaie dominante, et n'a pas vocation de la remplacer, même à long terme, mais de pallier certains déséquilibres liés à celle-ci. La construction d'un outil monétaire comme le SOL s'appuie cependant sur des outils existants (Viveret, 2011b, Richesse, monnaie sociale et société du bien vivre). Fidèles aux obligations financières traditionnelles, les structures membres du réseau décident d'investir dans la monnaie SOL sur la base d'un calcul de viabilité et de rentabilité.

Viveret, lors de l'Assemblée Générale du SOL en mai 2011, insistait sur l'importance de garder toujours ces finalités à l'esprit, et de ne pas retomber dans deux tendances du système monétaire dominant : considérer la monnaie comme une fin en soi ou entrer dans une logique de captation économique (voyant émerger de nombreuses monnaies privées d'entreprises).

Aucun des principes dominants des trois formes d'intégration de Polanyi – à savoir le gain, le principe de don/contre don et l'obligation sociale – ne sous-tend unilatéralement la monnaie SOL. Une hybridation des trois est d'application : augmenter l'efficacité économique des structures de l'ESS, recréer du lien entre toutes les parties prenantes du système économique et tenter d'égaliser les chances de participer à l'échange par une redistribution et une valorisation de comportements économiques non monétaires, donc indépendamment du capital dont les acteurs disposent à la base.

3.2. Relations entre acteurs

Le SOL prend son sens dans la dynamique de réseau, rassemblant des acteurs de tous niveaux autour de valeurs écologiques et sociales. Les acteurs du circuit économique coopèrent alors autour d'intérêts communs (Whitaker et Delille, 2006, p.391).

Le SOL coopération permet d'abord des liens de fidélité et d'engagement des consommateurs envers les structures de l'ESS et inversement. Des synergies se créent également entre ces structures elles-mêmes, qui s'affirment comme une sphère plus dynamique et visible. On ne peut à ce jour pas encore affirmer que cet idéal du projet SOL soit atteint, car les réseaux SOL sont beaucoup trop petits. Par exemple dans la métropole lilloise seules nonante boutiques font partie du réseau SOL⁵². Ce volet du SOL semble sur ce point s'apparenter plus à la logique de marché qu'aux deux autres logiques, puisque les acteurs économiques échangent selon les équivalences en euros. Les consommateurs utilisent leurs SOL pour payer les mêmes biens et services qu'ils pourraient régler en euro. Par ailleurs, les liens de clientèle créés procurent un avantage économique certain pour ces entités de l'ESS. Bien qu'on soit loin de l'idéal-type néoclassique d'anonymat et de concurrence, des échanges prennent place sur un marché.

Les SOL engagement visent à rendre visible et à encourager des comportements volontaires, de l'ordre du don en quelque sorte. Ces engagements de la part des particuliers, utiles à la collectivité, méritent selon les initiateurs du SOL une récompense aux côtés des activités reconnues économiquement et rémunérées. « *Le SOL temps c'est du lien social, c'est de la reconnaissance et donc il faut que les gens se l'approprient* » (interview 22/07/11). C'est d'ailleurs pour cette raison que dans le Nord-pas-de-Calais, les SOL engagement sont distribués manuellement, et non électroniquement, à l'aide de cachets. Dans l'idéal, l'idée du SOL engagement s'apparente donc plus au principe de réciprocité, dans une logique du don/contre-don. Un débat mériterait cependant d'être ouvert sur le risque de comptabiliser et de monétariser, même dans une monnaie sociale, des comportements qui à la base trouvent leur essence dans le côté volontaire. Cela ne pourrait-il pas engendrer une certaine perte de sens pour le volontaire lui-même, qui serait alors dépossédé d'une partie de l'essence de son acte ? Belval explique d'ailleurs que lors d'une expérience de SOL engagement au sein d'une association à Lille, « *les volontaires se contentaient d'être reconnus pas leurs collègues à l'intérieur de la structure* » (interview 22/07/11). Les responsables du SOL régional, avec ceux de l'association, ont alors dû trouver des moyens de pousser artificiellement à la consommation des SOL temps accumulés. D'autres argumenteraient contre ce risque, disant qu'il s'agit du passage d'une reconnaissance implicite entre pairs, par exemple vis-à-vis des collègues de travail, à une reconnaissance plus explicite vers l'extérieur⁵³. De plus, la monétarisation en SOL, par sa symbolique, doit selon certains être distancée d'une monétarisation en euro.

⁵² *Ibid.*

⁵³ Cette réflexion est le fruit d'une discussion concernant les SOL engagement lors d'un entretien avec Luc Belval du SOL Nord-pas-de-Calais.

Enfin concernant le SOL affecté, la troisième logique, celle de redistribution, est d'application. Nonobstant le peu d'expériences de ce genre, les instances distributrices de SOL affectés (collectivités locales, comités d'entreprises, mutuelles,...), choisissent unilatéralement la population cible et l'utilisation. L'objectif social doit donc être défini au préalable par ces entités redistributrices. Une certaine hiérarchie est alors en place puisque l'utilisation faite des SOL doit être contrôlée, ainsi que les bénéficiaires.

3.4. Type de prestations

Cf. 1.3. Type de biens et services échangés.

A nouveau les différents volets du SOL combinent les trois logiques de Polanyi, à savoir le marché (SOL coopération comme prime de fidélité dans le secteur de l'ESS), la réciprocité (reconnaissance du bénévolat dans certaines conditions) et la redistribution (bons redistribués en SOL affectés à certaines tranches de la population).

3.5. Valeur de circulation

Viveret appelle de manière générale à reconsidérer la richesse pour qu'elle reprenne une place cohérente dans « une histoire qui ait du sens » pour tous (Viveret, 2008, p.2). Un calcul d'égalité mathématique ne suffit pas à répondre aux désirs profonds des êtres humains et à la construction d'un vivre-ensemble qui y correspond. Le SOL lui semble être une des réponses adéquates en marche vers cet objectif.

Les achats en SOL coopération s'apparentent cependant plus à la logique de marché, puisque l'équivalence et les prix sont parallèles à l'euro.

Selon les promoteurs du SOL, le volet engagement est une réponse adéquate au manque de volontariat de la part des citoyens. Certains engagements sociétaux sont alors rendus visibles et les dépenses de ces SOL contribuent au bien-être. La valorisation en temps de ces types de services volontaires est une petite révolution dans le débat sur la justice dans les prix, marquant une distance par rapport à la valorisation marchande. Aristote comme nous l'avons vu, défend une théorie du « juste prix », lorsque la valeur d'échange est égale à la valeur d'usage⁵⁴. Or dans la théorie dominante, les valorisations économiques correspondent en général à des échanges sous-entendus marchands, parfois bien différents des valeurs d'usage. Dans cette idée, les indicateurs tels que le PIB, tentent de valoriser la richesse d'une société. La question est alors de savoir si cette notion de richesse correspond à une valeur d'usage ou à la valeur d'échange (Viveret, 2002, 4.4/ Sur la question de la valeur et de la richesse). Le PIB comptabilise les transactions économiques sur le marché, laissant de côté par exemple le bénévolat, les externalités positives de certains comportements, la plus-value sociale des

⁵⁴ Pour rappel, la « valeur d'échange » est la relation quantitative de l'échange d'un bien contre un autre et la « valeur d'usage » représente la relation qualitative de capacité qu'a un bien à répondre à un besoin particulier.

associations non calculable en termes de profit... ayant pourtant une valeur d'usage en soi pour la société. Le SOL engagement complète de ce fait en partie les indicateurs de richesse dominants, valorisant des comportements individuels utiles à la collectivité mais non comptabilisés en termes d'échanges, puisqu'ils sont volontaires, de l'ordre du don.

Enfin les SOL affectés correspondent au mode de valorisation du principe de redistribution, suivant des critères d'utilité sociale fixés par les collectivités locales ou autres instances impliquées.

3.6. Modèle institutionnel

Dans la même idée que pour le réseau Chiemgauer en Allemagne, plus le réseau est large et plus les échanges sont aisés entre les structures membres et les consommateurs. Les interdépendances entre les offreurs et demandeurs doivent donc être aussi nombreuses que possible. Etendre le système n'est pourtant pas évident, notamment parce qu'il ne s'agit pas d'une initiative de terrain initialement (Fare, 2011, p.59) et qu'il faut de ce fait du temps pour que les particuliers, les associations et autorités locales s'approprient le projet. D'autres raisons telles que la complexité de l'implémentation du dispositif, le manque de ressources financières et humaines, les barrières psychologiques⁵⁵... ont déjà été abordées avant et renforcent les difficultés de mise en pratique.

Sur ce point à nouveau on peut conclure que les SOL combinent plusieurs principes, celui du marché et de la réciprocité. Le premier est représenté par le large réseau de structures, bien qu'elles n'aient pas comme fin première le profit. Le deuxième fait référence au SOL comme un groupement volontaire de personnes physiques et morales partageant les mêmes valeurs, autour d'une Charte. Les réseaux d'appartenances parallèles aident à construire une plus grande cohésion au sein du réseau SOL national.

3.7. Objectif social

La compréhension des objectifs sociaux du projet SOL nécessite un débat éthique et moral sur la notion de société juste, vers laquelle on doit tendre. Viveret, dans son rapport de mission sur les nouveaux indicateurs de richesses en 2002, appelle à reconsidérer la richesse de manière intrinsèque. Il déplore le fait qu'aujourd'hui les théoriciens ne fassent plus la distinction entre la représentation de la richesse, la mesure de celle-ci et la monnaie (Viveret, 2002, 5.16 liens entre indicateurs, monnaie et systèmes d'échange). Ses propositions sont considérées comme l'impulsion théorique du dispositif SOL. Il préconise deux types d'actions pour pallier la face noire de la monnaie⁵⁶. Le premier est un « réformisme radical mondial » (Viveret, 2002, 4.64

⁵⁵ Belval pense que les français n'ont pas une culture de l'expérimentation, ce qui n'aide pas à l'implémentation du dispositif SOL, nécessitant une flexibilité et une adaptation de la part des citoyens (interview 22/07/11).

⁵⁶ Il met en lumière une monnaie tiraillée entre échange et domination, le deuxième penchant ayant une place croissante et menant aux extrêmes de sous-monétarisation et de sur-monétarisation. La pauvreté d'un côté (3

Pour une approche anthropologique de la monnaie) du système monétaire afin de lutter contre un commerce bénéficiant à une petite minorité mondiale et pour éviter que la monnaie soit un outil de domination ou d'exclusion, plutôt que d'inclusion sociale, le tout complété par une incitation (désincitation) au développement d'activités considérées comme socialement et écologiquement désirables (dangereuses). Le deuxième, plus en douceur, est l'encouragement ou au moins la reconnaissance des monnaies sociales complétant le système dominant et qui reposent sur un principe de confiance, de coopération et sur une impulsion citoyenne. Repenser la richesse est donc une manière de pallier non pas les symptômes, mais les causes de certains problèmes centraux dans la société actuelle. Il ajoute que certains comportements, bien qu'ils puissent être reconnus socialement, ne devraient pas être comptés en monnaie car marchandiser la sphère sociale peut finir par éloigner cette sphère de son essence. Ce bref détour par les fondements théoriques s'avère nécessaire, étant la raison d'être du SOL. Le dispositif SOL prend sens aux côtés de la monnaie nationale dans un but de lissage de certaines inégalités et exclusions, donc sur le chemin vers une société plus juste. Reprenons maintenant précisément les objectifs sociaux de cette monnaie SOL.

Tout d'abord dans une société où la confiance est donnée à priori dans la monnaie et où les citoyens ne se posent en réalité plus la question de la légitimité de celle-ci⁵⁷, une expérimentation telle que le SOL est un moyen d'éducation populaire pour une réappropriation démocratique de la monnaie (Whitaker, 2007). Liétaer appuie cet enjeu: « La monnaie semble être devenue un tabou (...) et doit être démystifiée pour que nous puissions agir et récupérer notre droit inhérent à la changer, pour qu'elle devienne un support pour le type de société que nous voulons »⁵⁸.

Ensuite il est éclairant d'énoncer les objectifs sociaux du programme Equal, ayant soutenu financièrement le dispositif SOL lors de la période d'expérimentation. Ce programme était financé par le Fond Social Européen et co-financé par les Etats membres de l'Union Européenne. Les piliers du programme sont les suivants : « combattre les discriminations, réduire les inégalités, et [soutenir] une meilleure cohésion sociale »⁵⁹. Dans ces objectifs et au-delà, les promoteurs du SOL ont déployé un projet en trois volets : coopération, engagement et affecté, que nous avons déjà parcouru dans les sections précédentes. Les résultats sociaux qui peuvent être espérés sont les suivants :

- Le SOL coopération permet de soutenir une économie fonctionnant dans une logique différente des entreprises capitalistes, ayant souvent des difficultés à s'affirmer dans le système dominant tout en maintenant leur spécificité. La dynamisation de l'ESS

milliard d'individus n'ont pas accès au système bancaire (Viveret, 2002, 3.3/ La question monétaire)) et une bulle financière prenant des proportions inimaginables de l'autre, freinent toutes deux considérablement l'échange.

⁵⁷ Belval pense d'ailleurs qu'en France particulièrement, la question monétaire est devenue tabou et que seuls les spécialistes semblent avoir le droit et la compétence pour la questionner (interview du 22/07/11).

⁵⁸ Cité par Viveret (2002, 4.64 Pour une approche anthropologique de la monnaie).

⁵⁹ Issu du logo Equal, cf. site internet du SOL.

s'accompagne d'une sensibilisation des citoyens à une consommation responsable socialement et écologiquement.

- Le SOL engagement est une réponse à des besoins sociaux spécifiques à la conjoncture de chaque région. Les citoyens qui s'engagent volontairement apprennent alors à participer au bien-être collectif. L'aide aux personnes âgées et aux handicapés est un exemple d'engagement valorisé en SOL, s'attaquant au problème d'exclusion. Ce volet permet également une « valorisation du potentiel d'échange de chacun » (Whitaker et Delille, 2006, p.393), permettant à certaines tranches de la population de s'engager autrement que dans une relation de salarié à laquelle ils n'ont pas toujours accès. Par exemple l'engagement des jeunes est soutenu en priorité par ces SOL engagement.
- Enfin à un niveau plus particulier, les SOL affectés sont un levier pour les politiques sociales, dans l'objectif de réduire les inégalités par une redistribution. Certaines tranches de la population exclues du circuit d'échange traditionnel pour diverses raisons reçoivent des SOL affectés. Cela atténue d'une part la stigmatisation des aides sociales traditionnelles (Zawisza, 2007) et permet d'autre part une intégration dans le circuit traditionnel.

Notons que du fait de sa complexité, le système SOL n'aide en revanche pas à l'intégration des personnes moins éduquées. Un travail d'information est alors nécessaire, mais aussi peut-être un travail de simplification.

En pratique cependant, l'association SOL manque de fonds depuis que le soutien du projet Equal européen 2004-2008 est terminé. Par manque de financement, les priorités ont dû être repensées et le volet coopération a été élu prioritaire. Belval explique qu'ils ont fait le « *choix de maintenir le financement sur les boutiques parce qu'ils pensent que c'est cela qui crédibilise actuellement le système* » (interview 22/07/11). Malgré cette décision, il pense que le SOL temps est plus transformateur au niveau social. Il faudra donc trouver les moyens de le soutenir à long terme. « *En revanche, si on ne fait que du SOL temps, on apparaît comme les joyeux associatifs, un peu marginaux et les gens n'y croient pas. Alors que si les mêmes animateurs pilotent les deux volets en parallèle, c'est plus concret déjà* » (interview 22/07/11). Des liens forts entre l'un et l'autre pilier devront donc être pensés à l'avenir.

En définitive, les objectifs sociaux du SOL allient les principes de redistribution et de réciprocité, visant une amélioration du bien-être collectif tout en gardant une attention accrue au lissage des inégalités. Dans une vision globale également, l'intégration horizontale de tous les acteurs de la société dans ce projet commun est requise.

3.8. Fonctions monétaires

Le nom de la monnaie, SOL, est issu du mot « solidarité ». Il fait également penser à la terre, au soleil, etc. La dimension conviviale est donc au centre de l'expérimentation. Le SOL est avant tout facilitateur d'échange et un moyen vers une économie plus équilibrée. Par son principe théorique de monnaie fondante, il s'oppose à la thésaurisation monétaire, à la différence du principe de marché dans l'idéal-type néoclassique. La monnaie a donc des fonctions socio-économiques importantes. Dans une logique d'articulation de différents instruments (SOL en tant que complément à l'euro) et de subsidiarité monétaire, le SOL semble correspondre à la conception réciproitaire de la monnaie dans la société.

4. Synthèse pour la monnaie SOL

Figure 3.3 : Les trois formes d'intégration de Polanyi appliquées aux SOL

	MARCHÉ	REDISTRIBUTION	RÉCIPROCITÉ
Principe dominant	Efficacité économique croissante pour les structures de l'ESS, calcul de viabilité et de rentabilité avant de s'investir dans le réseau SOL	Obligation sociale de repenser la monnaie dans la société et de pallier certaines inégalités	Coopération entre tous les acteurs de l'économie et engagement de valeurs éthiques, sociales et écologiques
ÉCHANGE			
Relations entre acteurs	SOL coopération : Lien de clientèle amène plus d'efficacité économique, équivalence en euro pour les biens et services achetés en SOL, achats et ventes sur un marché (restreint aux structures de l'ESS)	SOL affecté : Instances distributrices choisissent unilatéralement la population cible et l'utilisation.	SOL engagement : Rendre visible et encourager des comportements volontaires, de l'ordre du don. Lien social traduit par la reconnaissance. MAIS risque de perdre l'essence du don lorsqu'on monétarise, même en SOL
Type de prestations échangées	SOL coopération comme prime de fidélité et moyen d'acheter.	SOL affectés comme bons à utilisation spécifique	Reconnaissance du bénévolat dans certaines conditions
Valeur de circulation	Prix en SOL coopération correspondant aux prix en euros	Valeur sociale du SOL affecté selon les critères d'utilité fixés par le comité d'associations compétent	Dans l'ensemble, SOL comme réponse adéquate à certaines limites de la monnaie dominante et à certains besoins spécifiques aux régions. <u>Ex :</u> valeur des SOL engagement selon une réponse aux besoins de la collectivité (valeur d'usage ≠ valeur d'échange)
STRUCTURE			
Modèle institutionnel	Réseau d'offres et demandeurs aussi étendu que possible pour faciliter les échanges		Groupement volontaire de personnes physiques et morales partageant les mêmes valeurs, autour d'une Charte. Importance des réseaux d'appartenance parallèles pour la cohésion
Objectif social		Vers plus d'égalité : SOL affecté destiné à une tranche de la population économiquement fragile, afin de contribuer à leur intégration.	Ancrage de terrain : réappropriation démocratique de la monnaie. Implication de tous les acteurs dans l'amélioration du bien-être collectif (engagement citoyen à utilité sociale, dynamisation de l'ESS dont la plus-value sociale est reconnue)
MONNAIE			
Fonctions monétaires		SOL affecté sert d'intermédiaire pour la distribution des aides sociales (moyen de compte dans une forme monétaire engagée)	Monnaie sociale SOL : - monnaie comme moyen d'échange - pas de thésaurisation (monnaie fondante) - fonctions socio-économiques - Complémentarité par rapport à l'euro (≠ fongibilité monétaire)

Source : travail personnel

CHAPITRE 7 : MISE EN PERSPECTIVE DES TROIS TYPES DE MONNAIES SOCIALES ÉTUDIÉES

1. Combinaison des principes économiques de Polanyi

L'observation des figures 3.1, 3.2 et 3.3, synthèses pour chaque exemple, permet d'avoir une idée générale de la manière dont chaque type de monnaie sociale combine les principes économiques de Polanyi. La figure 3.4 ci-dessous permet, dans une optique comparative, de visualiser ces combinaisons.

Figure 3.4 : Combinaison des principes économiques de Polanyi pour les SEL, Chiemgauer et SOL

MONNAIE SEL	M	R	Ré	MONNAIE CHIEMGAUER	M	R	Ré	MONNAIE SOL	M	R	Ré
Principe dominant				Principe dominant				Principe dominant			
Relations entre acteurs				Relations entre acteurs				Relations entre acteurs			
Type de prestations				Type de prestations				Type de prestations			
Valeur de circulation				Valeur de circulation				Valeur de circulation			
Modèle institutionnel				Modèle institutionnel				Modèle institutionnel			
Objectif social				Objectif social				Objectif social			
Fonctions monétaires				Fonctions monétaires				Fonctions monétaires			

Légende : M = Marché ; R = Redistribution ; Ré = Réciprocité

Source : travail personnel

Le premier constat intuitif est celui d'une hybridation de plusieurs principes à l'œuvre dans l'économie, ceci pour chaque type de monnaie sociale, bien que certaines s'appuient prioritairement sur un ou deux principes.

Les *SEL* sont guidés presque essentiellement par la réciprocité et déclarent une distance volontaire au principe de marché. Créer des liens de proximité entre les membres est leur raison d'être, faisant de la réciprocité leur principe-maître. Cependant, des indicateurs nous ont permis de mettre en lumière quelques points communs avec le marché et certains auteurs craignent un trop grand rapprochement aux fondements de celui-ci. D'abord, tout comme sur le marché, la liberté (primordiale dans les *SEL*), est contrebalancée par une obligation. Le système rigoureux de comptabilisation des services rendus au sein des *SEL* fait penser aux relations d'équivalence quantitative du marché. Ensuite comme Bowring (2000) l'a relevé, malgré l'objectif de ne pas reproduire les inégalités présentes sur le marché, un risque d'isomorphisme marchand subsiste. Par exemple une valeur de circulation se rapprochant des prix du marché peut engendrer une reproduction des inégalités existantes à l'extérieur du *SEL*.

Le motif d'impulsion des SEL est en général issu d'une frustration de ce que le marché et l'Etat apportent en termes de liberté, citoyenneté, égalité.

L'association *Chiemgauer* se donne comme point de mire l'optimisation de la production selon les ressources locales disponibles, visant en fait le développement économique de la région. Les échanges fonctionnent alors comme sur le marché (prix, relations d'échange, types de biens et services échangés, etc). L'aspect social, donc le principe de réciprocité, sert parallèlement d'outil pour soutenir cette fin économique. Par exemple les réseaux sociaux préexistants dans la région permettent la cohésion et la dynamique du réseau Chiemgauer. Il faut cependant souligner que la réflexion sous-tendant la création du dispositif et les objectifs sociaux de celui-ci dépassent la conception classique de la monnaie. Après discussion avec un des promoteurs du système et après avoir approfondi les fondements théoriques de Gelleri, Liétaer et Kennedy, il semble clair que la finalité globale du réseau Chiemgauer est celle de plus de justice sociale et d'une économie plus équilibrée entre mondialisation et régionalisation. Au vu des limites du seul principe de marché dans la réalisation de ces enjeux, le principe de réciprocité entre en jeu, rendant les actes économiques gagnant-gagnant pour toutes les parties prenantes de l'économie. De plus les chances de participer à l'échange sont quelque peu égalisées en réponse à certaines inégalités frappantes dans l'économie dominante : d'une part les PME et le secteur associatif sont soutenus en première ligne, d'autre part puisque la monnaie est accompagnée d'un taux d'intérêt négatif, le fossé entre détenteurs de capital et emprunteurs ne peut se creuser davantage.

Le SOL combine quant à lui les trois principes économiques de Polanyi de manière assez équilibrée. Le volet coopération se rapproche en réalité de l'idée du Chiemgauer, bien que la le développement économique concerne une économie spécifiquement engagée dans des valeurs, éthiques, morales et sociales. Cette ESS est cependant un acteur du marché et les achats et ventes en son sein ont lieu comme sur le marché traditionnel : mécanisme de formation des prix, concurrence, relations de clientèle, etc. Il s'agit d'un marché restreint en quelque sorte. La monnaie SOL aide à dynamiser cette économie et plus le réseau d'offreurs et demandeurs est étendu, plus l'efficacité économique sera grande pour ces organismes. L'ESS se différencie alors de l'économie traditionnelle par les types de produits échangés, le fonctionnement interne des organisations et la fin distincte du lucre. Les deux autres volets du SOL, engagement et affecté, encadrent respectivement les principes de réciprocité et de redistribution. Le SOL engagement permet d'intégrer des acteurs horizontalement dans un échange distinct de l'échange marchand, quelles que soient leurs capacités, et d'encourager des comportements de l'ordre du don. De plus le système SOL dans son ensemble s'apparente au principe de réciprocité dans la mesure où il permet d'organiser une certaine convivialité au sein du réseau, faisant participer horizontalement un maximum de parties prenantes au bien-être collectif. Le SOL s'avère donc une réponse adéquate à certaines défaillances de la monnaie moderne, et pas seulement un calcul mathématique. Enfin le SOL affecté permet de pallier spécifiquement quelques inégalités frappantes, en les redistribuant vers certaines

populations, tout en contrôlant l'utilisation de ceux-ci. Comme nous l'avons découvert, ces deux derniers volets sont passés quelque peu au deuxième rang depuis la fin du financement européen. Les organisateurs espèrent que des financements alternatifs permettront dans un futur proche de relancer ceux-ci. Tout comme le Chiemgauer, l'initiative SOL entre dans le cadre d'une réflexion globale sur la monnaie et sur l'enjeu politique de repenser celle-ci dans un contexte plus large qu'un simple instrument sur un marché.

L'enjeu est alors pour les monnaies sociales de trouver un équilibre entre soutenabilité et viabilité économique et financière⁶⁰. Un dispositif est dit soutenable lorsqu'il est socialement juste, politiquement éthique et qu'il ne crée pas de préjudice environnemental. Il est économiquement viable lorsqu'il est capable de s'autofinancer et d'avoir une certaine stabilité économique et financière. Complétant le système monétaire traditionnel, les dispositifs étudiés sont alors confrontés ou intégrés directement aux principes de marché. Ils doivent soit s'y adapter en les intégrant en partie au dispositif, soit mettre en place les moyens de maintenir une distance suffisante. Il semble que les dispositifs plus récents ne refusent pas catégoriquement une intégration au marché, mais s'intègrent à celui-ci de manière complémentaire, ciblant des champs économiques en particulier (régional pour le Chiemgauer, ESS en France pour le SOL).

2. Complémentarité par rapport à la monnaie moderne

Nous pouvons à présent synthétiser comment les monnaies sociales étudiées complètent la monnaie moderne grâce à la diversité de leurs principes fondateurs.

D'abord face à la *souveraineté de la monnaie moderne*, considérée comme unique et exclusive, une subsidiarité se met en place, laissant aux dispositifs parallèles la liberté d'assurer des fonctions que la monnaie moderne n'assure pas ou assure mal. La souveraineté monétaire globale, quant à elle, ne risque rien, d'abord parce que les dispositifs restent trop marginaux, ensuite parce qu'en général une couverture en euro assure une stabilité économique globale lors de l'émission des monnaies partiellement convertibles en euro. Alors que la confiance éthique – qui représente les conventions sociales faisant appartenir les membres à un tout social – semble être acquise pour la monnaie dominante, certains penseurs tels que Servet, Liétaer, Gelleri, Viveret appellent à la remettre en question. Il est nécessaire, selon eux, de reprendre en main les rênes de la société qu'on souhaite construire, aussi juste que possible. L'objectif n'est pas de détrôner la monnaie moderne, mais simplement de dépasser l'idée que la monnaie est une institution inaccessible et instrumentale. Les promoteurs de monnaies sociales revendiquent alors une réappropriation démocratique de la monnaie, sans doute moins évidente à atteindre pour le SOL qui a été lancé par le haut et est caractérisé par une tension entre mouvement d'en haut et d'en bas. En définitive, parce que

⁶⁰ Ce propos était également celui de Genauto Carvalho de França Filho lors d'un colloque international sur les monnaies sociales à Lyon les 17 et 18 février 2011. Son intervention s'intégrait à un atelier de discussion sur « les monnaies sociales et complémentaires et la finance solidaire ».

l'argent n'est pas neutre, notre rapport à celui-ci devrait être repensé. La confiance n'est alors pas accordée à priori aux dispositifs parallèles mais se construit autour de certaines valeurs propres à chaque système. La transparence à l'œuvre permet d'ailleurs de s'assurer du respect de celles-ci.

Ensuite concernant le *mode de valorisation*, les indicateurs économiques dominants ont prouvé leurs limites, prenant en compte uniquement les échanges marchands et les transactions qui peuvent être comptabilisées monétairement. La valorisation de la richesse en général est alors confondue avec la valorisation monétaire moderne. Nous avons prouvé que les monnaies sociales mettent la question de la valeur en débat, en expérimentant des modes de valorisation différents : soit en donnant une valeur sociale et réciproitaire à l'échange, soit en trouvant les moyens de reconnaître la plus-value sociétale de certains comportements non marchands. Toutefois, le mode de valorisation du marché traditionnel est souvent reproduit, soit intégralement pour le Chiemgauer, soit seulement pour certains volets du SOL. Cette reproduction est également parfois considérée comme menaçante pour les principes de base des SEL.

En troisième lieu, les *taux d'intérêt* ne sont que très rarement discutés dans la société actuelle. Certains désavantages directs ou moins directs peuvent pourtant être relevés : inégalités entre les détenteurs de capital et les autres ; objet de placements financiers en soi, impliquant des risques élevés d'instabilité économique ; création d'une bulle financière importante, rendant l'économie fictive de plus en plus large, et provoquant le blocage de sommes gigantesques. Au cours de l'histoire, nous vivons d'ailleurs à répétition les conséquences de ce mécanisme, lors de crises économiques majeures. Face à ces conséquences néfastes du taux d'intérêt, les trois systèmes étudiés font l'expérience de libérer l'argent des taux d'intérêt, ou même pour certains d'inverser le mécanisme en appliquant un taux d'intérêt négatif. L'objectif est dès lors d'augmenter considérablement la vitesse de circulation monétaire et, de la sorte, d'empêcher le blocage de la monnaie par une minorité. Dans les trois cas, la monnaie sociale ne peut pas faire l'objet de placements financiers et l'épargne est déconseillée. Remarquons que le système Chiemgauer a même expérimenté depuis peu des microcrédits à taux zéro. Cette expérience est une première dans le domaine du financement de projet et, pour cette raison, mérite une réflexion plus large.

Une quatrième distinction importante entre la monnaie moderne et les monnaies sociales réside dans les *objectifs sociaux*. Les trois exemples étudiés dépassent l'objectif d'équilibre Pareto Optimal du marché, rapprochant les monnaies sociales des principes de réciprocité et de redistribution. Selon leur conception de l'équité, ils élargissent chacun les objectifs sociaux dans une direction qui leur est propre. Ils visent tous à créer une meilleure cohésion sociale, au niveau interpersonnel pour les SEL, au niveau régional pour le Chiemgauer et dans le secteur de l'ESS et les structures à vocation écologique pour le SOL. D'une manière ou d'une autre, ils visent également à lisser certains déséquilibres ou inégalités qui apparaissent dans le contexte capitaliste. Pour les SEL, les échanges sont accessibles à tous sous une contrainte de

temps, permettant l'épanouissement personnel. Le Chiemgauer vise à soutenir d'une part les PME souffrant fortement de la concurrence nationale et internationale, et d'autre part le secteur associatif. Le SOL participe à la dynamisation de l'ESS, s'imposant petit à petit comme un secteur non résiduel de l'économie capitaliste. Le refus de l'accumulation monétaire permet également dans chacun des dispositifs d'atténuer les inégalités frappantes entre ceux qui détiennent et bloquent le capital et ceux qui souffrent de sous-monétarisation. Une certaine redistribution vers des catégories de la population affaiblies par le capitalisme se met alors en place. Nous relevons en définitive une recherche de plus de justice dans les échanges. Toutes les parties prenantes sont alors impliquées dans la construction du bien-être collectif et attendent une contrepartie de leur implication. La monnaie moderne est à l'inverse contrôlée par quelques instances monétaires nationales ou internationales, dans l'objectif d'atteindre une stabilité moyenne, laissant en général de côté les équilibres médians.

Conclusion

Polanyi, affirme la nécessité de ré-encastrer l'économie dans les autres sphères de la société. Nous comprenons alors ce but comme la reconnaissance, au sein de l'économie, de plusieurs comportements jouant chacun des rôles spécifiques dans la société : le marché, la redistribution et la réciprocité. Aucun ne doit, selon Polanyi, être considéré comme hiérarchiquement supérieur aux autres. De plus il distingue explicitement la monnaie de l'échange marchand. A son époque, il abordait les instruments monétaires dans une vision évolutionniste selon laquelle les monnaies modernes sont des monnaies à usage universel tandis que les monnaies primitives sont des monnaies à usages spécifiques.

L'analyse approfondie des trois dispositifs que sont les SEL, Chiemgauer et SOL nous permet d'aller dans le même sens que les premières intuitions de Polanyi énoncées ci-dessus. Les monnaies sociales illustrent un pan de l'économie intégrant de manière horizontale les trois principes économiques en vigueur, ne se limitant de la sorte pas aux échanges marchands. Cette conception de l'économie s'apparente à la notion de réencastrement de Polanyi, mais directement via le système monétaire. Cette recherche nous a permis d'illustrer les bienfaits d'une pluralité économique au sein de certains dispositifs. Cependant la dernière intuition de Polanyi, opposant monnaies modernes et monnaies primitives n'est pas vérifiée pour le cas des monnaies sociales, se définissant par des usages spécifiques et étant très présentes dans le paysage moderne. La pluralité monétaire est dès lors un fait moderne.

Nous terminerons ce mémoire sur une question qui reste ouverte et fera certainement l'objet de recherches futures : quels défis, limites et opportunités pour les monnaies sociales au sein du paysage moderne ?

D'abord les monnaies sociales en Europe ont émergé dans la conjoncture capitaliste et reposent sur celle-ci, soit parce qu'elles ont intégré certains de ses fondements, soit parce qu'elles se mettent en place en réaction à celle-ci. Il convient de souligner qu'elles sont complémentaires au système dominant, et ne constitue pas des alternatives en soi au système monétaire global.

Le contexte actuel, caractérisé par une incertitude ambiante, des questionnements, et certaines craintes par rapport à l'avenir, peut être considéré comme un terreau de qualité pour le développement des monnaies sociales, faisant bouillonner les initiatives citoyennes. Cependant la survie de telles initiatives est aussi un défi majeur pour différentes raisons. Une tension s'installe entre la nécessité d'une impulsion citoyenne et la place des pouvoirs publics dans la pérennisation de ces structures locales. Comme pour l'économie solidaire, l'impulsion réciproitaire et la dimension politique du mouvement se greffent l'un dans l'autre. Mais lorsque les intérêts citoyens s'éloignent trop des intérêts politiques et que les échelles d'action ne correspondent plus, les limites du mouvement apparaissent. Parfois des blocages

institutionnels se créent, ou les promoteurs du mouvement rencontrent des difficultés financières ou organisationnelles et ne parviennent pas à se développer suffisamment, ou encore dans certains cas des structures qui par essence devraient rester locales s'étendent trop et s'éloignent *in fine* de leurs objectifs initiaux,... Un autre défi important réside dans le fait que les dispositifs de monnaies sociales vivent aujourd'hui presque essentiellement du bénévolat de leurs membres fondateurs. Ce mode de fonctionnement est-il pérenne, et si non, comment faire évoluer le cadre institutionnel ?

On peut dès lors se demander, alors que l'histoire en a fait la preuve avec les mouvements ouvriers au XIX^{ème} siècle, si un mouvement citoyen tel que celui des monnaies sociales contribuera à une évolution de la sphère sociale. Pour ce faire, une étape primordiale est l'institutionnalisation et/ou la reconnaissance de la diversité monétaire. Les monnaies sociales peuvent alors dans un cadre plus global être reconnues comme outils au service des finalités de l'ESS ou au service notamment du secteur de l'ESS en lui-même. Nous citerons par exemple la monnaie SOL, formant un réseau de structures de l'économie sociale. Un premier pas en avant pourrait être l'amélioration des méthodes d'évaluation des organismes économiques divers, pour prendre d'avantage en compte leur utilité sociale (Blanc et Fare, 2011, p.28; Nogues, 2003). Cela contribuerait à valoriser l'action des monnaies sociales, si pas financièrement, au moins moralement. Par ailleurs, alors que leur localisme les définit, certains dispositifs de monnaies sociales se marginalisent, alors qu'agir local peut parfois être décourageant.

Nous pouvons ensuite affirmer que concevoir des dispositifs monétaires qui articulent des principes économiques pluriels participe à la stabilité (pas seulement économique) du système global. Des fonctions socio-économiques complètent alors les dimensions instrumentales. Chaque exemple étudié ici contribue à sa manière à lisser certains déséquilibres du système global, qu'il s'agisse d'inégalités, de secteurs fragilisés par le capitalisme ou encore d'un manque ressenti de liens sociaux. Certains responsables de monnaies sociales vont même plus loin dans le raisonnement, parlant d'expérimentations servant de « *zone tampon* »⁶¹ pour réagir aux crises qui nous frapperont encore à l'avenir, peut-être avec une intensité croissante.

Cette recherche a permis, nous l'espérons, d'ouvrir certaines pistes de recherches intéressantes. Le choix d'un champ de recherche large nous a donné une vision d'ensemble, certes, mais comporte certaines limites. Nous n'avons pour cette raison pas eu l'occasion de traiter assez en profondeur certains points, pourtant très pertinents. Nous désirons ici en relever certains. Alors que nous avons ciblé notre analyse sur des cas d'étude en Europe, il serait pertinent de comparer les monnaies sociales au nord et au sud, ancrées dans des conjonctures très différentes. Ensuite, comme nous l'avons relevé pour le cas du SOL, les monnaies sociales s'inscrivent parfaitement dans les réflexions sur les indicateurs alternatifs

⁶¹ Information recueillie lors d'une interview le 12/07/11, mais dont l'idée était partagée par Christophe Levannier lors de l'interview du 15/07/11.

de richesse. Approfondir les modes de valorisation à travers le prisme des monnaies sociales permettrait ainsi de comprendre si celles-ci peuvent servir d'outil de valorisation alternative et comment cela pourrait s'intégrer aux recherches actuelles sur le sujet. Une troisième question plus précise est la question des taux d'intérêt. Partant du cas d'expérimentation des monnaies sociales, l'idée des taux d'intérêt nul ou négatif pourrait s'étendre à d'autres domaines d'étude. Par exemple, un partenariat entre microfinance et monnaies sociales⁶², comme la coopérative Chiemgauer l'expérimente avec succès depuis peu⁶³, serait une idée à exploiter.

⁶² Pour approfondir le sujet, voir les recherches de Marek Hudon de l'ULB, spécialisé dans la microfinance et s'appliquant à questionner le système traditionnel, mais également certaines pratiques de l'économie sociale.

⁶³ Levannier relève un taux de remboursement très régulier pour l'instant (interview 15/07/11).

Bibliographie et autres sources

- AGLIETTA, M., ORLEAN, A. 2002. *La monnaie entre violence et confiance*, Odile Jacob, Paris.
- ARNSPERGER, C. 2010, « Les cinq 'fronts' d'une transition véritable: Normes globales, nouvelles structures politiques, conscientisation individuelle, revenu de transition économique, réforme radicale de la création monétaire », consulté en ligne le 18/05/11, <<http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/etes/documents/ARNSPERGER.Transition.VeritabVe.15.12.2010.pdf>>.
- BAYON, D., SERVET, J-M. 1998. « Les SEL. Vers un nouveau monde citoyen et solidaire », *La Revue du Mauss semestrielle*, n°11, 1^{er} semestre, p. 309-339.
- BIALES, C. 2001. « Les sept fonctions de la monnaie », *Cahiers d'Economie et de Gestion*, consulté en ligne le 13/05/11, <<http://www.christianbiales.net/documents/Mofifonction.PDF>>.
- BIDET, E. 2003. « L'insoutenable grand écart de l'économie sociale. Isomorphisme institutionnel et économie solidaire », *Revue du Mauss*, n°21, 1^{er} semestre, p. 162-178.
- BLANC, J. 2000. *Les monnaies parallèles, Unité et diversité du fait monétaire*, L'Harmattan, Paris.
- BLANC, J. 2002. « Formes et rationalités du localisme monétaire », *L'Actualité économique*, vol. 78, n° 3, p. 347-369.
- BLANC, J. 2006a. « Les monnaies sociales : un outil et ses limites. », in J. Blanc (dir.), *Exclusion et liens financiers. Monnaies sociales, Rapport 2005-2006*, Economica, Paris, p.11-23.
- BLANC, J. 2006b. « Choix organisationnels et orientation des dispositifs de monnaies sociales », in J. Blanc (dir.), *Exclusion et liens financiers. Monnaies sociales, Rapport 2005-2006*, Economica, Paris, p. 173-195.
- BLANC, J. 2006c. « A quoi servent les monnaies sociales ? », in J. Blanc (dir.), *Exclusion et liens financiers. Monnaies sociales, Rapport 2005-2006*, Economica, Paris, p. 31-41.
- BLANC, J. 2006d. « Convertir la monnaie. A propos des modes d'articulation des monnaies », in *Atelier interdisciplinaire « La nature de la monnaie »*, Sudbury, Canada, consulté en ligne le 13/06/2011, <<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/33/81/21/PDF/SudburyBlancActesFr.pdf>>.

- BLANC, J. 2007a. « Les monnaies sociales : dynamique et logiques des dispositifs », *Revue internationale de l'économie sociale*, n°303, p. 30-43.
- BLANC, J. 2007b. « Une mise en perspective des monnaies sociales », consulté en ligne le 06/07/2011, < http://grit-transversales.org/dossier_article.php?id_article=242>.
- BLANC, J. 2008. « Usages de l'argent et pratiques monétaires », in Ph. Steiner et F. Vatin, *Traité de sociologie économique*, PUF (Quadrige), Paris, 2009, Document préparatoire (2008) disponible en ligne, <<http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00278345/fr/>>.
- BLANC, J. 2011. « Classifying “CCs”: Community, complementary and local currencies’ types and generations », *International Journal of Community Currency Research*, volume 15, p. 4-10, consulté en ligne le 15/05/2011, <[http://www.ijccr.net/IJCCR/2011_\(15\)_files/02 Blanc.pdf](http://www.ijccr.net/IJCCR/2011_(15)_files/02%20Blanc.pdf)>.
- BLANC, J., FARE, M. 2010. « Les monnaies sociales en tant que dispositif innovant. une évaluation », X^{èmes} Rencontres internationales du Réseau Inter-Universitaire de l'Économie Sociale et Solidaire : «Elaborer un corpus théorique de l'économie sociale et solidaire pour un autre modèle de société», consulté en ligne le 15/07/11.
- BLANC, J., FARE, M. 2011. « Le rôle des pouvoirs publics dans le déploiement de monnaies sociales », *Territoires*, n°515, p. 24-29.
- BLANC, J., FERRATON, C. 2007. « Une monnaie sociale ? Systèmes d'Échange Local (SEL) et économie solidaire », manuscrit auteur publié dans G. Rasselet, M. Delaplace et E. Bosserelle (coord.). 2005. *L'économie sociale en perspective*, Presses Universitaires de Reims, Reims, p. 83-98, consulté en ligne le 8/05/2011, <<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/13/36/57/PDF/BlancFerratonLame.pdf>>.
- BOWRING, F. 2000. « Les SEL et les inégalités sociales », *La Revue du Mauss semestrielle*, n°15, 1^{er} semestre, p. 373-382.
- BRAUDEL, F. 1985. *La dynamique du capitalisme*, Arthaud, Paris, et nouvelle édition poche, Flammarion, 2008.
- CATTACIN, S. 2001. « Réciprocité et échange », *Revue internationale de l'économie sociale*, n° 279, p. 71-82.
- ConcertES, 2008 « L'économie sociale. Proposition de cartographie wallonne », ConcertES ASBL, Louvain-la-Neuve.
- DEMEULENAERE, S., BLANC, J. 2007. « Systems – Mechanisms », in S. DeMeulenaere (Coord.), 2007, *Social Money Workshop. Facilitation Committee Report*, Fondation pour le Progrès de l'homme, Paris.

- DE TARDE, A. 1907, *L'idée du juste prix : essai de psychologie économique*. Félix Alcan, Paris.
- EME, B., LAVILLE, J.-L. 2006. « Economie solidaire (2) », in J.-L. Laville et A. D. Cattani (dir.), *Dictionnaire de l'autre économie*, Desclée de Brouwer, Paris, et nouvelle édition poche Folio, Gallimard, p. 303-312.
- FARE, M. 2011. « The SOL: A Complementary Currency for the Social Economy and Sustainable Development », *International Journal of Community Currency Research*, volume 15, p. 57-60, consulté en ligne le 29/06/11, <[http://www.ijccr.net/IJCCR/2011_\(15\)_files/11_Fare.pdf](http://www.ijccr.net/IJCCR/2011_(15)_files/11_Fare.pdf)>.
- GARDIN, L. 2006a. « La réciprocité », in J.-L. Laville et A. D. Cattani (dir.), *Dictionnaire de l'autre économie*, Desclée de Brouwer, Paris, p. 419-425, et nouvelle édition poche Folio, Gallimard, p. 514-522.
- GARDIN, L. 2006b. *Les initiatives solidaires. La réciprocité face au marché et à l'Etat*, Erès, Ramonville Saint-Agne.
- GARDIN, L. 2008. « Approche socio-économique des associations », in C. Hoarau et J.-L. Laville (dir.), *La gouvernance des associations. Economie, sociologie, gestion*, Erès, Toulouse, p. 95-110.
- GELLERI, C. 2008. « Un moyen de paiement régional favorise la région », *Horizons et Débat*, n°51, interview avec le directeur de Chiemgauer e.V, consulté en ligne le 07/07/11, <<http://www.horizons-et-debats.ch/index.php?id=1337>>.
- GELLERI, C. 2008b. « La monnaie régionale du Chiemgau (Bavière) », *Horizons et Débat*, n°51, consulté en ligne le 07/07/11, <<http://www.horizons-et-debats.ch/index.php?id=1337>>.
- GELLERI, C. 2009. « Chiemgauer regiomoney: theory and practice of a local currency », *International Journal of Community Currency Research*, volume 13, p.61-75, consulté en ligne le 06/07/2011, <[http://www.ijccr.net/IJCCR/2009_\(13\)_files/IJCCRvol13\(2009\)pp61-75Gelleri.pdf](http://www.ijccr.net/IJCCR/2009_(13)_files/IJCCRvol13(2009)pp61-75Gelleri.pdf)>.
- GELLERI, C., LEVANNIER, C. s.d. « Le Chiemgauer, une monnaie complémentaire locale en Bavière », consulté en ligne le 21/07/11, <<http://www.recit.net/?Le-Chiemgauer-une-monnaie>>.
- GESELL, S. 1948. *L'ordre économique naturel*, Marcel Rivière, Paris.

- GRECO, T.H., 2006, « Réinventer l'argent : un remède à l'exclusion financière », in J. Blanc (dir.), *Exclusion et liens financiers. Monnaies sociales, Rapport 2005-2006*, Economica, Paris, p. 121-134.
- JACKSON, T. 2010. *Prospérité sans croissance. La transition vers une économie durable*, de Boeck, Bruxelles, (Traduction française depuis la version originale en anglais, 2009. *Prosperity without Growth. Economics For a Finite Planet*, Earthscan, London).
- KENNEDY, M. 2006. « Pourquoi avons-nous besoin d'innovations monétaires ? Trois erreurs courantes, trois conséquences probables, trois solutions possibles », in J. Blanc (dir.), *Exclusion et liens financiers. Monnaies sociales, Rapport 2005-2006*, Economica, Paris, p.99-119.
- LAVILLE, J.-L. 2003. « Avec Mauss et Polanyi vers une théorie de l'économie plurielle », *Revue du Mauss*, n°21, 1^{er} semestre, p. 237-249.
- LEBLANC, N. 2011. « La monnaie, nouvel espace de démocratie ? », *Revue territoires*, n°515, p. 22-23.
- LEMAITRE, A. 2009. *Organisations d'économie sociale et solidaire. Lecture de réalités Nord et Sud à travers l'encastrement politique et une approche plurielle de l'économie*, Presses universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve.
- LIETAER, B., KENNEDY, M. 2008. *Monnaies régionales. De nouvelles voies vers une prospérité durable*, Editions Charles Léopold Mayer, Paris, (Traduction française de la version originale, 2004. *Regionalwährungen. Neue Wege zu nachhaltigem Wohlstand*, by Riemann Verlag, a division of Verlagsgruppe Random House GmbH, München.)
- MAUCOURANT, J. 2005. *Avez-vous lu Polanyi ?*, La dispute, Paris.
- NOGUES, H. 2003. « Economie sociale et solidaire, quelques réflexions à propos de l'utilité sociale... », *Revue internationale de l'économie sociale*, n°290, p. 27-40.
- MERRIEN, F.-X. 2006. « État social », in J.-L. Laville et A. D. Cattani (dir.), *Dictionnaire de l'autre économie*, Desclée de Brouwer, Paris, et nouvelle édition poche Folio, Gallimard, p. 367-375.
- POLANYI, K. 1977. *The livelihood of man*, Academic Press, New York.
- POLANYI, K. 1983. *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, Paris. (Traduction française d'après la version originale en anglais, *The Great Transformation. The Political and Economic Origins of our Time*, New York, Farrar & Rinehart, 1944).

- POLANYI, K., ARENSBERG, C. (dir). 1975. *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Larousse, Paris, (Traduction française depuis la version originale en anglais, Arensberg, C., Pearson H. W., Polanyi, K. 1957, *Trade and Market in the Early Empires*, The Free Press, New York).
- POULNOT, J.-P. 2009. « Le Sol, exemple de co-construction d'une innovation sociétale de l'Economie Sociale et Solidaire », *Qualitique*, mensuel octobre 2009, consulté en ligne le 29/06/11, <http://www.sol-reseau.org/IMG/pdf/2009-10-24_1291_QUALITIQUE.pdf>.
- PRIMAVERA, H. 2001. « Monnaie sociale : levier du nouveau paradigme économique », Document de synthèse pour discussion, issu des Cahiers de propositions de l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire, Pôle de Socio-Economie Solidaire, consulté en ligne le 25/05/2011, <<http://www.alliance21.org/2003/article553.html>>.
- PRIMAVERA, H. 2006. « Monnaie sociale (2) », in J.-L. Laville et A. D. Cattani (sous la direction), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 419-425, et nouvelle édition poche Folio, Gallimard, p. 514-522.
- SAIAG, H. 2011, « Money, debt and violence. Some reflexions from the Argentinian *Trueque* », intervention au colloque international sur les monnaies sociales et complémentaires à Lyon, 16 et 17 février 2011, consulté en ligne le 15/06/2011, <<http://conferences.ish-lyon.cnrs.fr/index.php/cc-conf/2011/paper/viewFile/33/10>>.
- SERVET, J.-M. 1993. « L'institution monétaire de la société selon Karl Polanyi », *Revue économique*, Volume 44, n°6, p. 1127-1150.
- SERVET, J.-M. 1998. « Monnaie et lien social selon Karl Polanyi », in J.-M. Servet et J. Maucourant (dir.), *La modernité de Karl Polanyi*, L'Harmattan, Paris.
- SERVET, J.-M. 1999. *Une économie sans argent, les systèmes d'échange local*, Le Seuil, Paris.
- SERVET, J.-M. 2007. « Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi. Contribution à une définition de l'économie solidaire », *Revue tiers monde*, n°190, p.255-273.
- SIMMEL, G. 1987. *Philosophie de l'argent*, Presses Universitaires de France, Paris.
- THERET, B. 2008. « Les trois états de la monnaie. Approche interdisciplinaire du fait monétaire » *Revue économique*, 2008/4, p. 813-841.
- THIEL, C. 2011. « Complementary Currencies in Germany: The Regiogeld System », *International Journal Of Community Currency Research*, volume 15, p.17-21, consulté en ligne le 29/06/11, <[http://www.ijccr.net/IJCCR/2011_\(15\)_files/04_Thiel.pdf](http://www.ijccr.net/IJCCR/2011_(15)_files/04_Thiel.pdf)>.

- VAN CAMPENHOUDT, L. 2007, *Introduction à l'analyse des phénomènes sociaux*, Dunod, Paris, édition originale 2001.
- VIVERET, P. 2002. « Reconsidérer la richesse », Rapport d'étape de la mission nouveaux facteurs de richesses, Paris, consulté en ligne le 29/06/11, <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/024000191/index.shtml>>.
- VIVERET, P. 2004. Interview de Patrick Viveret, auteur du rapport « Reconsidérer la richesse », *Politis*, Hors-série n°40, novembre 2004, consulté en ligne le 12/06/2011, <http://www.sol-reseau.org/IMG/pdf/2-_Nous_vivons_sur_un_volcan_financier_PV.pdf>.
- VIVERET, P. 2007, « Un coup d'état sur la monnaie », reportage de Reporterre, novembre 2007, consulté en ligne le 15/06/2011, <http://www.sol-reseau.org/IMG/pdf/2008-02-07_5593_BELLACIAO_ORG_fev_2008_.pdf> ou reportage audio disponible en ligne <<http://www.reporterre.net/entretiens/entretien-viveret-031107.php>>.
- VIVERET, P. 2008. « Manifeste de Patrick Viveret. 7 principes pour s'en sortir », Canopée, n°6, consulté en ligne le 29/06/11, <http://www.sol-reseau.org/IMG/pdf/2008-04-17_1436_CANOPEE.pdf>.
- VIVERET, P. 2011a. « Le rôle de la monnaie et des monnaies », *Alternatives Economiques*, Hors série poche n°48, p. 133-136.
- VIVERET, P. 2011b. « Le Sol dans la perspective des Etats généraux de l'ESS », Contribution de Patrick Viveret à l'Assemblée Générale du SOL le 18 Mai 2011, consulté en ligne le 29/06/11, <<http://www.sol-reseau.org/spip.php?article329>>.
- WHITAKER, C. 2007. « Projet SOL », Transversales Sciences et culture, consulté en ligne le 29/06/11, <http://grit-transversales.org/dossier_article.php3?id_article=243>.
- WHITAKER, C., DELILLE, P. 2006. « Le projet Sol : pour retrouver le sens des valeurs », in J. Blanc (dir.), *Exclusion et liens financiers. Monnaies sociales, Rapport 2005-2006*, Economica, Paris, p.383-394.
- WILLIAMS, C. C. 1997. « Local Exchange And Trading Systems (LETS). In Australia: A New Tool For Community Development? » *International Journal of Community Currency Research*, Volume 1, <[http://www.ijccr.net/IJCCR/1997_\(1\)_files/IJCCR_vol_1_\(1997\)_3_Williams.pdf](http://www.ijccr.net/IJCCR/1997_(1)_files/IJCCR_vol_1_(1997)_3_Williams.pdf)>.
- ZAWISZA, M. 2007. « Des « sols » pour payer de manière équitable et solidaire », *Le Monde*.

SOURCES ÉLECTRONIQUES

Bibliography of community currency research, <<http://www.cc-literature.de/1.introduction/>>.

BruSEL, Charte du SEL, mise en vigueur le 03/12/2006, consultée en ligne le 15/07/11, <<http://brusel.be/docs.asp?docid=5>>.

Chiemgauer, Das bessere Geld für die region, <<http://www.chiemgauer.info/>>.

États généraux de l'économie sociale et solidaire, Synthèse des cahiers d'espérance, <http://www.pouruneautreconomie.fr/sites/default/files/synthese_cahiers_desperance.pdf>.

European Commission EQUAL, <http://ec.europa.eu/employment_social/equal_consolidated/>.

Gouvernement Wallon, Déclaration de politique régionale wallonne 2009-2014, « Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire », consultée en ligne le 13/07/11, <<http://gouvernement.wallonie.be/sites/default/files/nodes/story/838-projetdedeclarationdepolitiqueregionalewallonne.pdf>>.

International Journal of Community Currency Research, <http://www.ijccr.net/IJCCR/IJCCR_Home.html>.

ONEM, Directive à l'attention des bureaux de chômage du 07/07/10, concernant l'inscription des chômeurs dans les SEL, consultée en ligne le 13/07/11, <<http://sites.google.com/site/selletsbe/documents>>.

Plate-forme plurielle et participative de collaboration entre SEL francophones de Belgique <<http://sites.google.com/site/selletsbe/>>.

Pôle de Socio-Economie Solidaire, Monnaie sociale, <<http://money.socioeco.org/fr/index.php>>.

SEL coup d'pouce, <<http://selcoupdepouce.be/>>.

SEL'IDAIRE, <<http://selidaire.org/spip/>>.SOL, <<http://www.sol-reseau.org/>>.

SOL, Gestion et suivi des échanges en SOL, <<http://www.dsi-experts.fr/sol/>>.

AUTRES

PV de la réunion interSEL Belgique du 02/07/2011.

Charte du SEL « coup d'pouce » mise à jour en février 2011.

Règlement du SEL « coup d'pouce » mis à jour en février 2011.

ENTRETIENS

BELVAL Luc, consultant dans la coopérative E2i dans le Nord-pas de Calais en France, participant à la mise en œuvre du projet SOL, réalisée le 22/07/2011.

LEVANNIER Christophe, vice-président de l'association Chiemgau e.V. en Allemagne et responsable des activités du Chiemgau dans la région de Traunstein, réalisée le 15/07/2011 par Skype.

SIMON Bernard, fondateur du SEL « coup de pouce » de Villers-la-Ville, réalisée le 12/07/2011.

Index des abréviations

ASBL	Association sans but lucratif
CPAS	Centre public d'action sociale (en Belgique)
ESS	Economie sociale et solidaire
LETS	Local Exchange Trading System
NU	NU est le nom d'une monnaie sociale à Rotterdam
ONEM	Office national de l'Emploi (en Belgique)
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et moyennes entreprises
Regio	Abréviations utilisées pour les monnaies régionales allemandes
SEL	Système d'Echange Local
SOL	SOL est le nom d'une monnaie sociale française

A. 1. DÉFINITION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Les frontières exactes de l'économie sociale et solidaire sont parfois difficiles à préciser car les définitions se multiplient et s'imbriquent, souvent pour encadrer les mêmes réalités. Nous partirons alors de la définition large de l'*économie sociale*, qui a été définie par le Conseil Wallon de l'Economie Sociale en 1990 comme suit : elle « se compose d'activités économiques exercées par des sociétés, principalement coopératives, des mutuelles et des associations dont l'éthique se traduit par les principes suivants : finalité de services aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit ; autonomie de gestion, processus de décision démocratique, primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus. » (Concertes, 2008). Parmi ces organismes, certains insistent plus spécifiquement sur la solidarité, ajoutant une dimension politique à leur action. Il s'agit de l'*économie sociale et solidaire* (ESS) qui trouve alors sa spécificité dans sa double dimension économique et politique. D'abord au niveau économique, l'« impulsion réciproitaire » est centrale pour l'émergence des pratiques économiques solidaires, qui se pérennisent par la suite grâce à l'hybridation des ressources suivantes : ressources réciproitaires, ressources publiques et ressources marchandes. Ensuite dans sa deuxième dimension, l'économie solidaire défend un projet politique centré sur la démocratie au sein des communautés ou groupes de citoyens, dans le but d'atteindre un objectif de vivre ensemble autour d'activités économiques (Eme et Laville, 2006, p.304). Des « espaces publics autonomes » se mettent donc en place afin d'intégrer toutes les parties prenantes aux débats de fond sur les besoins sociaux des citoyens et sur les finalités des dispositifs.

Le compte-rendu des Etats généraux de l'ESS des 17, 18 et 19 juin 2011 nous permet de clarifier leurs lignes de mire ainsi que le lien avec les monnaies sociales. Voici la direction qu'ils revendiquent : « Développer nos actions non pas dans une « autre » économie ni une « autre » société, mais au cœur de notre société pour que là où nous vivons aujourd'hui, nous transformions nos échanges pour viser le plus grand nombre dans le plus juste équilibre. [L'ESS pourrait alors démontrer que] rentabilité économique et progrès social ne sont pas des termes incompatibles. » (Etats généraux de l'ESS, Synthèse des cahiers d'espérance, 2011, p.2). Parmi les grandes lignes d'action, la première fait le lien avec les monnaies sociales : « consommer et se nourrir autrement, (...) pour aller vers une économie locale, collective, de qualité, solidaire et équitable » (Etats généraux de l'ESS, Synthèse des cahiers d'espérance, 2011). Les acteurs de l'ESS mettent alors en évidence un modèle de production et de consommation parallèle, basé sur la réciprocité dans l'échange, la solidarité et la coopération. Ils insistent sur l'attention particulière dédiée aux plus démunis et exclus du système, donnant une priorité absolue aux besoins réels de la population. Les monnaies sociales sont enfin, selon eux, un exemple de réappropriation des outils de production et de consommation.